



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

OCTOBRE 1729.



A PARIS,

GUILLAUME CAVELIER, rue  
S. Jacques, au Lys d'Or.

chez { LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty,  
à la descente du Pont-Neuf, au coin  
de la rue de Nevers, à la Croix d'Or.

{ JEAN DE NULLY, au l'alais,  
à l'Ecu de France & à la Palme.

---

M. DCC. XXIX.

*Avec Approbation & Privilège du Roy.*



## A V I S.

**L**'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

P R I X   X X X .   S O L S .

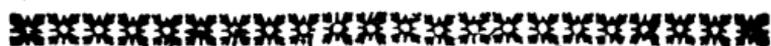


# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

OCTOBRE. 1729.



PIECES FUGITIVES,  
*en Vers & en Prose.*

---

O D E

SUR LA NAISSANCE

DE MONSIEUR

LE DAUPHIN.



Es vœux, enfin, Peuple fidele,  
Sont comblez dans cet heureux jour;  
Le Ciel récompense ton zele;

Tu vois l'excès de son amour.

Tu ne scaurois le méconnoître;

A ij

En

2332 MERCURE DE FRANCE,

Et le Prince qui vient de naître,  
En est un gage glorieux :  
S'il te l'a fait long-temps attendre,  
Ce n'étoit que pour te le rendre,  
Et plus cher & plus précieux.



A tes desirs, auguste Reine,  
Le Ciel a voulu l'accorder,  
Tes Sujets partageant ta peine,  
Avoient osé le demander ;  
Nous benissons un Dieu propice,  
Daigne te joindre au Sacrifice,  
Qu'offrent nos cœurs reconnoissans ;  
Ta pieté tendre & constante,  
Ta vertu, ta foi triomphante,  
Feront agréer notre encens,



De tout l'éclat qui t'environne,  
Ton cœur ne paroît point jaloux ;  
Tu dédaignerois la Couronne,  
Si Louis n'étoit ton Epoux,  
Toùjours maîtresse de toi-même,  
Ton front orné du Diadème,  
Est humble au milieu des grandeurs ;  
Dieu chérit celui qui s'oublie ;  
Et quand un Mortel s'humilie,  
Il l'éleve aux plus grands honneurs.

Ton

Ton heureux exemple fait naître,

La sagesse & la piété :  
 Le vice affreux va disparaître,  
 Des cœurs qu'il avoit infecté ;  
 Déjà la fraude & l'injustice,  
 La flaterie & l'artifice,  
 En sont exilés sans retour :  
 Toi seule as produit ces miracles ;  
 La vertu règne sans obstacles,  
 Et sur ton Trône & dans ta Cour.



LOUIS, même, je l'ose dire,  
 LOUIS s'empresse à t'imiter :  
 Charmé des vertus qu'il admire ;  
 Il cherche à les faire éclater ;  
 Chéri d'une Epouse qu'il aime,  
 Ce Prince d'une joye extrême,  
 Ressent les transports en ce jour :  
 Il voit ta tendresse féconde,  
 Combler pour le bonheur du monde,  
 Et son espoir & son amour.



La Chasse, image de la guerre,  
 De ses plaisirs est le plus doux ;  
 Son Coursier fait gémir la terre,  
 Sous un poids dont il est jaloux ;  
 LOUIS, sur ses aîles rapides,

A iij Va

2334 MERCURE DE FRANCE.

Va braver des Monstres perfides ;  
Leur fureur ne peut l'arrêter :  
Et son impatient courage ,  
Se plaint de n'avoir à son âge ,  
Que ces ennemis à dompter.



Sur d'être aimé de la Victoire ,  
Ce Prince par mille combats ,  
Dans la carrière de la gloire ,  
Brûle de signaler son bras ;  
Mais il écoute la Prudence ,  
Et ton repos , heureuse FRANCE ,  
Est un bien trop cher à ses yeux :  
Louis , en épargnant nos têtes ,  
Ne veut que nos cœurs pour conquêtes ,  
Quel triomphe est plus glorieux ?



Mais que de Fêtes éclatantes !  
Les vins coulent de nos Côteaux ,  
Les nuits par leurs clartez brillantes ,  
Effacent les jours les plus beaux ;  
Simbole heureux de notre joye ,  
Le feu dans les airs se déploie ,  
Jusqu'au Ciel il porte nos vœux :  
Viens , FRANCE , reconnois ton Maître ,  
Le Ciel en ce jour l'a fait naître ,  
Pour le bonheur de nos neveux.

Dieux !

Dieux, que de pompeuses images !  
 D'un Thrône, l'auguste splendeur,  
 Des Lauriers, mille heureux présages  
 Me sont garants de sa grandeur ;  
 Que de gloire ! que de Conquêtes !  
 Que de Triomphes ! que de Fêtes !  
 Mes foibles yeux sont ébloüis :  
 Dans l'avenir cessons de lire ;  
 Il est né, c'en est assez sûr,  
 De l'illustre Sang de LOUIS.

*Par M. Richard de Ruffey, de Dijon.*



*SUITE des Réflexions de M.\*\*\*, Médecin de Montpellier, au sujet de la Réponse de M. Hecquet à M. Sylva, Auteur du Traité des différentes sortes de Saignées.*

**L**E ressentiment de M. Hecquet contre son Adversaire, l'a engagé peut-être, sans s'en appercevoir, à lui prêter des torts, dans les occasions mêmes où celui-ci lui en fournit le moins de prétexte. Sa passion ne seroit pas satisfaite, s'il ne relevoit que ce qui paroît inadvertance, méprise, ou erreur ; le champ ne seroit pas assez vaste ; elle n'en demeure pas là :

A iiii elle

### 2336 MERCURE DE FRANCE.

elle va jusqu'à colorer les objets, de manière qu'il voit dans le Livre qu'il combat, tout ce qui peut authoriser des reproches dans les termes les moins meſurez. Il fait dire, par exemple, à M. Sylva, qu'on ne doit jamais ſaigner que du bras, du pied & du col, & qu'on doit proſcrire toutes les autres ſaignées. Il inſinuë même que cet Auteur voudroit qu'on ne pratiquat jamais que celle du pied, & que s'il dit qu'il faut conſerver à la Médecine celle du bras, c'eſt par complaiſance, & que s'il ne bannit pas celle de la gorge, c'eſt de peur de s'attirer des Critiques de la part de deux grands Médecins, l'un de Londres, & l'autre de Turin. Qu'enfin cette conduite priveroit, ſi elle étoit ſuivie, des avantages de la ſaignée de la Salvatelle, dont il fait des éloges d'un ſtile qui ſent un peu la déclama-  
tion.

Si le Lecteur, en examinant la Critique de l'Ouvrage de M. Sylva, avoit ſous les yeux en même-tems ſon Traité, on n'auroit pas beſoin de répondre à cette accuſation; car on y liroit, à la vérité, qu'il dit hiſtoriquement, comme il eſt vrai, qu'on ne fait plus préſentement que trois ſortes de ſaignées; mais on ne verroit dans aucun endroit qu'il condamne les autres qu'on faiſoit autrefois. On y

trou-

trouveroit même formellement, que lorsque les veines qui sont au pli du bras ne sont pas bonnes, on doit ouvrir les principaux rameaux qui rampent sur le dessus de la main : or, la Salvatelle est précisément dans ce cas. Il faut que M. H. ne s'en soit pas douté. Il est néanmoins excessivement pénétrant. Il lit dans les intentions. Il ne sçait pas, à la vérité, ni la situation, ni les fonctions du cœur, ainsi que nous l'avons fait voir dans nos premières Réflexions ; mais il est merveilleux pour en développer les replis. Il sonde bien avant dans l'intérieur. Il découvre ce dont personne n'auroit jamais pû s'apercevoir. On n'auroit jamais crû, en effet, s'il n'avoit publié sa Revelation, que celui, qui conséquemment à ses principes, défend expressément la saignée du pied dans les inflammations de tous les endroits où se distribuent de chaque côté huit ou dix des intercostales, de l'Estomach, des Intestins, du Mezentere, du Foye, de la Rate, du Pancreas, des Reins, de la Vessie, de la Matrice ; en un mot, de toutes les parties qui reçoivent leur sang des rameaux de l'Aorte inferieure, voulût que cette seule saignée eût toujours la préférence ; & que celui qui prouve que la saignée du pied est dangereuse dans les embarras douloureux du bas-ventre, ne

A v con.

## 2338 MERCURE DE FRANCE:

conservât la saignée du bras que par complaisance, lui qui l'ordonne dans beaucoup plus de cas que celle du pied, puisqu'il la conseille dans tous les engagements qui arrivent au sang qui est porté par les branches de l'Aorte descendante. Or, on sçait qu'elles sont en bien plus grand nombre, que les ramifications de l'ascendante, & qu'elles se distribuent à beaucoup plus de parties. M. H. a donc beau s'occuper à former de fausses accusations contre la saignée du pied, il n'engagera pas M. Sylva à lui donner de fausses louanges. Il peut aussi dire, tant qu'il voudra, comme il l'avance dans une de ses Lettres sur la Révulsion, qu'il n'y auroit pas grand mal de bannir la saignée du pied de la Medecine; il ne déterminera pas son Adversaire à vouloir proscrire par récrimination celle du bras. Il sçait qu'on ne doit point prendre de ces goûts passionnez pour certains remedes, qui les font préférer à tous les autres, ni de ces aversions violentes qui en font paroître les effets toujours suspects. Ces especes d'impressions vives, séduisent, font tomber dans l'illusion, de maniere que l'esprit devient la dupe du cœur, & le jugement celle de l'imagination. Le Medecin doit donc se deffendre avec soin de ces préventions, ou les sacrifier à la  
raison

raison qui doit être son guide , & au desir de guérir , qui doit être la passion dominante. Sans quoi , eut-on soixante ans de pratique , au lieu de quarante-cinq , on ne fait que se copier dans ses fautes , on sçait mauvais gré à ceux qui nous les font appercevoir , même avec ménagement ; on leur répond avec hauteur , croyant répondre avec dignité ; on les fait penser de la maniere qu'il faut pour leur donner des ridicules ; on leur accorde des qualitez frivoles , pour leur refuser les essentielles ; on dément le jugement du Public , soutenu par les succès ; on paroît prendre ses interêts , tandis qu'on ne sert que ceux de son amour propre , &c. C'est en se passionnant pour certains remedes , qu'on ajuste avec art les circonstances qui peuvent déterminer à leur usage , & qu'on fait taire toutes les connoissances qui pourroient empêcher de leur donner la préférence sur des secours mieux indiquez. M. H. me permettra de lui dire qu'il est tombé plus d'une fois dans cet écueil. Il s'est pris de goût par la saignée de la Salvatelle, dans son nouvel Ouvrage , que ne fait il pas pour la rendre recommandable dans les maladies de la Ratte ? Il n'y a rien qui lui coûte pour donner à cette idée quelque apparence specieuse. Il établit que la Ratte re-

## 2340 MERCURE DE FRANCE:

çoit quatre fois plus de sang arteriel qu'elle n'en a de venal. Il suppose comme une verité que le sang de la Salvatelle est en quelque façon arteriel, ce qu'il prouve parce que celui qu'on tire de cette veine, est plus rouge que celui des veines du pli du bras ; d'où il conclut qu'une saignée qui vuide un sang de cette nature, doit convenir mieux que toute autre, pour soulager une partie où le sang arteriel abonde. Combien de choses oublie-t-il dans ce moment, pour donner à cette erreur quelque couleur qui la rende supportable ? Le Lecteur nous sçaura gré, s'il lui plaît, de ne pas relever en détail toutes les méprises que cette opinion suppose, & celles où elle entraîne, & de nous contenter d'en indiquer seulement quelques-unes.

La Salvatelle est un petit vaisseau sans battement, qui rampe sur le dessus de la main, entre le doigt annulaire, & l'auriculaire, & qui ne fournit raisonnablement de sang quand on le picque, qu'à la faveur de l'eau chaude où l'on trempe la main. Il le reçoit de quelques veines capillaires, & le jette dans la veine cubitale. Il est vrai que le sang que ce rameau fournit par la saignée, est plus rouge que celui qui sort des grosses veines, mais de-là a-t-on droit de conclure qu'il soit

soit arteriel ? On en pourroit dire autant  
 par la même raison , & avec aussi peu de  
 fondement , de celui de tous les petits  
 vaisseaux du corps. Cette couleur , quand  
 elle n'est pas accompagnée d'autres cir-  
 constances , peut-elle en imposer à un  
 Medecin qui a tant fait répandre de sang ?  
 N'a-t-il pas observé avec tout le monde ,  
 que plus la colonne de sang , qui coule  
 d'un vaisseau , est mince , plus le sang est  
 vermeil. Que plus le sang coule avec len-  
 xeur , plus sa couleur est vive. Que celui  
 qui vient goutte à goutte , est ordinaire-  
 ment très-rouge. Que celui qui sort par  
 une petite ouverture est purpurin. Que  
 celui qui tombe dans un vaisseau creux  
 est noirâtre , & qu'une portion de ce mê-  
 me sang , qui se répand sur l'assiette , est  
 d'un rouge éclatant. Seroit-il possible  
 qu'il ignorat tout seul , que ces effets dé-  
 pendent de l'impression plus ou moins  
 grande que l'air fait sur le sang , à pro-  
 portion que celui-ci présente plus ou  
 moins de surface ? Ainsi la rougeur du  
 sang de la Salvatelle prouve seulement que  
 cette veine est petite , que l'ouverture  
 qu'on y fait n'est pas large , peut-être  
 aussi que la chaleur de l'eau où l'on a plon-  
 gé le poignet a rareté le sang ; mais elle  
 ne sçauroit prouver autre chose , & par  
 conséquent la saignée qu'on y pratiquera  
 ne

## 2342 MERCURE DE FRANCE.

ne ſçauroit avoir d'autres effets que ceux de la cubitale, qu'elle forme en ſe réunifiant à d'autres petits rameaux, & qui reçoit comme elle ſon ſang du même vaiſſeau arteriel, c'eſt-à dire, de l'artere cubitale. Mais quand on accorderoit à M. H. contre l'évidence Anatomique, que cette veine, d'où il veut préſentement que l'on ſaigne dans les embarras de la Rate, contient un ſang arteriel, qu'en pourroit-il conclure en faveur de ſon uſage; ſpécialement pour cette eſpece de maladie? Il ſ'enſuivroit ſeulement que le ſang arteriel étant porté plus abondamment vers la main, il ſ'en porteroit moins dans le tronc de l'Aorte inferieure, donc tous les rameaux qui en partent en recevroient moins, proportionnellement à leur calibre, donc les meſenteriques, les émulgentes, &c. ſ'en ſentiroient comme la ſplénique, donc cette ſaignée conviendrait autant dans les maladies des parties où ces arteres ſe distribuent, que dans les maux qui arrivent à celle où la ſplénique va ſe perdre. La preuve de cette vérité eſt facile à trouver & à comprendre. La détermination d'une plus grande quantité de ſang qui ſe fait vers la Salvatelle (fut elle artere) ſe faiſant neceſſairement aux dépens de l'Aorte inferieure, il faut que toutes ſes branches participent à la diminution

tion de la quantité du sang dont elles sont privées à cette occasion, & par conséquent cette saignée ne sçauroit convenir aux maladies de la Rate plus qu'à celles des Reins, des Intestins, &c. A la vérité, elle n'y convient pas moins aussi, car tous les rameaux se ressentent de ce qui est dérobé au tronc d'où ils partent, & d'où ils puisent leur sang. Il suit évidemment de ce qui vient d'être prouvé, que de quelque vaisseau de la main ou du bras que l'on tire une égale quantité de sang, tous les rameaux de l'Aorte inférieure en seront privez, pendant que dure la saignée, d'une maniere proportionnellement uniforme. Donc, toutes les parties où ils portent leur sang, en seront également soulagées à proportion. Donc, l'artere splénique recevra moins de sang précisément comme si l'on avoit ouvert la Salvatelle. Donc, dans les maladies de la Rate, qui demandent la saignée, l'ouverture de quelques vaisseaux du bras, quel qu'il soit, est également utile, si la quantité de sang que l'on en tire est précisément la même. Ce n'est pas tout encore; plus le sang coulera vivement & abondamment par un vaisseau ouvert à la main, ou au pli du bras, plus il se perdra de sang en tems égal, & plus il sera déterminé de sang vers l'artere qui répond  
au

## 2344 MERCURE DE FRANCE.

au vaisseau picqué. Donc , en tems égal , l'Aorte inferieure & ses rameaux , s'en ressentiront davantage. Donc , en tems égal, il sera moins porté de sang à la Rate par l'artere splénique. Donc , le soulagement qu'elle doit ressentir sera plus prompt & plus sensible. Or , comme une large ouverture , faite à une plus grosse veine , exposée au jeu des muscles qu'on fait agir pendant les saignées qu'on pratique au pli du bras , est cause qu'il s'écoule plus de sang en tems égal, qu'il ne peut s'en échapper par une petite ouverture , faite à une petite veine , & dont le sang est obligé de couler dans l'eau , qui est un corps plus dense que l'air , & par conséquent plus capable que lui d'en ralentir le jet ; il est évident qu'il n'y a pas de saignée du bras dont le succès doive être moins sensible & moins promptement manifeste que de celle de la Salvatelle. M. H. peut se rendre avec toute sûreté à la justesse de cette conséquence ; car je l'avertis que cette proposition a été avancée par un Ancien , & qui plus est, par un ancien Maître de l'École de Paris , qui même l'emprunte de Galien , & qui enfin se moque sur ce point de la superstition des Arabes. Voilà bien des titres pour qu'il l'adopte sans scrupule. Il la trouvera dans la page 312. du Corps de Medecine de Perdulcis. Mais

G

si malgré l'habitude dont il fait gloire, il résiste à l'autorité, il sera ébranlé par la remarque suivante. M. H. dans ses Observations sur la Saignée du Pied, en vouloit faire craindre l'usage, en ce qu'il s'étoit persuadé qu'elle dérangeoit plus & plus promptement la circulation du sang que celle du bras, par la raison qu'elle vuidoit un sang plein de force & d'impétuosité, ce qu'il déduisoit de ce que la Saphene qu'on ouvre dans cette saignée, étoit plus proche des origines des veines capillaires, & de l'extrémité des artères qui lui fournissent le sang, & qu'elle souffroit moins de détours que la veine qu'on picque au pli du bras. Aujourd'hui il se déclare en faveur de la saignée de la Salvatelle, presque exclusivement à celle des autres vaisseaux des extrémités collatérales; & cette raison de préférence est fondée sur l'idée qu'il a que cette veine contient un sang artériel & impétueux, & qu'elle touche presque aux sources d'où elle le reçoit, c'est-à-dire, que les mêmes circonstances, qui étoient le prétexte de ses craintes il y a quelque-tems, sont à présent le motif de sa confiance. Mais l'une & l'autre sont également mal fondées. Il faut avouer qu'il n'est pas heureux à saisir le point de la vérité. Le démerite de la saignée du pied, sur le fondement qu'il établit

## 2346 MERCURE DE FRANCE.

établit , n'a aucune réalité. M. S. lui a prouvé dans le Chapitre X. de la seconde partie du Traité des saignées , que loin que le sang tiré de la Saphene, sorte avec plus d'impetuosité que celui qu'on tire de la Mediane , il sort au contraire plus lentement. Pour mettre cette verité dans tout son jour , il a emprunté de l'hydrostatique huit principes , par le moyen desquels il démontre que le sang doit se mouvoir très lentement dans les origines capillaires de la veine-cave , que cette vitesse doit augmenter à mesure que ces veines se réunissent , & qu'elles se réduisent à un moindre nombre de plus gros rameaux , & par conséquent , puisque la Saphene , qu'on ouvre dans la saignée du pied , est une veine plus petite , que la Médiane qu'on picque dans la saignée du bras , & qu'elle est moins éloignée des origines capillaires des veines qui lui donnent naissance , le sang y doit rouler avec moins de vitesse que dans la Médiane ; d'où il conclut qu'il doit sortir plus lentement de la veine qui est à la cheville , que de celle qui est au pli du bras , parce que le mouvement lateral , qui pousse le sang par l'ouverture faite à la veine , doit être proportionné au mouvement direct que le sang a dans cette même veine. Les démonstrations de M. S. qui méritent d'être

d'être luës avec attention dans le Chapitre que nous avons cité, ne servent pas seulement à justifier la saignée du pied du reproche que lui faisoit alors M. H. mais elles font voir combien est injuste la préférence qu'il donne aujourd'hui à celle de la Salvatelle, sur l'opinion; que par son moyen on fait rejallir au loin un sang plein de force & d'impétuosité; car cette veine étant plus petite, & plus proche des capillaires, que ne le sont les veines du bras qu'on a coutume d'ouvrir, le sang, loin d'en sortir plus impétueusement que des autres, doit au contraire en couler avec foiblesse & lenteur. Aussi l'expérience est-elle sur ce point pleinement d'accord avec le raisonnement, puisque cette saignée est trois fois plus de tems à être executée, que celle des grosses veines. J'en appellerois volontiers aux Chirurgiens, si je ne craignois de m'attirer de la part de M. H. des reproches aussi vifs que ceux qu'il fait à son Confrere, de ce qu'il a osé citer dans son Livre, M<sup>rs</sup> Mauriceau & la Mothe, en parlant des accidens qui arrivent aux femmes dans les couches.

Tout ce que nous avons dit sur la saignée de la Salvatelle justifie de reste M. S. de n'en avoir pas fait un Chapitre exprès, & de ne lui avoir point donné des éloges

## 2348 MERCURE DE FRANCE.

éloges que la raison n'auroit point avoués, & que l'expérience auroit démentis. M. H. n'a été déterminé à lui prodiguer les siens que sur une Analogie, qui même quand elle seroit réelle, seroit à peine assez specieuse pour séduire un homme qui ne voudroit pas se rendre legerement à de simples lueurs. On ne se feroit pas douté que celui qui ne croit pas que les notions géométriques alliées aux connoissances les plus incontestables de l'Anatomie, soient capables d'aider un Medecin, se prêtât avec tant de facilité à des Analogies supposées, & décidât du mérite d'un remede, sur un fondement aussi peu solide ; car enfin, quand il seroit aussi vrai, qu'il est démontré qu'il est faux, que la Salvatelle fournit un sang vis, impetueux plein de force & d'action ; en un mot, un sang arteriel, pourroit-on conclure avec raison, que la saignée de cette veine dût soulager spécialement une partie avec laquelle elle n'a aucune communication particuliere, quand même celle-ci contiendrait beaucoup plus de sang arteriel que de venal, n'est-il pas évident que toute autre saignée du bras qui détourneroit autant de sang de l'Aorte inferieure, en déroberoit autant, & de la même maniere, à tous les rameaux qui en naissent ; ainsi que ces rameaux arteriels soient plus

plus gros , ou en plus grand nombre que les veines qui y répondent , ou non , ils ne recevront du sang qu'à proportion que leur tronc peut leur en fournir , & celui-ci ne leur en donnera qu'à proportion qu'il en aura lui-même ; par conséquent tout ce qui en privera également le tronc , produira le même effet à l'égard des branches , sans que le choix de la veine ( pourvû qu'on l'ouvre dans la même extrémité ) puisse donner occasion à la moindre différence ; mais ce qui met le comble à tant d'erreurs , c'est qu'il n'y a ni raison ni pretexté pour se persuader ce qui fait la baze du raisonnement de notre Auteur. Qu'est-ce qui a pû faire croire que la Ratte de l'homme ait quatre fois plus de sang arteriel que de venal ? encore si la veine Splénique étoit en effet plus étroite que l'artere du même nom , on auroit eu quelque lieu de soupçonner une chose aussi contraire aux loix de la circulation , & à ce qu'observe constamment la nature , dans presque toutes les opérations qui entretiennent l'œconomie animale. Mais cette apparence qui auroit pû jeter dans l'illusion , ne se rencontre pas même dans ce cas , pour fournir la matière d'une Apologie bonne ou mauvaise. Un homme qui ne se seroit pas accoutumé à précipiter ses jugemens , qui examine-

mineroit par lui même , au lieu de croire légèrement sur la foi d'autrui, auroit commencé par se bien assurer si cette structure est réelle ; & s'il l'avoit trouvée telle, il auroit cherché à se rendre compte de cette singularité. Il se seroit dit , que peut-être le sang passoit plus vîte dans la veine que dans l'artere , en consequence du changement qui auroit pû lui arriver dans la rate , & que l'augmentation de sa vîtesse , auroit pû compenser la difference du calibre des vaisseaux. Ou bien il auroit soupçonné que peut-être le sang étant plus dense, moins rarefié, dans la veine que dans l'artere splénique , à l'occasion de quelque alteration qu'il auroit reçu dans la Rate , il pourroit occuper moins de volume , & devenir par là en proportion avec la cavité de la veine qui se trouveroit moins ample que celle de l'artere. Enfin s'il n'avoit pas été content de ses conjectures , ce qui arrive à mesure qu'on est plus éclairé , il seroit convenu qu'il pouvoit ne pas sçavoir la raison de cette difference. Mais cela ne lui auroit point fait penser que s'il étoit porté , en effet, à une partie dans l'état naturel, quatre fois plus de sang qu'il n'en revient, elle ne tombât pas bientôt dans un engorgement funeste , quand il n'y auroit que quatre gouttes de sang qui y fussent retenues à chaque

chaque pulsation du cœur. Car en ne comptant que le nombre de battements qui arrivent dans un jour, il auroit compris que la quantité de sang qui s'accumuleroit dans la Rate en 24 heures, seroit fort supérieure à son volume, déchireroit bien-tôt son tissu cellulaire, &c. Comment donc M. H. qui doit sçavoir (car quel est le Medecin qui l'ignore) que la veine splénique est sensiblement plus large que l'artere du même nom, & cela dans la proportion qu'on observe sur les autres parties, (si on en excepte le Poulmon,) & qui par consequent n'a pas eu même de prétexte pour tomber dans l'illusion; comment, dis-je, s'y est-il livré si pleinement, qu'il ait bâti sur cet amas d'erreurs un système qu'il débite avec la confiance la plus capable d'en imposer à ceux qui avec raison sont prévenus en faveur de son mérite? il est étonnant qu'il ait oublié toutes les réflexions judicieuses qu'il a semées dans presque tous ses Ouvrages, contre les systèmes en Médecine, & qu'il ne s'enrichisse pas aujourd'hui d'observations. Une longue pratique en fournit plus qu'il n'en faut, & fait quelquefois perdre l'habitude de raisonner, sur-tout quand on a contracté celle de laisser subjuguier la raison, & de vouloir subjuguier celle des  
autres

autres par le poids humiliant & tyrannique des autorités. D'ailleurs la politesse qui défend de nier des faits, n'empêche pas de combattre des raisons, ou, pour mieux dire, des raisonnemens. Il auroit donc eu meilleur marché de ses Lecteurs, s'il avoit pris ce premier parti, & je pense assez bien de la manière d'observer, pour croire que nous n'y aurions pas perdu. Il n'est cependant pas difficile sur les observations, pourvu néanmoins qu'elles soient communiquées par des Auteurs qui ne respirent pas le même air que lui. Il n'exige pas qu'elles soient munies de circonstances, qui sont la seule chose cependant qui peut les rendre utiles, il les adopte sans trop d'examen, & en fait des règles de pratique. On trouve dans la dernière Edition des Oeuvres de M. Bianchi, que dans les transports au cerveau des hommes, il fait saigner de la Salvatelle avec autant de succès, qu'on en a de la saignée du pied, dans les femmes en pareil cas. Il décide que cette dernière saignée ne doit être employée dans ces occasions, que dans les personnes du sexe, & que pour les hommes, on doit sans hésiter mettre en usage celle de la main par préférence. En voilà assez pour engager M. H. à la regarder comme le meilleur de tous les moyens pour débarrasser

raffer la tête. Il auroit cependant assez de peine à concilier les louanges excessives qu'il lui donne dans les maladies de la ratte, avec l'efficacité spécifique qu'il lui attribué pour dégager le cerveau ; car il est bien difficile de concevoir que, si cette saignée détourne spécialement le sang des rameaux de l'Aorte inférieure, elle puisse l'écartier & l'éloigner des ramifications de la supérieure. Elle ne peut produire le premier de ces effets, qu'en déterminant, qu'en appellant, qu'en attirant, pour ainsi dire, la colonne de sang vers les vaisseaux où elle se pratique, c'est-à-dire, vers les artères supérieures ; si cela est, comment pourra-t-elle faire couler le sang plus vivement & plus abondamment vers un tronc, sans qu'il se porte en même-tems en plus grande quantité, & plus vite dans les branches qui en partent, ou faire que le sang se meuve plus vite dans quelqu'une des branches, qu'en même-tems il ne marche plus promptement dans le tronc d'où elles naissent ? Ainsi la quantité & la vitesse du sang ne peuvent augmenter dans les rameaux arteriels qui le fournissent à la Salvatelle, qu'elles n'augmentent en même-tems aussi dans la brachiale d'où ils le reçoivent, & par une suite nécessaire dans la souclaviere qui le fournit à

B la

### 2354 MERCURE DE FRANCE.

la brachiale. Cette liqueur ne peut couler avec plus de promptitude dans la souclaviere, qu'elle ne se présente plus souvent entems égal aux embouchures des arteres qui en sortent, telles que sont la carotide & la vertebrale. Donc dans le même espace de tems, il entrera plus de sang dans ces arteres, que lorsque son mouvement étoit moins rapide dans leur tronc commun, & sa quantité moins considerable; donc en tems égal le sang s'é lancera plus vivement & plus abondamment au cerveau, qu'il ne le faisoit quand son cours étoit plus lent, & que son volume étoit moindre dans la souclaviere; donc la saignée de la Salvatelle donnera occasion à cette liqueur de se porter au cerveau en plus grande quantité, & plus impétueusement; donc si cette saignée convient dans les maladies de la Rate, parcequ'elle empêche qu'il n'y soit poussé autant de sang qu'à l'accoutumée, elle ne sçauroit réussir dans celle du cerveau, où elle en détermine un nouveau volume. Il faut que M. H. opte necessairement, & qu'il dise que cette saignée ne réussit que dans les maladies de l'une de ces parties, & qu'elle doit par cette même raison nuire dans les maladies de l'autre. Il faut aussi qu'il avoüe qu'il n'y a aucune saignée du bras, de quelque veine qu'on la

la

la fesse, qui ne détermine du sang à la tête, au lieu de l'en détourner. Il auroit dû se convaincre de cette vérité dans le Traité de l'Usage des saignées, s'il l'avoit lû dans un autre esprit que celui qui paroît l'avoir animé; car quoiqu'il soit vrai que par l'ouverture des veines du bras on diminue le volume du sang des artères qui leur fournissent, il n'est pas moins vrai qu'on l'y appelle en même tems plus abondamment, & qu'on y hâte son mouvement. En effet, les liqueurs se portant toujours en plus grande quantité vers le lieu où elles trouvent moins de résistance il faut que si la résistance diminue dans les artères d'où le sang est fourni aux veines picquées, il faut, dis-je, qu'il y aborde plus abondamment. Or la résistance que doit surmonter le sang qui vient du cœur, est d'autant moindre que celui qui est devant lui se meut plus vite, & fuit plus promptement; cela arrive quand il peut se jeter plus vite dans les veines; celles-ci le reçoivent plus aisément, lorsque le sang qu'elles contiennent a un mouvement plus aisé & plus prompt; or le mouvement du sang est plus rapide dans la veine ouverte, qu'il ne l'étoit auparavant; en effet, celui qui s'échape par l'ouverture n'a besoin que de fendre l'air qui résiste bien peu, au lieu

## 2356 MERCURE DE FRANCE:

qu'il auroit eu à pouffer & à soutenir la colonne superieure du sang ; il auroit eu à souffrir contre les parois des vaisseaux plusieurs frottemens qui rabattent à tous momens quelques degrés de sa vitesse ; à soulever & à écarter les parties où les veines sont plongées ; qu'enfin il auroit eu bien du chemin à faire avant que d'arriver au cœur &c. Il est donc évident que le sang marche plus vite dans la veine picquée qu'il ne faisoit auparavant ; donc il roule plus précipitamment dans l'artere qui lui répond ; donc son cours est hâté dans le tronc qui le fournit à cette artere ; & comme le fil du sang est continu , son mouvement doit être acceleré de proche en proche tout le long du canal arteriel jusqu'au cœur ; & par une conséquence necessaire , il doit être plus prompt qu'il ne l'étoit dans le tronc d'où sortent les arteres qui portent le sang au cerveau pendant la saignée du bras. Au reste , je suis surpris que M. H. qui aime les Analogies ( qui , à la verité , servent souvent à guider les Medecins ) n'ait pas été frappé de celle-ci. Vous craignez , Monsieur , avec raison d'augmenter l'inflammation des hœmorroides , en saignant du pied. Vous vous garderiez bien de commencer par cette saignée dans une inflammation du bas-ventre , & vous êtes

OCTOBRE. 1729. 2357

êtes trop bon Medecin , pour n'en pas redouter les effets dans cette occasion ; cependant la saignée du pied devoit dérober aux vaisseaux de ces parties enflammées le sang qui s'écoule par l'ouverture qu'on fait à la veine. Vous devez donc dans ces mêmes principes craindre la saignée du bras dans une maladie du cerveau , quoique vous dérobiez par cette saignée une certaine quantité de sang qui, dites-vous , se seroit portée sans cela dans les parties supérieures. Si avec justice vous craignez l'une de ces saignées , ce n'est que parceque vous appelez par son moyen dans l'Aorte inférieure & dans ses rameaux plus de sang qu'il ne s'en écoulé par l'ouverture de la veine ; vous devez donc être dans la même inquiétude de déterminer par la saignée du bras plus de sang dans l'artere sous-claviere , qu'il ne s'en échape par la veine qu'on a picquée ; car ce que l'Aorte inférieure est à l'égard des vaisseaux du bas-ventre, l'artere sous-claviere l'est par rapport aux vaisseaux du cerveau. L'une & l'autre sont le tronc commun d'où partent des rameaux qui doivent recevoir du sang proportionnellement à ce qu'il en reçoit lui même , & s'il y a quelque difference , elle doit redoubler vos craintes , parceque le sang attiré dans l'Aorte inférieure doit se re-

B ii) partir

## 2358 MERCURE DE FRANCE.

partir dans beaucoup plus de rameaux, que celui qu'on appelle dans la souclaviere, & que la somme des capacités des rameaux d'une des souclavieres, est beaucoup moindre que celle des capacités de toutes les ramifications de l'Aorte inférieure. Cela n'est-il pas démontré M. & ne répond-il pas sans réplique à toutes les objections que vous avez semées dans votre Ouvrage ?

Mais quoi qu'on vous ôte tout moyen de réplique, peut-être n'en ferez-vous point plus convaincu qu'on ait raison, & que vous demeurerez fidele à vos sentimens ( car vous paroissez les aimer ) brisons donc le lien qui vous a attaché à l'erreur ; je crois l'avoir trouvé. C'est un raisonnement que vous avez avancé avec confiance dans la page 72. de vos Observations sur la saignée du pied ; il vous a séduit au point de le qualifier d'Ordonnance de la circulation, & il vous a plu de maniere que vous le faites reparoitre sur les rangs jusqu'à 27. fois, tant dans votre Réponse à M. S. que dans vos longues Lettres sur la *Revulsion*. Mais cette idée si chérie qui trouve si souvent place dans vos Ecrits, a tout l'air d'un Enfant du sommeil ; Homere ne veilloit pas toujours : la voici cette preuve sur laquelle vous comptez tant, & à laquelle vous croyez

croyez sans doute qu'on ne résiste que par un ridicule entêtement. Pour démontrer que la saignée du bras détourne mieux que toute autre le sang qui doit se porter au cerveau. Voici comment vous raisonnez, ou, pour mieux dire, comment vous vous exprimez. *Les artères sanguines qui portent le sang au cerveau sont principalement les Carotides. La sûreté de la saignée, & son succès, dépendent donc d'ouvrir la veine qui est plus à portée, & mieux en situation pour dégager les Carotides, ou empêcher qu'elles ne s'engouent. La veine du bras se trouve dans cette situation, parcequ'elle, mieux que toute autre, peut diminuer la colonne du sang qui monte par les Carotides, puisque les Carotides ne reçoivent du sang qu'à proportion de celui que leur en fournit l'Aorte ascendante; or cette Aorte ne renvoie de sang au cerveau qu'à proportion du volume qu'elle en reçoit par les veines Sousclaviers & Axillaires qui rapportent au cœur le sang du bras & des mains.*

i°. C'est une erreur d'établir que l'Aorte ascendante ne fournit du sang aux Carotides, qu'à proportion du volume qu'elle en reçoit par les veines Sousclaviers & Axillaires; le sang de l'Aorte lui vient du Ventricule gauche du cœur; celui-cy ne le reçoit pas des Sousclaviers; mais

## 2360 MERCURE DE FRANCE.

de la veine *Pulmonaire*. C'est un fait, mais quand on ne prendroit pas vos expressions à la rigueur, & que pour vous justifier on diroit que l'*Aorte* ne renvoye du sang au cerveau, qu'à proportion qu'elle en reçoit médiatement & non immédiatement des bras & des mains. Cette proposition ainsi modifiée, seroit encore insoutenable ; car dans ce cas-là même, l'*Aorte* renvoyeroit également le sang qui lui vient des jambes & des pieds, comme celui qui lui vient des bras & des mains, puisque les deux *Caves* se dégorgeant en même temps dans la même *Oreillette* du cœur : c'est encore un fait ; ainsi le sang qui est porté au cerveau, est autant celui qui a passé par les pieds, que celui qui a été rapporté des mains ; & en diminuant le sang que la *Cave inférieure* doit rapporter au cœur, on empêche que le cerveau n'en reçoive la quantité ordinaire, comme en diminuant celui des *Sousclavieres*. Cela est démontré.

2°. Quand il seroit vrai que l'*Aorte ascendante* ne pousseroit du sang dans les *Carotides*, qu'à proportion qu'elle en recevrait des *Sousclavieres* & des *Axillaires*, il ne s'ensuivroit pas que la veine du bras pût mieux que toute autre diminuer la colonne du sang qui monte par les *Carotides*. La veine jugulaire le pourroit précisément

sement aussi bien qu'elle, puisqu'elle se jette dans la *Sousclaviere*, comme la veine du bras se jette dans l'*Axillaire*: c'est encore un fait.

Voilà bien des faits qui anéantissent votre argument. Ils sont si peu ignorés, que nous aurions peut-être dû nous épargner le soin de les rapporter, & nous contenter de vous demander, si dans le Système que l'Aorte ascendante ne renvoie du sang au cerveau, qu'à proportion qu'elle en reçoit des bras, & des mains, la tête d'un homme vivant qui a perdu les deux bras, reçoit du sang ou non.

Après toutes les fautes, où je viens de prouver que M. H. est tombé sur le même sujet, il s'attend peut-être que je vais m'en applaudir, mais je n'ai pas fait en cela une chose assez difficile, pour qu'elle m'ait acquis le droit de faillir comme lui. S'il est malheureux de ne pouvoir imiter les grands Hommes, dans les choses où ils sont grands, il est quelquefois sage, de ne les pas imiter en tout. Je ris donc, quand je vois M. H. prendre des airs de triomphe, parce qu'il croit avoir surpris son adversaire en faute, sur la traduction d'un mot. M. S. a expliqué les mots Latins, *membrum sideratum*, par partie gangrenée. M. H. lui reproche qu'il manque d'érudition, que c'est une méprise bien

B v humi

## 2362 MERCURE DE FRANCE.

humiliante, puisque *sideratio* ne signifie que paralysie, & que c'est une erreur épouventable, d'imaginer qu'on puisse jamais le rendre par gangrene. Voici pourtant de quoi diminuer cette joye vive & impétueuse, qui suppose qu'il n'est pas trop accoutumé à avoir raison : *sideratio*, dans les Dictionnaires de Medecine les plus estimez, ( tel que le *Lexicon Castellobrunnianum* ) est traduit par gangrene ; & c'est dans ce sens qu'il est pris pour l'ordinaire par tous les Auteurs. Il est vrai qu'il signifie quelquefois apoplexie, & même paralysie. Donc, ce n'est pas un défaut d'érudition, d'appeller *membrum sideratum*, partie gangrenée, puisqu'il le signifie en effet ; mais c'est un défaut d'érudition, de soutenir qu'il ne peut être traduit que par partie paralytique, puisqu'il signifie aussi, & même le plus souvent autre chose. Exclure toute autre signification que celle de paralysie, suppose qu'on croit qu'il ne signifie jamais que cela ; mais dire qu'il signifie gangrene, quand il le signifie en effet, ne prouve pas qu'on ignorât qu'il pouvoit être pris quelquefois pour une autre maladie. Ce seroit donc une bien plus petite méprise à M. S. d'avoir traduit ces mots Latins par ceux de gangrene, quand ils n'auroient pas été employez dans ce sens-là par l'Auteur,

teur, que ce n'en est une à M. H. de lui reprocher que ces mots n'ont jamais été pris pour gangrene, & qu'ils ne peuvent être que pour paralysie. Or ces mots, pouvant être pris pour ces deux maladies, il n'y a que les circonstances où l'on les met en œuvre, qui puissent déterminer à les prendre en un sens plutôt qu'en un autre. Ces circonstances se sont justement trouvées réunies pour déterminer à penser que l'on vouloit parler d'une gangrene: je vais les rapporter, & le Lecteur jugera de quelle façon M. S. a dû en être affecté. M. *Bianchi* veut prouver dans une Dissertation, que les saignées dérivatives débarrassent efficacement le sang engorgé dans les parties desquelles ou proche desquelles on les fait: pour le faire voir, il rapporte plusieurs exemples, comme celui d'une mamelle attaquée d'érysipele qu'on a guérie en saignant du bras, du côté du mal, d'une goutte sciatique, qu'on a soulagée en ouvrant la veine du pied du même côté; enfin, l'Observation de M. *Lancisi*, qui a fait saigner avec succès d'un pied qui étoit attaqué de la maladie qu'on nomme en Latin *sideratio*. Or, si *sideratio* veut dire dans cet endroit Paralysie, M. *Bianchi*, loin de prouver son sentiment, confirme celui de M. S. qui y est directement opposé: en voici la preuve.

La Paralyſie ne vient pas de ce que le ſang eſt engorgé , embarrasſé , arrêté dans la partie privée de ſentiment & de mouvement ; mais elle dépend de la compression , de l'obſtruction , ou du relâchement , que les nerfs qui ſ'y diſtribuent , ſouffrent dans leur principe , c'eſt-à-dire , dans leur cerveau ; ainſi le ſuccès de la ſaignée du pied dans cette occaſion , démontre ſeulement qu'elle eſt très-propre à débarrasſer la tête , qui eſt la ſource du mouvement & du ſentiment , & prouve uniquement l'utilité de la ſaignée révulſive ( ce qui eſt contraire à ce que M. *Bianchi* ſe propoſe de montrer dans cet Ouvrage ) mais il ne fait pas voir qu'elle ait guéri , en rétabliffant dans la jambe malade , le cours arrêté des liqueurs , puis-que ce n'étoit pas leur engorgement qui faiſoit la Paralyſie ; ainſi on n'en pourroit rien conclure en faveur de la ſaignée dérivative , qui eſt celle pourtant dont il ſ'agiſſoit de prouver les avantages. L'Obſervation que rapporte M. *Bianchi* , ne pouvant donc lui être favorable , qu'autant que la maladie dépendoit de l'engorgement des liqueurs , que la ſaignée faite à la partie même auroit diſſipé , M. *S-* ne pouvoit & ne devoit pas penſer que dans ce cas , *ſideratum* voulut dire Paralytique , car il devoit avoir aſſez bonne  
opi-

opinion de M. *Bianchi*, pour croire qu'il signifioit un mal, où l'arrest du sang dans la partie même y produisoit tout le désordre ; ajoutez à cela que M. *Bianchi* ne disant pas que le malade dont il s'agit, fut tombé auparavant en-apopléxie, ce qui auroit peut-être donné l'idée des suites de cette maladie ( je veux dire de la Paralytie ) celle de gangrene a dû naturellement se présenter à l'esprit. Je ne sçai pourtant pas si dans le lieu où cela est placé, & dans le dessein pour lequel il est mis en usage, la circonstance de l'Apopléxie qui auroit précédé, n'auroit pas dû faire penser que la gangrene étoit survenue à la Paralytie ? Car il n'est pas rare qu'une partie paralytique se gangrene. Si dans les quarante-cinq ans que M. H. a fait la Medecine, il n'a pas vû ce fait, il le trouvera dans tous les Auteurs ; & comme il estime plus les Etrangers que ses Concitoyens, je le renvoye-  
rai à la page 95. du *Conspectus Chirurgia* de Junckerus, qui met la Paralytie au nombre des causes de la gangrene.



✱✱✱✱✱✱:✱✱✱:✱✱✱✱✱✱✱

*REMERCIEMENT à Lucine, par un  
Cadet de Caux, en Normandie, pour  
le gain de son pary, inseré dans le Mer-  
cure d' Août 1729.*

S Ceau des Amours, chaste Lucine,  
Déesse à la face argentine,  
Dont les favorables regards,  
M'ont enfin accordé par leur douce influence,  
Ce qui faisoit toujours ma plus chere espé-  
rance,  
Je ne veux m'enroller que sous tes Eten-  
darts.

Ma Muse, malgré sa misere,  
Contente d'être sublunaire,  
Ne te demandera plus rien;  
Osera-t-on traiter & de folle & de vaine,  
Celle dont depuis peu la science certaine,  
A l'Etat attentif prédit un si grand bien.

La Déesse capricieuse,  
La Fortune cette trompeuse,  
Par trois fois ne me déçût pas;  
Car quand elle fit naître une aimable Prin-  
cesse,

Je

Je sçavois bien alors que notre politesse,  
Veut que le sexe en France ait les honneurs du  
pas.

Cette folâtre qui se jouë,  
A se balancer sur sa rouë,  
Semble nous rire, & puis s'enfuit ;  
Mais la volage-enfin, en ma faveur décide,  
Et me fait souvenir que pour former Alcide,  
Jupiter employa jadis plus d'une nuit.

C'est souvent par son inconstance ;  
Qu'elle relève l'esperance,  
Du Mortel le plus maltraité ;  
Et lorsque, par bonheur, je gageai cent Pistoles,  
Sans m'allarmer de soins, ni de craintes frivoles,  
Je m'assurai d'abord sur sa legereté.

Enfin, ce DAUPHIN vient de naître,  
Ce Fils, qu'un sort, toujours le Maître,  
Donne à nos cœurs presque abbatus ;  
Ce bonheur de nos jours, célèbre dans l'Histoire,  
Fera revivre la mémoire,  
Du meilleur Empereur, & de son fils Titus.

Aussi, j'emporte la gageure,

San

2368 MERCURE DE FRANCE.

Sans que le perdant en murmure ,  
Tout le peuple s'en réjouit :  
Mais lorsque je le vois , par troupes assem-  
blées ,  
S'efforcer d'exhaler son amour en fusées ,  
De même mon plaisir passe & s'évanouit.

De mon gain je perds l'avantage ,  
Sans que je puisse du naufrage ,  
Sauver la moindre portion ;  
Car bien-tôt malgré moi deux griffes publi-  
caines ,  
Se jettant sans pitié , tout à coup sur les mi-  
ennes ,  
Le prendront pour payer ma Capitation.

Mais hélas ! malheureux , que dis-je ,  
Et quel vil intérêt m'afflige ,  
Lorsque tout le monde est content ?  
Non , pour un Chef sacré , né pour le Dia-  
dème ,  
Moi , Cadet des plus gueux , aux dépens du  
mien même ,  
Aussi-tôt qu'un aîné , je payerai contant.

Daigne donc secourable Hécate ,  
De l'esperance qui me flatte ,  
Nous donner des effets nouveaux :

Et

OCTOBRE. 1729. 2369

Et qu'après avoir fait encor neuf fois la  
ronde,

Notre Reine , toujours de plus en plus fé-  
conde ,

Avec toi se rencontre au signe des Gémeaux.

LE CLOUTIER.



*EXAMEN de la Conférence sur la  
Musique , insérée dans le deuxième Vo-  
lume du Mercure de Juin 1729.  
page 1281.*

**L**E titre de Conférence sur la Musique an-  
nonce assez l'Ouvrage d'un Musicien; mais  
où est celui qui osera l'avouer , ou qui pourra  
soutenir les Paradoxes qu'il y avance ? A-t-on  
eu dessein d'en imposer , ou bien nous dit on  
de bonne foy. ce qu'on pense ; est-ce pour  
donner plus de poids à la Critique du deuxième  
Musicien , qu'on fait faire au premier un dé-  
saveu , où il n'y a nulle vrai-semblance , ou  
bien a-t-on intention de décrier un Livre dont  
le deuxième Musicien , même , tire le princi-  
pe , sur lequel il prétend appuyer ses fausses  
conclusions ? Car la Base fondamentale dont  
il se pare , & qu'on adopte de plus en plus  
en Europe , ne doit sa naissance qu'à ce Livre ,  
c'est là qu'il en est parlé pour la première fois ,  
& que ce principe de l'Harmonie inconnu  
jusqu'alors, est développé ; c'est là où se trouve  
en partie la Méthode d'accompagnement atta-  
quée par le deuxième Musicien , & même tout  
ce

ce qu'a de bon celle qu'il veut faire prévaloir ; en un mot, c'est là que réside le principe de toutes les Méthodes en Musique, & c'est-là l'écueil où viennent échouer les erreurs, les contradictions, les preuves insuffisantes, les Critiques aveugles, & le comble d'ignorance d'un Musicien, lorsqu'il récuse une Méthode d'accompagnement, sur ce qu'elle exige la connoissance du *Mode*.

Comme l'Auteur de la Conférence, qu'on peut supposer ici être le deuxième Musicien, ne fait qu'y toucher légèrement les questions les plus importantes, en disant que ce n'étoit pas-là le sujet pour lequel on s'étoit assemblé ; on se contentera de montrer les grosses erreurs, en attendant un détail séparé sur cette matière.

Le deuxième Musicien adopte la base fondamentale pour principe de l'Harmonie ; mais craignant apparemment l'éclat de la lumière, il ne l'admet que *pour expliquer la Théorie de cet Art*, comme si la Pratique n'en dépendoit pas également.

Il nie que l'accord parfait, & par conséquent la base fondamentale, doivent se tirer de la résonnance du corps sonore, en disant que ce corps ne fait entendre les trois sons différens de l'accord parfait que *par accident*, comme, par exemple, *quand il a été trop forcé* ; puis il avance de lui-même que *ce fut en vain qu'on chercha à vérifier si le corps sonore faisoit entendre l'accord parfait* ; pour prendre de-là occasion de soutenir que *le son peut toujours être seul* ; en quoi consiste l'explication curieuse qu'il fait de la nature du son : mais dès qu'on entend une fois les trois sons différens de l'accord parfait, dans le corps

sonore,

sonore, & ce la faute du corps, supposé d'ailleurs qu'il soit parfait dans son espece, ou celle de nos organes, ou celle de l'opération, si on ne les y attend pas toujours? Cette remarque doit suffire à présent; & l'on promet de prouver ce fait d'expérience, de manière à n'en pouvoir absolument douter, dans le détail séparé qu'on vient d'annoncer.

Pour surprendre le Lecteur, ce deuxième Musicien abuse de l'habitude où l'on est, dans la Pratique, de donner à un même accord des noms differens, soit par rapport aux differens Modes où il peut avoir lieu, soit en conséquence de quelques sons qu'on en peut retrancher; soit par le privilege de la Note sensible qui peut s'y rencontrer: mais si l'on ramene toutes ces distinctions frivoles à leur principe, bien-tôt on verra ce même Musicien convenir des faits qu'il prétend nier.

Ce qui constitue un accord dissonant, c'est la Dissonance qui y régné; par exemple, cet accord, *re fa la ut*, est appelé accord de 7<sup>e</sup>. à cause de la 7<sup>e</sup>. *ré ut* qui s'y trouve; de sorte que supposé que le *fa* y soit diézé pour former la Note sensible, ou supposé qu'on en retranche les sons moyens *fa* & *la*; ce n'en est pas moins un accord de 7<sup>e</sup>. aux yeux & aux oreilles de tous les Musiciens: par conséquent si l'on appelle l'assemblage de ces trois sons, *sol ré ut*, accord de 4<sup>e</sup>. à cause de la 4<sup>e</sup>. *sol ut* qui y régné, ce n'est pas moins le même accord que ceux de 7<sup>e</sup>. *superflue*, ou de 9<sup>e</sup>. & 4<sup>e</sup>. ainsi nommez quand ils sont complets avec ces cinq sons differens, *sol ré fa la ut*, où *fa* peut être diézé pour former la Note sensible, puisque la même 4<sup>e</sup>. *sol ut*, régné également par tout, puisqu'elle y fait la même impres-

sion,

## 2372 MERCURE DE FRANCE.

sion, & puisqu'elle fait souhaiter de tous cōtez la 3<sup>e</sup>. de leur Basse actuelle *soit*, soit qu'on y *diex* le *fa*, soit qu'on en retranche les sons moyens *fa* & *la*; de sorte que ce qui est fondamental d'un côté, l'est nécessairement de l'autre; de même que dans l'accord de 7<sup>e</sup>. qui vient de nous servir d'exemples, où *re* est toujours fondamental, de quelque façon qu'on tourne ledit accord.

Ce n'est cependant pas ainsi que le 2<sup>e</sup>. Musicien juge de la Basse fondamentale, c'est seulement par les differens noms de l'accord.

Quand il donne à l'accord le nom de 4<sup>e</sup>. il veut que la Basse actuelle en soit la fondamentale; quand il lui donne celui de 9<sup>e</sup>. & 4<sup>e</sup>, *toutes les deux ensemble*, ( ce qu'il faut bien remarquer ) c'est encore le même fondement, & quand il lui donne le nom de 7<sup>e</sup>. *superfluë*; où pour lors l'accord est aussi complet que celui de 9<sup>e</sup>. & 4<sup>e</sup>. il avouë que la *dominante*; c'est-à-dire, la 5<sup>e</sup>. de la Basse actuelle, en est la fondamentale, & que cette Basse actuelle n'y est plus qu'une note supposée, comme cela est effectivement par tout.

Des contradictions si grossières doivent faire mal augurer des preuves qui les accompagnent; aussi celles que donne le 2<sup>e</sup> Musicien à ce sujet, n'ont-elles rien que de commun avec les autres Dissonances; encore n'est-il pas vrai que la 4<sup>e</sup>, quelle qu'elle soit, n'ait jamais lieu que dans le 1<sup>r</sup> Tems de la Mesure, comme il le prétend

Ce Musicien n'est pas moins dans l'erreur, lorsqu'il suppose que les accords de 9<sup>e</sup> & de 4<sup>e</sup>, simples ou non, se renversent comme on le vérifiera en tems & lieu.

Il rejette la raison du 1<sup>r</sup>. Musicien, qui condamne

damne le passage de l'accord parfait de *ré*, 3<sup>e</sup> Mineure, à celui de *sol*; puis il l'approuve à la faveur d'une Basse arbitraire que son seul goût y détermine; comme si le même fond d'Harmonie ne subsistoit pas également de part & d'autre, & comme si la loy imposée à une consonance, aussi bien qu'à une dissonance, ne devoit pas toujours être observée, quelque progrès qu'on donne à la Basse. Il ne peut cependant s'empêcher de convenir ensuite que la 2<sup>e</sup> de *ré* ne doive être jointe pour lors à l'accord de *sol*; mais parce qu'elle est dure, à ce qu'il dit, il veut que l'Accompagnateur la retranche, comme s'il n'étoit pas du devoir de celui-ci de rendre son Harmonie complete, relativement à la modulation, dont les accords & leur suite doivent entretenir l'impression; & comme si la 6<sup>e</sup> qu'on ajoute, pour cette raison, à l'accord parfait de *sol* dans le Mode de *ré*, dont il s'agit ici, étoit autre chose que la 2<sup>e</sup> de *ré*, qu'il est forcé d'y admettre.

Il termine enfin tant d'heureuses subtilitez par une fausse comparaison, & par une citation mal entendue, pour se donner apparemment le plaisir de dire que le 1<sup>r</sup> Musicien a défavoué son propre Ouvrage à cette occasion: mais du moins, pour colorer une telle calomnie, falloit-il le trouver en deffaut: car si l'on voit *sol* porter l'accord parfait en succédant à *fa*, dans le Mode d'*ut* (ce qu'il devoit ajouter) c'est que *sol* est susceptible de repos, comme toutes les Dominantes dans la règle de l'8<sup>e</sup>, & comme cela se pratique à tous momens, de sorte qu'en vertu de ce repos, la Dominante n'étant plus sujette à la règle qui deffend de faire monter la 3<sup>e</sup> Mineure sur l'8<sup>e</sup>.

peut

## 2374 MERCURE DE FRANCE.

peut porter l'accord parfait; sinon elle doit toujours porter l'accord de 7<sup>e</sup>, ou celui de  $\frac{6}{4}$ ; mais comme ce n'est pas toujours le jugement qui fait observer les règles de la Musique, il n'est pas étonnant qu'après avoir embrouillé l'accord de 4<sup>e</sup>, ce 2<sup>e</sup> Musicien ait encore confondu celui-ci.

Le 2<sup>e</sup> Musicien peut n'avoir paru jusqu'ici que mal habile; mais il devient passionné & jaloux, quand il attaque personnellement le 1<sup>r</sup> sur sa Méthode d'accompagnement: connoît-il cette Méthode, expose-t-il la sienne propre, & comment prouve-t-il que celle-ci est la plus parfaite! Cela est bien-tôt dit, & la manière dont il veut persuader qu'il a raison, est tout-à-fait nouvelle.

1<sup>o</sup>, Votre accompagnement, dit-il, au 1<sup>r</sup>, ne s'accorde pas toujours avec de la Musique bien composée: où a-t-il vû cela, où en est la preuve.

2<sup>o</sup>. Il est presque toujours mêlé de Dissonances: si cela est, c'est un heureux défaut, supposé que les Dissonances y soyent employées à propos: mais ce n'est pas là ce que ce Musicien attaque; ce qu'il veut dire, est qu'on doit se soumettre à l'intention de l'Auteur; comme s'il étoit, au pouvoir de celui-ci de priver l'Harmonie, qu'il a une fois employée, de ce qui lui est propre? Quelquefois, ajoute-t-il, les Dissonances n'y sont pas sauvées; s'il connoissoit la Méthode, il verroit que cela est impossible, & que c'est en ce cas, comme en bien d'autres, qu'elle a plus de perfection que celle qu'il y oppose.

3<sup>o</sup>, La même Dissonance y dure quelquefois trop long-tems. C'est apparemment autant que l'exigent l'Harmonie, & la durée des accords;

un

un Musicien peut-il s'exprimer de la sorte ?

4°. Il autorise deux 8<sup>es</sup> dans le dessus. C'est ce qu'il faut démontrer, avant que de le critiquer, qui plus est, pour soutenir que c'est une faute, il en faut dire la raison, l'autorité n'a point de droit dans les sciences.

5°. Les petites mains ne peuvent l'exécuter. Qui est-ce qui lui a dit cela, où l'a-t-il vu, où en est la preuve, quelle chicane ?

6°. Voici où l'œuvre se couronne ; il condamne cette Méthode, parce que tout y est fondé sur la connoissance du *Mode*, n'étant pas possible, dit-il, même aux plus sçavans de le connoître continuellement. Jamais pareille Critique n'a pu sortir de la bouche d'un Musicien ; car qui ne connoît pas le *Mode* en accompagnant est un Voyageur qui ne sçait où il est, ni où il va. Peut-on faire une plus grande injure aux Sçavans ; est-ce ainsi qu'on défend la cause commune ? Il sied bien après cela de reprocher à une Méthode d'accompagnement qu'elle ne s'accorde pas toujours avec l'intention de l'Auteur ; comme s'il étoit possible de s'y conformer, & d'ignorer en même-tems les differens *Modes* que cet Auteur a parcourus dans sa composition.

Si l'on connoissoit bien la Méthode dont il s'agit, on verroit que c'est la seule par le moyen de laquelle on puisse juger sainement de la bonté, ou du deffaut des chiffres ; aussi l'Ecoliere dont le 2<sup>e</sup> Musicien veut parler, ne manquât-t-elle pas apparemment de lui en donner des preuves, en lui reprochant le deffaut de ses chiffres ; mais au lieu de lui en faire un mérite, il fait retomber sur elle le trait d'ignorance qui vient de sa part, & dont il convient même, en avouant ensuite que la

## 2376 MERCURE DE FRANCE:

2<sup>e</sup> de ré doit être jointe à l'accord de sol, désigné sur ce même ré par le chiffre  $\frac{6}{4}$ : & quand la raison qu'il apporte, pour prouver que cette 2<sup>e</sup> peut être retranchée pour lors, seroit recevable, elle ne regarde tout au plus que le goût, qui certainement met obstacle en cet endroit, à la connoissance du fond; car le fond de l'Harmonie nous apprend que l'accord parfait de sol annonce le Mode de sol, dont il n'est nullement question ici, & si l'on avoit présentés les Notes posées par ce 2<sup>e</sup> Musicien, peut être qu'on y verroit encore qu'il n'est point question du Mode de ré, à l'endroit du chiffre  $\frac{6}{4}$ , de sorte que ce ne seroit plus la 2<sup>e</sup> mais un autre intervalle qu'il y faudroit joindre pour lors.

Mais j'ai chiffré  $\frac{6}{4}$  selon l'Auteur, dira ce 2<sup>e</sup> Musicien; donc, vous devez suivre son intention? Si c'est sur le chiffre qu'il fonde l'intention de l'Auteur, comme il n'en faut pas douter, c'est une autre affaire; ainsi quand le chiffre sera faux, soit par la négligence de l'Auteur, soit par celle du Copiste, ou de l'Imprimeur, il faudra donc faire un mauvais accord. Voilà les erreurs où nous jette infailliblement le deffaut de connoissance: vous verrez aussi que le 1<sup>r</sup> Musicien voulant soutenir, en cette occasion, la raison de son Ecoliere, n'aura désapprouvé que les chiffres: mais pour le mettre absolument dans son tort, il falloit lui faire condamner la composition, & supposer que cette composition étoit des plus habiles Musiciens du siècle.

Il y auroit bien d'autres petits articles à relever dans cette Conférence, où l'on n'a pas eu plus d'égard à l'équité, & à la bonne foy, qu'à la vrai semblance: mais il suffit à présent  
d'avoir

OCTOBRE. 1729. 2577.

D'avoir fait connoître l'aveuglement de son  
Auteur dans ce qui concerne le fond.

On donnera dans peu un Parallele des deux  
Méthodes d'accompagnement dont il s'agit.

\*\*\*\*\*:\*\*\*\*\*:\*\*\*\*\*

*CHANSON*, chantée à Table au  
Croisil, en Bretagne, au sujet des Ré-  
jouissances faites pour la Naissance du  
DAUPHIN.

Par M<sup>lle</sup> de Malcrais de la Vigne.

**T**outes les Villes de France,  
Pour le DAUPHIN,  
Marquent leur réjouissance ;  
Chantons sans fin,  
Et, comme elles, faisons aussi,  
Charivari.

Notre Ville s'illumine ;  
Mais vertubleu,  
C'est surtout à la Cuisine,  
Qu'on fait grand feu ;  
Je vois qu'on veut faire aujourd'hui  
Charivari.

Amis, qu'à boire on s'appresse ;  
N'épargnons rien,  
Quand

2378 MERCURE DE FRANCE,

Quand Bacchus est de la Fête ,

Que tout va bien !

Les plaisirs viennent avec lui.

Charivari.



Doubleant trois fois la mesure ,

Les Capucins , \*

Chantent la bonne aventure ,

Leurs hanaps pleins ,

Disant au Dauphin grammerci.

Charivari.



Le salpêtre fait merveille ,

Dans le Convent ;

Saint François prêtant l'oreille ;

Du Firmament ,

A crié , Freres , qu'est ceci ?

Charivari.



UN DAUPHIN , réplique un Frere ,

Nous est venu ;

Des Cieux alors le bon Pere

A répondu ,

Recommencez , s'il est ainsi ,

Charivari.



Dans le tems de la Vendange ,

\* Les Capucins illuminent des Feux , & ti-  
rent du Canon dans leur Enclos.

Ce

Ce Prince est né :  
 Saison digne de louange ,  
 Temps fortuné ,  
 Tu nous fais braver le fouci ,  
 Charivari.



Vive la Reine de France ;  
 Vive Louis :  
 Vive l'illustre Alliance  
 Des Leszenskis !  
 Vive le Roi, vive son Fils ;  
 Charivari.

*Autre Chanson du même Auteur, sur l'air :*  
 Cherchons la paix dans cet Azile.

**D**E ce Repas , Critique austere ,  
 Ne vien point altérer la paix ;  
 De ton poison la dose amere ,  
 Dans ces Cantons ne se goûta jamais ;  
 Que l'esprit gai , doux & sincere ,  
 Déploye ici seulement ses attraits.



Amis , mettons-nous en haleine :  
 A quoi nos goziers sont-ils bons ?  
 Mieux que l'Amour , Bacchus enchaîne ,  
 Des cœurs unis au milieu des flacons !  
 Buvons , buvons à tasse pleine ,  
 Autant de coups , font autant de chaînons.

Cij RE=



*REJOUISSANCES de la Ville  
de Grenoble.*

**L'**Honneur que nos Rois ont bien voulu conserver au Dauphiné, de regarder le nom de cette Province comme le Titre singulier de leurs Fils aînez, est un honneur trop distingué pour elle, pour pouvoir exprimer l'excès de sa joye. Si la Naissance du Dauphin, par lequel nos vœux viennent d'être comblez, est regardée avec justice comme un present du Ciel, fait non-seulement à la France, mais à l'Europe entiere, quels ont dû être les transports d'une Province, qui dans une felicité si generale, trouve encore les motifs d'une allegresse particuliere ! le récit des marques qu'il lui a été possible de donner de sa joye, ne peut peindre les sentimens, quoiqu'unanimes, de tous les cœurs.

La Ville de Grenoble, comme la Capitale & le Siege des Commandans & du Parlement de Dauphiné, a cherché de signaler son zele, aussi-tôt que les ordres du Roi y ont été envoyez par S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orleans, Gouverneur, M. l'Evêque, M. le President de  
Grammont

OCTOBRE. 1729. 2381

Grammont, Commandant, & M<sup>rs</sup> du Parlement, concertèrent ensemble les Réjouïssances de trois jours, la nécessité des préparatifs à forcé de les remettre au Dimanche 25. Septembre. Elles commencerent ce jour-là par une grande Messe celebrée dans la Cathédrale, à laquelle la Noblesse la plus distinguée fut invitée, & le Parlement y assista en robes rouges, ainsi que la Chambre des Comptes, en habits de ceremonie; cette Messe fut suivie d'une Procession, à laquelle M. l'Evêque porta le S. Sacrement, qui fut accompagné par la Noblesse, le Parlement, la Chambre des Comptes, &c. Les ruës étoient tenduës & ornées de Meubles les plus magnifiques. Après cette édifiante Cerémonie, qui ne finit qu'à trois heures après midi, tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans la Ville, se rendit au Palais Episcopal, où M. l'Evêque donna un repas magnifique. La table étoit de 40. Couverts, servie avec la dernière profusion & la plus grande délicatesse.

Le soir l'illumination fut generale; des Fontaines de vin & une grande quantité de Fusées, distinguerent encore le Palais de M. l'Evêque, auquel ce premier jour étoit échû.

Le Lundy 26. le Marquis de Marcieu,

C iiij    Gouver-

Gouverneur de Grenoble, rassembla encore par un Dîner somptueux, tout ce qu'il y avoit de considerable dans la Ville, dans tous les Ordres : deux Tables, de 20. couverts chacune, furent servies avec abondance & délicatesse, les santez du Roi, de la Reine & de Monseigneur le Dauphin, furent buës au bruit de toute l'Artillerie de la Citadelle. Sur les cinq heures du soir, M. le Gouverneur marcha vers la Citadelle, suivi de toute la Noblesse & du Militaire, pour assister au *Te Deum*, le Parlement & la Chambre des Comptes s'y rendirent en habits de ceremonie. M. l'Evêque officia. Après cette seconde action de graces, le Président de Grammont, Commandant, se rendit dans la Place publique, où il mit le feu au bucher qui y avoit été préparé. le Bataillon de Royal Artillerie & la Milice Bourgeoise, étoient en bataille autour du Feu; trois salves de Mousqueterie & de 65. pieces de Canon, répondirent aux acclamations du Peuple; les Illuminations & les Feux particuliers augmentèrent la joye publique, & la journée finit par un Souper magnifique chez le Président de Grammont, où toutes les personnes d'un état distingué avoient été invitées. Pendant ce Souper on fit couler des Fontaines de vin pour le Peuple, & il fut tiré

un

un grand nombre de Fusées & d'autres Artifices.

Le Mardy 27. le Parlement & la Chambre des Comptes, voulant donner des marques particulieres de la joye dont ils sont penetrez, se rendirent sur les cinq heures dans l'Eglise Collegiale de S. André, ancienne Chapelle du Dauphin, où ils firent chanter le *Te Deum*, de la composition du sieur Bernier; après quoi toute la Ville se rendit chez M. de Fontanieu, Intendant, auquel ce troisieme jour étoit destiné, conjointement avec la Ville, Le grand Appartement de l'Hôtel de Lesdiguières, le magnifique Jardin & les Terrasses de cet Hôtel, se trouverent pompeusement illuminez par des Lampions & des Pots-à-feu qui representoient les ornemens de l'Architecture, des Balustrades & du Parterre. Tous les arbres du Bois & de la grande allée, portoient chacun une Lanterne. La Porte de l'Hôtel étoit décorée d'Illuminations, au-devant desquelles s'élevoit une Fontaine publique ornée d'Inscriptions, & formée par quatre Dauphins, qui par leurs Mufles, versoit le vin au Peuple avec abondance; quatre bandes de Violons, répandus dans le Bois, excitoient le Peuple à former des Danses. L'Illumination & les Feux étoient généraux dans toute la Ville, & des Fon-

taines de vin, ornées de Peintures & d'Inscriptions, à chaque place.

Sur les 8. heures, tous les Conviez, au nombre de plus de 150. sortirent de l'Appartement de l'Intendance pour se rendre sur la Terrasse qui donne sur l'Isere; au milieu de cette Riviere étoit un Bâtiment magnifique, représentant un Temple orné des Statuës de la Justice, de la Paix, de l'Abondance, de l'Esperance, &c. avec differens Emblêmes & Devises; Ce Bâtiment étoit surmonté d'un Obélisque à 12. faces, sur chacune desquelles étoit représenté un Signe du Zodiaque, avec une Vertu particuliere. Cet Obélisque étoit couronné par des Dauphins entrelassez, qui soutenoient une Fleur de Lys. L'idée de toute cette Architecture étoit de représenter l'Horoscope heureuse du nouveau Dauphin. Un Dragon, auquel Madame de Fontanieu mit le feu, fit partir un Artifice considerable, parfaitement executé, & qui pendant une demie heure entiere, enflamma toute la décoration. Après le Feu tous les Conviez retournerent à l'Intendance, où quatre Tables de 25. Couverts chacune, se trouverent magnifiquement & somptueusement servies, sans compter un grand nombre de petites qui se formerent dans differens endroits de l'Appartement. Le Soupé fut servi

OCTOBRE. 1729. 2385

servi sans aucune confusion, & dura deux heures.

Dans le même temps M<sup>rs</sup> les Consuls donnoient dans un autre Appartement, leur Festin particulier de 50. Couverts. Ces deux Repas finis, tous les Convives se rassemblèrent à l'Intendance, & passèrent dans une Salle très-bien illuminée, & déjà remplie d'une partie de la Bourgeoisie la plus considérable, placée sur des Gradins. M. de Fontanieu fit exécuter sur un Théâtre qu'il avoit fait dresser exprès, une Représentation de deux Comédies Italiennes; sçavoir, la *Surprise de l'Amour* & le *Carillon*, elles furent représentées par la Troupe du sieur *Francisque*, avec un grand succès. Dix Valets de Chambre apportèrent toutes sortes de Glaces & de Rafraîchissemens dans l'intervale d'une Piece à l'autre. Enfin le Spectacle fini, les jeunes Dames & les jeunes Cavaliers formerent un Bal qui dura jusqu'au jour, pendant lequel on leur servit encore de nouveaux Rafraîchissemens. Le lendemain la Troupe de *Francisque*, établie à Grenoble, donna au Peuple la Comédie *gratis*.

M. l'Evêque termina toutes ces Fêtes par un Acte recommandable de sa piété. Après avoir officié, il distribua lui-même à la porte de son Palais, à dîner à 7. ou 800.

C v Pauvres

Pauvres, & leur fit un Discours fort pathétique sur ce qu'ils devoient faire dans leur état. Ils eurent chacun deux livres de pain, deux livres de viande, & une portion de vin, qu'ils alloient prendre à une Fontaine publique. Ce Prélat étoit assisté dans une œuvre si digne de son caractère, par tous les Curez de la Ville, auxquels il donna ensuite à dîner, ainsi qu'à tout ce qu'il y a d'Ecclesiastiques dans Grenoble de plus considerables.

PIECES de Poësie, employées aux Décorations faites à Grenoble, par M\*\*\* sur la Naissance de Monseigneur le DAUPHIN.

*G*allis surgebat Laurus, crescebat Oliva,  
 Hoc unum; Superi Lilia nulla dabant,  
 Cetera quid profunt? Gallis si Lilia desint,  
 Quid Laurus Gallos,heu!quid Oliva juvat?  
 Plaudite, Diis genita, atque Deos genitura  
 MARIA,  
 Gallorum votis Lilia nata.dedit.

*M*ars pour couronner nos Guerriers,  
 Dans nos champs seme des Lauriers,  
 Pallas d'une main attentive,  
 A son tour cultive l'Olive.

A

Il ne nous manquoit que des Lys,  
 Sans eux tout est pour nous sans prix,  
 Sans eux notre Olive est sans grace,  
 Sans eux notre Laurier s'efface :

Ah ! triomphez, François heureux,  
 Puisqu'un Lys manquoit à nos vœux,  
 Tout conspire enfin à nous plaire ;  
 De Rois Epouse, Fille & Mere,  
 MARIE a pris soin d'appuyer  
 Notre Olive & notre Laurier.

*G* *Allia da plausum, partu tibi surgit eodem,*  
*Regis ; Regina, gentis, & orbis amor.*

FRANCE en Héros toujourns féconde,  
 L'Auguste Mere d'un DAUPHIN,  
 Vient de réunir dans ton sein,  
 Tout ce qu'a de plus chez le Monde.

*P* *Laudite io Galli Regina : hoc Numine tutas,*  
*Lilia, Religio, Laurus, Oliva vigent.*

TRIOMPHONS ! L'Auguste MARIE,  
 De la France nouveau Genie,  
 Par la Naissance d'un DAUPHIN,

Des Bourbons conservant la gloire ,

Fixe à jamais dans notre Sein ,

La Foi, la Paix & la Victoire.

*F*œta Diis charites peperit Regina Sorores,  
*Idalium fratrem nunc parit ipsa Deum.*

**D**E la main des Dieux couronnée ,

MARIE embellit tour-à-tour ,

Des fruits d'un heureux Hymenée ,

Son Auguste Epoux & sa Cour ;

Son Sein à trois nouvelles Graces ,

Commença par donner le jour ,

Elle vient encor sur leurs traces ,

De l'embellir d'un jeune Amour.

*N*ostris Dii victi votis, victique dolore ,

*Tandem nostra, novo Casare vota beant*

*Langam, credo, moram, superi fecere petitis,*

*Ut crescente mora, cresceret & pretium,*

*Si Patrem, Matrem, proavos virtutibus aquet,*

*Et si multum emptus non sat emendus erat.*

**S**ensibles à nos justes craintes ,

Touchez de l'ardeur de nos plaintes ,

Les Dieux nous accordent enfin ,

**UN**

Un jeune Cesar, un DAUPHIN,  
 Long temps ils le firent attendre ;  
 Mais ce ne fut que pour le rendre  
 Digne de nous & digne d'eux :  
 S'il imite un jour ses Ayeux ,  
 S'il a les vertus de son Pere,  
 S'il a les vertus de sa Mere,  
 Quelques vœux qu'il ait pû coûter,  
 Nous n'avons pû trop l'acheter.

*G*allis mille parit flores Regina perennes,  
 Quæ sese decorat, Gallicus omnis ager.  
 Quos peperit plaudunt sibi Flores, Liliæ at unum  
 Mox nascens, Florum vincit honore decus.

L'Auguste Epouse de Louis,  
 De Fleurs sçait embellir la France ;  
 Mais sur ces Fleurs, un jeune Lys,  
 A qui son sein donne naissance,  
 Merite d'emporter le prix.

*O*Mne fremat monstrum, crimen palleseat  
 & error,  
 DELPHINUS nascens Herculis instar erit,  
 Nascitur ex divo virtutum sanguine. Sanguis  
 Virtutum, certo funere, monstra necat.

Que

**Q**ue l'erreur, le libertinage,  
 Pâlissent de honte & de rage,  
 D'un **DAUPHIN** naissant, le Berceau  
 Se change pour eux en tombeau ;  
 Hydres trop souvent renaissantes,  
 Fuffiez-vous encor plus puissantes,  
 Monstres, vous ne renaîtrez plus,  
 Et serez forcez de connoître,  
 Que le Prince qui vient de naître,  
 Naît du Sein même des Vertus.

※※※※:※※※ ※※:※※※※※※※※

*REJOUISSANCES faites à Soissons.*

**L'**Heureuse nouvelle de la Naissance de  
 Monseigneur le Dauphin arriva à Soissons  
 le matin du 5. Septembre; elle se répandit en  
 un instant par toute la Ville, & la joye pu-  
 blique éclata aussi-tôt de toutes parts. Tous  
 les Gentilshommes & Officiers Militaires qui  
 se trouverent dans la Ville & tous les Magis-  
 trats se rendirent sur le champ chez M. d'Aube,  
 Intendant de la Generalité de Soissons, M. l'In-  
 tendant les pria tous de se rendre chez lui dès  
 quatre heures après midi, & il envoya en  
 même temps prier les Dames & les autres  
 personnes de consideration des Campagnes  
 voisines, de s'y trouver.

La Compagnie s'assembla à l'heure indiquée  
 chez M. l'Intendant. Les plaisirs qu'il procura  
 commencerent par la Comedie que tout le  
 monde vit, *gratis*. Au sortir de la Comedie, le  
 Corps de Ville vint prier M. l'Intendant d'al-  
 lumer

allumer un Feu que la Ville avoit fait préparer, ce qui fut fait avec la ceremonie ordinaire, la Compagnie des Fuseliers du Roi, établie en garnison à Soissons depuis le Congrès, faisant un Cercle autour du Feu. On fit trois décharges de huit Pieces de Canon, de celles que le Roi a trouvé bon depuis long-temps que la Ville eût en possession; & la Compagnie des Fuseliers fit aussi trois décharges.

L'Hôtel de Ville & les Maisons de la Place étoient illuminées; on fit des Feux devant toutes les portes des maisons de la Ville, & des Illuminations aux fenêtres.

M. l'Intendant trouva un grand feu allumé devant sa porte: la face de toute sa Maison étoit illuminée de Pots à feu qui formoient différentes figures; la Cour, & tous les Bâtimens qui l'environnent, étoient pareillement illuminez. Toutes les portes de la Maison étoient ouvertes à tout le monde.

De la principale porte on découvroit une autre Illumination dans le Jardin. Tout le Parterre, un Boulingrain & tous les murs, tant de l'enceinte que de la Maison, étoient garnis de Pots à feu. Dans une grande Allée de Maronniers, on avoit dressé les Tables & les Buffets pour un grand souper. Une Table de 40. Couverts, & deux autres de 20. Couverts chacune, furent servies magnifiquement & sous des Tentes; mais cela ne suffisant pas pour la Compagnie, qui grossissoit à tous momens, on y suppléa sur le champ par deux autres Tables qui furent dressées & servies en un instant.

La santé du Roi fut buë solennellement; on se leva alors en même temps à toutes les Tables, & tout le monde but de bout pendant les acclamations

## 2192 MERCURE DE FRANCE.

mations du Peuple qu'on avoit laissé entrer dans le Jardin & qui crioit sans cesse *vive le Roi* au bruit du Canon de la Ville, placé dans la Cour de la Maison. Il fut tiré aussi quantité de Fusées. On but ensuite la santé de la Reine & de Monseigneur le Dauphin, toujours avec la même cérémonie, pareilles acclamations & décharges de Canon & pareil nombre de Fusées. Après le souper, le Bal commença & dura jusques fort avant dans la nuit, chacun trouvant des rafraîchissemens en abondance.

Les deux jours suivans se passerent de même avec cette différence seulement que les Illuminations furent toujours variées & plus belles de jour en jour, que les Tables furent servies plus magnifiquement, & qu'on représenta différentes Comédies, toutes du nouveau Théâtre Italien. Il se trouva à table le second jour 90. personnes, & 116. le troisième.

Les ordres du Roi étant arrivés pour faire chanter le *Te Deum*, le jour en fut indiqué au Dimanche 18. Septembre. Dès la veille on sonna toutes les cloches, ce qui fut repeté le jour du *Te Deum*. Dès la pointe du jour on fit trois décharges de toute l'Artillerie des Remparts, & M. l'Intendant, qui crut convenable qu'en un tel jour tout le monde, sans exception, eût de quoi vivre mieux qu'à l'ordinaire, fit demander à tous les Curez de la Ville le nombre des Pauvres de leurs Paroisses, & se fit informer de la quantité qu'il y en avoit à l'Hôpital & dans les Prisons; envoya aux Curez, à l'Hôpital & aux Prisons plus de 900. Rations de vivres. Chaque Ration étoit composée d'une livre de la meilleure viande, d'une livre & demie de pain & d'une pinte de vin.

A trois heures, le Présidial se rendit à la Cathédrale; ensuite le Corps de Ville, à la tête duquel marchoit la Compagnie de l'Arquebuse, tous en habits uniformes gris d'épine, galonné d'argent. M. l'Intendant suivoit avec 30. Gentils hommes & Officiers de distinction des Troupes du Roi, la Bourgeoisie étant sous les armes & en haye depuis la maison de M. l'Intendant jusqu'à la Cathédrale; la Compagnie des Fuseliers du Roi étoit aussi en haye dans la Nef de l'Eglise.

La Ceremonie commença par une Procession generale que M. l'Evêque de Soissons, qui y assista, avoit ordonnée, conformément aux ordres du Roi, à la suite de laquelle marchoit M. l'Intendant, précédé de ses Hoquetons, & accompagné de tous les Gentilshommes & Officiers, & ensuite sur deux files la Compagnie du Présidial à droite, précédée par les Huissiers; le Corps de Ville à gauche, précédé par ses Hallebardiers, & par la Compagnie des Arquebusiers.

Après la Procession, M. l'Evêque entonna le *Te Deum*, qui fut chanté par la Musique de la Cathédrale, au bruit de toute l'Artillerie & de la Mousqueterie de la Bourgeoisie.

On avoit placé à l'entrée de l'Hôtel de Ville deux Fontaines de vin qui coulerent jusqu'au soir. Le Maire de la Ville & les quatre Echevins en avoient aussi à leurs portes, qui coulerent toute la journée.

Après la Comédie, on vit le Feu de joye, accompagné de nouvelles décharges de toute l'Artillerie & de la Mousqueterie; ensuite la Ville fit tirer le Feu d'artifice, dont on va voir la description. L'Hôtel de Ville, ainsi que toutes les autres maisons de la Ville,

devant

## 2394 MERCURE DE FRANCE.

devant lesquelles on alluma des Feux, furent illuminées.

On servit cinq Tables sous des Tentes dans la même Allée où s'étoient faits les soupers précédens. Il y avoit 130. Couverts, mais comme il le trouva 150. Conviez, on dressa encore deux autres Tables qui furent toutes servies avec la même magnificence. Le souper fut suivi d'un Bal qui dura jusqu'à 6 heures du matin, pendant lequel on servit toutes sortes de rafraîchissemens.

### *Feu d'artifice.*

L'Edifice étoit carré, d'Ordre Ionique, peint en marbre de différentes couleurs; les Bases & les Chapiteaux des Pilastres bronzés.

Les quatre faces ornées, chacune d'une Arcade; les Angles saillans, ornés de leurs Pilastres sur chaque face; le tout couronné d'une Balustrade de deux pieds d'appui, peinte en marbre. L'Edifice avoit 20. pieds en carré, élevé sur quatre Pilliers de douze pieds de hauteur. Il y avoit quatre autres Pilliers de même hauteur aux quatre angles qui formoient une saillie de 4. pieds & demi de distance, & portoient des galeries à niveau de la Plate-forme de l'Edifice. Les quatre angles saillans, terminés par 4. Dauphins couronnés d'artifice. Au milieu, sur le haut, étoit posé un Piédestal de 8. pieds de hauteur, sur sept pieds en carré, orné de moulures & de bas-reliefs sur chacune de ses faces; & au-dessus, une Plinte de 14. pouces, sur un pied de retraite dont les angles étoient terminés par 4. Dauphins couchés, & sur la Plinte étoit posée une figure en pied, de sept pieds de hauteur, représentant l'Aurore, qui annonce le lever du So-

Soleil, couronnée de roses, la tête entourée d'artifice en forme de rayons, avec une lumière brillante au-dessus. Les 8. Dauphins jettoient continuellement du feu.

Dans le bas relief de la première face du Piédestal, l'Aurore étoit peinte avec une lumière sortant de l'horizon, avec ce mot *Oritur*. Dans la seconde face, étoit un Soleil levant, avec ce mot *Crescet*, qui exprimoit les sentimens du Peuple, ses desirs, ses esperances. Dans la troisième, étoit un Soleil en plein, & un Cedre, avec ce mot *Multiplicabit*, qui annonçoit ses progrès dans la posterité; & dans la quatrième étoit un Soleil, avec une Corne d'Abondance, & ce mot *Ditabit*, qui étaloit les avantages que la France en devoit attendre.

Au premier Portique, étoient placées les Armes du Roi, avec cette Devise *Quarto femine felix*. Au second Portique, étoient les Armes de la Reine, avec cette Devise, *Fructum dedit fecunda votis*, au troisième, les Armes de Monseigneur le Dauphin, avec cette Devise *Expectata Regni felicitas*. Au quatrième Portique, étoient les Armes de la Ville, avec cette Devise, *Animo pacis congregat omnes*, pour faire allusion à l'Assemblée des Ministres de toutes les Puissances en la Ville de Soissons.

A l'une des quatre faces des Angles saillans étoient les Armes du Comte d'Evreux, Gouverneur de la Province, & en particulier de la Ville de Soissons, avec cette Devise *Haud degener Martis sanguine ortus*.

A une autre face, étoient les Armes de M. l'Evêque de Soissons, avec cette Devise, *Verbo, Scripto & exemplo Prasul*.

A

## 2396 MERCURE DE FRANCE.

A une autre face , étoient les Armes de M. l'Intendant , avec cette Devise *Gratiosè & firmiter intendit Justitia.*

Enfin à une dernière face , étoient les Armes des Maire , Gouverneurs & Echevins , avec cette Devise , *Unanimes Urbi pacificè presunt.*

Le Feu d'artifice fut allumé par un Dragon , qui partit d'une des fenêtres de l'Hôtel de Ville. Tout le Théâtre étoit rempli de toutes sortes de Pièces d'artifice , qui réussirent bien.

Pendant le feu , les Officiers firent servir toutes sortes de rafraichissemens aux Dames & aux autres personnes de distinction qui s'étoient assemblées à l'Hôtel de Ville.

La Fête que l'Evêque donna le lendemain , commença par l'aumône , & par dix muids de vin que ce Prélat fit distribuer à l'Hôpital , à l'Hôtel-Dieu , aux Prisonniers & aux Pauvres de la Ville. Celle qu'il donna le soir fut des mieux entendues. Tout le Palais Episcopal se trouva illuminé dans toute sa vaste enceinte. La grande Porte étoit ornée de Festons & de Guirlandes de Fleurs , avec les Ecussions du Roi , de la Reine & du Dauphin , & un grand nombre de Pots-à-feu. Il y en avoit qui bordoit en dehors tous les murs de la Cour & d'un grand Jardin attenant. La Cour en dedans étoit illuminée par des lampions qu'on avoit mis le long du Corps de logis , & vis-à-vis sur les Balustrades , en face , une longue Terrasse à double Parapet , étoit pareillement illuminée.

Dans le Jardin on voyoit au lieu de Fleurs , dans tout le Parterre , des Pots à feu qu'on avoit distribués sur les Ifs , dans les Caisses , sur les Pots de Fleurs , d'une manière ingénieuse &c.

Sur

Sur les sept heures la Compagnie s'assembla ; elle étoit composée de M. l'Intendant, d'un grand nombre d'Officiers & de Noblesse, des Chefs, & des plus anciens membres de tous les Corps Ecclesiastiques & Seculiers de la Ville. Quoiqu'il ne parut aucun préparatif qui pût faire présumer qu'il y auroit un Feu d'artifice, toute la Compagnie fut cependant agréablement surprise de l'entendre annoncer du fond du Jardin par le bruit de 50. Boëtes, & par une Décharge des Canons de la Ville que les Magistrats avoient fait transporter dans le Jardin de l'Evêque.

Les Habitans de la partie de la Ville, qui dépend de la Justice de l'Evêché, voulant montrer leur affection pour leur Seigneur, vinrent en armes dans le Jardin avec leurs Officiers & leurs tambours, & s'étant placés en haye vis-à-vis le grand Appartement, ils répondirent au bruit du Canon par une décharge générale.

On vit ensuite partir du haut d'une Terrasse, en face des Appartemens, une grande quantité de Fusées qui furent terminées par une Girande, qui fit un très agréable spectacle ; vers les dix heures, toute la Compagnie qui étoit d'environ 50. personnes, se mit à table. M. l'Intendant se mit à l'une des deux tables, & M. l'Evêque de Soissons à l'autre. Le souper fut splendide & délicat ; on but debout les santés du Roi, de la Reine & du Dauphin. A ces illustres santés, on entendit tout d'un coup une agréable simphonie de Flutes, de Hautbois & de Violons ; ce Concert se réitéra à chacune des trois santés, qui furent aussi suivies chacune d'une décharge du Canon de la Ville.

La

## 1798 MERCURE DE FRANCE.

Le lendemain 20. Septembre, les Religieux de l'Abbaye de S. Medard, Ordre de S. Benoît, firent aussi chanter le *Te Deum* dans leur Eglise par la Musique de la Cathedrale. Dans la Nef, étoit en Armes sur deux rangs, la Compagnie du Jardin de l'Arc, & au dehors, deux Compagnies du Faubourg de la Ville, dont ces Religieux sont Seigneurs, qui toutes ensemble firent trois décharges.

Au sortir de l'Eglise, on trouva tous les lieux de la Maison illuminés, & particulièrement la Façade d'un large pignon du Dortoir, & qui depuis le bas de la grande Croisée jusqu'au haut, fait un espace de 25. pieds de largeur sur 40 de hauteur, ce qui formoit une illumination brillante & bien entendue.

Le Jeudi suivant, la Compagnie de l'Arquebuse se distingua aussi par une Fête particulière. Le Corps de Ville entrant dans le même dessein, donna à cette Compagnie trois prix considerables d'argenterie. Ces Officiers allerent ensuite en Robes de Cerémonie à l'Eglise des Cordeliers, où la même Compagnie fit chanter un *Te Deum*, auquel l'Evêque de Soissons & plusieurs de ses Chanoines assisterent. On fit pendant le *Te Deum* trois décharges du Canon & de la Mousqueterie des Chevaliers de l'Arquebuse, après quoi la Compagnie retourna au Jardin de l'Arquebuse, où elle trouva tout le Jardin, les Arbres & les Terrasses illuminées d'une maniere galants & recherchée. On alluma ensuite un Feu au bruit du Canon, de la Mousqueterie, & aux acclamations de tout le Peuple. On servit un souper à 40. personnes, avec délicatesse & profusion. Après quoi on tira sur la Terrasse une grande quantité de Fusées & d'autres pièces

d'ar-

OCTOBRE. 1729. 2299

d'artifice ; ce qui fut suivi d'un Bal qui dura  
jusqu'à sept heures du matin , pendant lequel  
on servit une Collation & toute sorte de ra-  
fraichissemens,

\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*

SUR LA NAISSANCE

DE MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

*Air de Joconde.*

**L** Es trois Graces ont précédé  
Du Dauphin la naissance ;  
Ce Prince à nos vœux accordé ,  
Charme toute la France ;  
La Nuit brille autant que le Jour ,  
On rit , on chante , on danse ;  
On verra bientôt de retour  
La Paix & l'Abondance.

Au Ciel pour un si grand bienfait ,  
Adressons notre hommage ,  
C'est de l'Hymen le plus parfait  
Le plus aimable gage ;  
Faisons retentir dans les airs  
L'objet de tant de Fêtes ;  
Il est plus doux à l'Univers  
Que l'éclat des Conquêtes,

RE



*RE'JOUISSANCES faites dans la Marine. Extrait de diverses Lettres.*

**L**E 11. Septembre le Comte de Volvire, Capitaine de Vaisseau & Commandant la Marine au *Port Louis*, ayant donné les ordres nécessaires, le *Te Deum* fut chanté le même jour par tous les Prêtres & Religieux de la Ville, dans l'Eglise Paroissiale de Notre-Dame; on fit trois salves de 7. coups de Canon chacune, à bord du Vaisseau portant Pavillon d'Amiral, avec 3. décharges de Mousqueterie dans les intervalles de la canonnade; on fit sur ce Vaisseau toutes les Illuminations qu'il fut possible, & autant que le tems le put permettre. Il y eut 3. salves de 15. coups de Canon chacune, dans la Batterie de l'Armor, & autant dans la Batterie du Gavre. Dans ces Batteries, après les salves dont on vient de parler, on fit de grands Feux de joye.

Il y eut de grandes illuminations à la Maison de M. de Volvire, & des Fontaines de vin coulerent à sa porte; il donna un souper magnifique à toute la Marine, où se trouverent aussi M. de Ricquebourg, Commandant de la Place, & les Officiers de la garnison; les Dames & les autres personnes de considération de la Ville. La Fête fut terminée par un B.A. Les Maisons de M. M. de Vincelles & le Mayor & celles des autres Officiers de la Marine, ainsi que de tout le reste du Corps, ont été illuminées. Il y a eu partout de grandes démonstrations de zele & d'une joye parfaite.

M. de Norey, Capitaine de Vaisseau, commandant la Marine, à Calais, à qui les ordres du Roi étoient adressez, choisit le Dimanche 21. Septembre pour les executer, & fit chanter le *Te Deum*, dans l'Eglise de Notre-Dame, où tous les Officiers de Terre & de Mer, les Magistrats & les Dames assisterent; cette Ceremonie étant finie, la Compagnie qui étoit nombreuse, alla sur le Port, où l'on fit trois décharges de Mousqueterie, & autant de tous les Canons de la Marine, qui furent entendus de la Côte d'Angleterre; les mêmes personnes se rendirent ensuite chez M. de Norey, dont la maison & le Jardin étoient extraordinairement illuminez, & il y eut un très-beau Feu d'artifice devant la porte. Il fit servir plusieurs Tables, où l'on but les fantez du Roi, de la Reine & de Monseigneur le Dauphin, au bruit d'un grand nombre de Boëtes & de 200. Fusées volantes. Le Repas qui dura jusqu'à 2. heures après minuit, ne finit que pour commencer un Bal qui continua jusqu'au jour.

*Autres Réjoissances à Calais  
& à Boulogne.*

LE Lundy 5. Septembre, un Courier arriva à Boulogne, & y annonça la Naissance du DAUPHIN. M. l'Evêque étoit en campagne, pour benir l'Abbé de Blangis. M. de la Pierre, qui commande à Boulogne, donna les ordres nécessaires pour celebrier ce grand événement, & dépêcha un Courier à M. l'Evêque qui se trouva en route; il entra dans la premiere Eglise, & y chanta le *Te Deum*. Il donna ordre d'avertir les Curez, de Paroisse en Paroisse, pour faire assembler les Peuples, & remercier  
D Dieu

## 2402 MERCURE DE FRANCE.

Dieu de l'heureux accouchement de la Reine, A peine fut-il arrivé à Boulogne, qu'il comença par remplir ses devoirs dans la Cathédrale, & indiqua par son Mandement trois jours d'actions de grâces, ſçavoir, le *Te Deum*, Proceſſion générale & Meſſe ſolemnelle.

Le jour du *Te Deum*, la veille & le lendemain, M. l'Evêque fit illuminer ſon Palais, les Lampions arrangez de façon qu'on y liſoit ces mots :

*Lilia florent.*

*Donum Dei,*

*Regis, Regni commune Votum.*

Le même jour, M. de la Pierre donna à dîner aux Chefs des Corps; le ſoir, il fit faire un Feu de joye avec des Illuminations; il donna à ſouper aux Officiers de Garde; le tout au bruit du Canon.

M. l'Evêque donna à ſouper à 45. perſonnes choiſies, & à manger à tout ce qui ſe preſenta. Deux pieces de Canon, que ce Prélat avoit empruntées, tirèrent pendant tout le tems des Réjouïſſances, de quart d'heure en quart d'heure; il alla voir le Feu de l'Hôtel de Ville, il rentra chez lui aux acclamations du Peuple, auquel il diſtribua de l'argent.

Le 6. Septembre, la nouvelle de la Naïſſance du DAUPHIN étant confirmée à Calais, ſur le champ M. le Chevalier Molé, Brigadier des Armées du Roi, Commandant, ordonna qu'on mît des Drapeaux aux fenêtres, qu'on tirât l'artifice, qu'on ſonnât les cloches, &c.

M. Chauvelin, Conſeiller d'Etat & Intendant de Picardie, donna ſes ordres aux Magiſtrats pour faire célébrer cette heureuſe Naïſſance.

M.

OCTOBRE. 1729. 2403

M. l'Evêque de Boulogne arriva le 16. à Calais, il y eut Procession generale le 17. le *Te Deum* le 18. Messe en action de graces le 19 Pendant ces trois jours ont tira l'Artillerie de la Place soir & matin.

M. le Chevalier Molé, qui est incommodé de la jambe qu'il eut emportée à la Bataille de S. Denis, se fit porter à toutes les Cérémonies ; il invita M. l'Evêque à recevoir un flambeau pour allumer le Feu qui étoit construit par étages autour d'un Mât de 60. pieds, garni d'artifices ; au haut étoit une cage de fer, où l'on avoit mis trois Chats vivans ; quand la flamme monta jusqu'à eux, ils se déchirerent & moururent enragez & gillez ; c'est un ancien usage à Calais, de bruler des Chats aux Feux de joye.

Le jour du *Te Deum*, M. Molé donna à souper à M. l'Evêque, à M. l'Abbé de Fortia, aux Chefs des Corps de Terre & de Mer, au Major de la Place, au Curé, au Commissaire des Guerres ; on en sortit à 11 heures, on y but les santez du Roi, de la Reine & de Monseigneur le Dauphin, & on chanta les paroles suivantes, parodiées sur la *Fanfare* de M. Dampierre, appelée la *Convalescence*.

*Vous donnez un Prince à nos vœux ;  
Grand Dieu, que vous nous rendez heureux !  
Sondez nos cœurs, vous sçavez d'eux,  
Combien ce don nous est précieux.*

En sortant, M. l'Evêque, accompagné de ceux qui avoient eu l'honneur de souper avec lui, alla à l'Hôtel de Ville, où il étoit impatientement attendu ; il y porta les santez du Roi, de la Reine & de Monseigneur le Dau

D ij phin

phin, les Réjouissances y furent étonnantes, & ce Prélat sortit charmé d'avoir vû les tendres sentimens des ordres de cette Ville pour leur Auguste Monarque.

Pendant le *Te Deum*, la Garnison borda le Rempart, & fit 3. décharges, la Citadelle autant, & ensuite le Fort Nieulloi.

La Bourgeoisie composoit un Corps de 1000. hommes, divisé par 6. Compagnies; M. l'Evêque benit leurs Drapeaux, & y fit le Discours suivant. Il y parla beaucoup de la valeur & de la fidelité des *Caleisiens* (le fameux Bourgeois Eustache de S. Pierre donna des preuves de l'une & de l'autre à la prise de Calais, sous Edouard, Roi d'Angleterre.) En 1347.

Ces 6. Compagnies, après avoir fait leurs décharges sur le Rempart, vinrent faire le tour du Feu, & recommencerent leurs décharges sur la Place.

On ne peut guere boire plus de vin, bruler plus de poudre & faire plus de réjouissances. Il n'est pas arrivé un seul accident par le bon ordre, & par les soins de M. le Chevalier Molé.

M. de Benneville, Chef d'Escadre, Commandant la Marine, au Havre de Grace, & M. Begon, Intendant, avec les Officiers du Corps, se rendirent le 18. Septembre, à six heures du soir, dans la Chapelle de l'Arsenal, les Troupes de la Marine étant sous les Armes, le *Te Deum* & les autres actions de grâces furent chantés au bruit des salves de la Mousqueterie, des Boëtes rangées autour du Bassin, & d'une Batterie de 21. Canons, dressée hors de la Ville, proche la jettée

jetée du Nord-Ouest. Elles furent répétées chacune 3. fois, durant la Cérémonie.

A 7. heures on se rendit sur le bord du Quai devant la Ville, vis-à-vis de laquelle étoit dressé un Feu d'artifice, en forme de Château, lequel étoit élevé d'environ 40 pieds, sur la jetée du Sud-Est, de l'autre côté du Port, à la distance de 300. toises. M. de Benneville mit le feu à un Dragon qui le porta très rapidement au Château, sur les trois faces duquel étoit écrit en gros caractères *Vive le Roi, la Reine & Monseigneur le Dauphin*. L'artifice, les Pots à feu sur l'eau, & les Fusées volantes durèrent plus de 2. heures.

On alla ensuite au *Beaugard*, où le souper se trouva servi. Le *Beaugard* est une Esplanade de 90. pieds de long, sur 22. de large, à l'entrée de l' Arsenal, du côté de saint François, qui touche au Pont tournant. Elle est bordée de deux rangs d'arbres, & entre les arbres il y a des bancs; ce lieu sert de promenade publique. On avoit couvert de Tentes toute la longueur de l'Esplanade que bordent les arbres des deux côtes; pour être à l'abri, en cas de pluie, & une Tapissierie de Pavois, formoit une longue Gallerie d'une agréable décoration. Dans tout le pourtour du dedans on avoit placé plus de 100. Fanaux, qui joints à 4. grands Lustres garnis de bougies & suspendus au-dessus de la Table du Repas, de 60. flambeaux qui en remplissoient les vuides, rendoient une clarté pareille à celles des plus beaux jours.

Sur le Frontispice de l'entrée du *Beaugard* étoit placé un grand Tableau à bordure de lumieres, représentant Neptune qui met un Dauphin entre les mains de la France, avec cette Inscription :  
D. iij. SPES

A l'autre extrémité du Beauregard, est une grande Loge qui sert à se mettre à couvert lorsqu'il pleut; le dessus de la Loge forme un Amphithéâtre sur le devant duquel on avoit placé les Portraits du Roi & de la Reine très-bien illuminez.

A 9 heures on se mit à table, on servit tout ce qui peut se trouver de plus délicat en viande, en fruits de la saison & en travail d'Office; la Table étoit longue de 62. pieds sur 7. de large. Il n'y avoit que des Dames ou filles assises, au nombre de 90. toutes femmes d'Officiers de Guerre, de Justice, de Magistrature, ou personnes de considération de la Campagne, dont les Epoux étoient aussi priez. Le nombre des hommes étoit d'environ 300. qui servoient ou faisoient servir les Dames.

Sous la Loge étoit une Table de 30 Couverts, servie comme la première, à laquelle les hommes alloient manger quand il leur plaisoit. Le repas dura 2. ou 3. heures; on l'avoit commencé par saluer la santé du Roi, suivie de celles de la Reine & de Monseigneur le Dauphin, avec une triple décharge de Boëtes.

Les Tables levées, on commença le Bal, qui ne finit qu'à 6 heures du lendemain. Les Glaces, les Liqueurs, les Rafraîchissemens, les Oranges, les Fruits, les Confitures sèches, furent prodigués & portés continuellement par toute la Salle du Bal.

En se mettant à table on commença de faire couler pour le Peuple deux Fontaines de vin aux deux Grilles de l'Arsenal, dont l'écoulement portoit en dehors, elles durèrent jusqu'au jour.

Il ne faut pas obmettre une chose qui fit un

effet surprenant. La partie du bassin qui fait face au Pont tournant , étoit illuminée dans toute sa largeur , par trois Cours de Lampions élevez l'un sur l'autre : au milieu étoit un Edifice de Charpente , duquel s'élevoit un grand Obélisque qui formoit trois Pyramides sur un même pied-d'estal ; le tout peint & chargé d'ornemens. Les Pyramides surtout étoient ornées de Hieroglyphes de Fleurs de Lys & de Dauphins, & couvertes de Lampions dans toute leur hauteur de plus de dix toises.

Dès que M<sup>rs</sup> de Ville du Havre de Grâce eurent appris par une Lettre de M. le Duc de S. Aignan, leur Gouverneur, l'heureuse nouvelle de la Naissance de Monseigneur le DAUPHIN, ils crurent que sans attendre d'autres ordres pour des Réjouissances publiques, ils devoient donner des marques de leur zèle & de leur joye, ce qu'ils firent à l'heure même par trois décharges des Canons de la Tour, que le Commandant permit que l'on tirât, par le son des Cloches, & par une illumination generale, précédée d'une distribution d'argent aux pauvres.

Lorsque les ordres du Roi furent arrivés pour le *Te Deum*, M<sup>rs</sup> de Ville, pour ne rien déranger aux Fêtes du Commandant de la Marine, & de l'Intendant, qui ont été des plus magnifiques & des plus brillantes, & pour avoir le tems de faire leurs préparatifs, fixerent la leur au Mercredi 28. Septembre. Ils firent rendre une Ordonnance, par laquelle il fut enjoint à tous les Habitans & Artisans de tenir ce jour là leurs Boutiques fermées, & d'illuminer à l'entrée de la nuit toutes leurs fenêtres ; ils avoient fait illuminer l'Hôtel de Ville

de 8000. Lampions , & préparé un Feu d'artifice. Deux Fontaines de vin coulerent tout le jour , & ils firent distribuer 2400. livres de pain , & 800. liv. d'argent aux pauvres , qui pendant toute la Fête ne cessèrent de mêler leurs acclamations à celles du peuple , pour la conservation du Roi , de la Reine , & de M. le DAUPHIN.

Sur les six heures du soir , le Corps de Ville s'assembla , & le Commandant , à la tête , se rendit dans l'Eglise de Notre-Dame , précédé des Gardes de M. le Gouverneur , des Tambours & des Violons de la Ville , & accompagné d'une Compagnie de Grenadiers en deux files. Le *Te Deum* fut suivi des acclamations de tout le peuple , ensuite le Corps de Ville revint dans le même ordre , à la Place où le Feu étoit préparé , que le Commandant alluma en la maniere ordinaire , au bruit de l'Artillerie , & avec les mêmes acclamations. De-là , le Commandant retourna à l'Hôtel de Ville , d'où il se rendit au Cours Major , lieu destiné pour le Repas & le Bal.

On avoit fait couvrir cet endroit depuis la Tour jusqu'à la Porte du Perré , avec des Planches & des Voiles de Navires , & dans l'Allée du milieu étoit placée une Table de 208 Couverts , où M<sup>rs</sup> le Commandant , l'Intendant , & près de 200. Dames furent magnifiquement servis. On avoit attaché des Plagues avec des lumieres à tous les Arbres du Cours ; un grand nombre de Lampions rangés le long de la muraille , formoient un coup d'œil merveilleux , & tel que l'on n'en avoit point encore vû de pareil en cette Ville. Il y eut diverses autres Tables pour tous les Officiers de Terre & de Mer , & pour les principaux

paux habitans , au nombre de plus de 500. Les fêtes de Leurs Majestez & de M. le DAUPHIN furent bûes au bruit du Canon , & le Souper fini , le Commandant avec une des Dames , ouvrit le Bal , où l'on dansa jusqu'au jour ; & après le Bal , il y eut pour finir la Fête un grand réveillon servi dans l'Appartement de la Dame qui avoit été la Reine du Bal. Tous les restes de ces deux Repas furent distribuez aux pauvres & aux prisonniers.

*EXTRAIT d'une autre Lettre écrite  
du Havre*

**L**A Fête donnée par M. Begon , Intendant de ce Port , le 25. Septembre , fut annoncée à la pointe du jour par une salve de 21 coups de Boëtes. Les Officiers de Terre & de Mer , les Magistrats & les principaux de la Ville , la Noblesse des environs , & les Etrangers de consideration qui y avoient tous été invitez avec leurs Epouses , se rendirent à 4 heures après midy à l'Intendance. On y fit des parties de jeu jusqu'à 6 heures que cette Assemblée se rendit dans l'Arcenal , à la Chapelle du Roi , qui étoit parée & illuminée extraordinairement. Le *Te Deum* & l'*Exaudiat* y furent chantez au bruit de trois salves de Boëtes de 21. coups chacun.

On se rendit sur le Rempart , derrière le Bassin , où il fut tiré 200. Fusées volantes. après quoi on retourna à l'Intendance , dont les façades sur la rue & sur la cour , étoient toutes illuminées. Lorsque la Compagnie fut rentrée il fut tiré un Feu d'artifice , placé devant la principale Perte , après quoi on se mit à Table. Il y en eut 12. également bien servies ; et

D. v. les

## 2410 MERCURE DE FRANCE.

les contenoient ensemble 260 Couverts, & il y eut 130. Dames. On y bûc la santé du Roi, celle de la Reine, & celle de Monseigneur le DAUPHIN; & à chaque fois, il fut tiré 21. coups de Boëtes. Pendant le souper, il fut distribué une aumône en argent à chacun des Pauvres de la Ville, pere, mere, enfans qui se présenterent. Il couloit en même-tems de deux DAUPHINS, deux Fontaines de vin, placées à côté de la Porte de l'Intendance, & le Peuple danfa dans la ruë au son des Vieilles pendant toute la nuit.

Après le souper, on tira un autre Feu d'artifice, qui étoit aussi placé devant la Porte. Il consistoit, comme le premier, en Petards, Moulinets, & Soleils, avec chacun une Inscription en lumieres de VIVE LE ROY.

Le Bal commença ensuite dans trois grandes Salles, & dura jusqu'à 6 heures du matin, pendant lequel, ceux qui ne dansoient point faisoient des parties de Jeu dans l'Appartement haut. La senerité du tems a beaucoup contribué au succès des Illuminations & des Artifices.

### *Illumination faite à l'Intendance.*

Devant la grande Porte étoit un Arc de Triomphe de 32 pieds de face, de 16. de hauteur, & de 6. de largeur: sur la Corniche étoient écrits ces Vers.

*Cogitat omnipotens; felix tibi Gallia Princeps  
Nascitur incolumis, totius orbis amor,  
Exultat Lodoix, arca Regina triumphat,  
Imperium crescit, spesque salusque simul.*

Sur

Sur l'Entablement, étoient trois Pilastres. Celui du milieu portoit les Armes du Roi & de la Reine, & servoit de base à une Pyramide de 35. pieds de hauteur. Les deux autres Pilastres, où étoient des Dauphins en sautoir, supportoient deux autres Pyramides de la même fabrique, & de 25. pieds de hauteur. Entre ces trois Pyramides il y avoit, à la hauteur de 15. pieds, deux Emblèmes, dont l'une étoit *un Lys à cinq fleurs*, dont la tige representoit le Roy, la Fleur de la droite, Monseigneur le DAUPHIN, & les trois de la gauche, Mesdames de France, avec ces mots :

CRESKIT ET ORNAT.

L'autre Emblème étoit *un Soleil Levant*, avec ces mots :

NASCENDO LETIFICAT.

Au milieu de l'Arc de Triomphe, au-dessus de la Porte étoient les Armes de Monseigneur le DAUPHIN. Ces décorations étoient ornées de diverses peintures, & garnies de Lampions jusqu'au Pied-destal de l'Arc de Triomphe. La rue étoit bordée de plusieurs rangs de Lampions qui formoient un quarré au milieu de la Porte d'environ 100. pieds d'étendue.

Dans la Cour de l'Intendant, qui étoit aussi illuminée, on avoit placé à la droite les Armes de Monseigneur le DAUPHIN, & à la gauche, *un Neptune couronné sortant de l'Onde*, présentant un Dauphin à la France, avec ces mots :

SPES ET GLORIA GALLI.

Le Comte de Rochalar, Chef d'Escadre, commandant la Marine, à Rochefort, fit

Dvj chan-

## 2412 MERCURE DE FRANCE.

chanter le *Te Deum* le 18. Septembre. Toutes les Troupes de la Marine, & la Compagnie Colonelle du Régiment Suisse de Karrer, leurs Officiers à la tête, étant sous les armes, M. de la Rochalar, & M. de Beauharnois, Intendant, se rendirent à 6 heures du soir à bord du Vaisseau, portant Pavillon d'Amiral avec une nombreuse suite; le *Te Deum* y fut solennellement chanté, & fut terminé par des acclamations de *Vive le Roi, la Reine & le Dauphin*. Des personnes qui étoient sur l'Amiral, sur la Terrasse de l'Intendance, & sur le Terrain qui s'étend depuis l'arrière-garde jusqu'au Cheval du Parc, où il y avoit beaucoup de personnes de considération, qui étoient venus de la Campagne, & des Villes voisines.

Les Troupes assemblées devant l'Amiral; firent un feu continuel, qui fut suivi de 300 coups de Canon. Au milieu de ces décharges, le Feu d'Artifice commença,

M. de Belugard, Capitaine d'Artillerie, avoit fait élever sur plusieurs Piliers un Edifice de Charpente quarré, & d'Ordre Dorique dans la Prairie; nommée de *Rhosne*, à 15. pieds près du bord de la Riviere de *Charente*, vis-à-vis la Maison du Roi, occupée par M. de Beauharnois, Intendant de la Marine. L'appui d'une Galerie garnie à double rang de Lances, de Pots, & de Gerbes de feu, faisoit un spectacle charmant. Quatre petits Châteaux, construits à 20. pieds de chaque angle de l'Edifice representoient 4. Bastions. Un cinquième Château de 21. pieds de hauteur, étoit élevé au-dessus de la Plate-forme; & sur le sommet du Château, étoit un Soleil de trois pieds de diametre, jettant des rayons

de

de feu continuel. On voyoit encore sur le cinquième Château, des lances & pluyes de feu, &c. A côté des quatre Châteaux, étoient quatre Piramides de feu, avec 4 esparres, garnies pour jeter 24 Fusées d'honneur; les quatre façades de l'Édifice étoient ornez d'Emblèmes & de Devises. Du derrière de l'Édifice, partirent quantité de Fusées volantes, mêlez de Serpenteaux, de Petards, Etoiles, & de pluyes de feu.

La Prairie dont on vient de parler, ayant un quart de lieuë en quarré, M. de Pelugard y fit faire un Parc de 100. toises de long, sur 70 de large, tout environné de flambeaux. Il fit élever sur le milieu un Cavalier, ou une éminence à 60. toises de l'autre Édifice, laquelle devoit paroître toute en feu, & qui étoit si solide, qu'on y éleva un Mât de Navire à cinq étages, chargez de Fagots, de Fusées, de Ballets, Souffres, de Globes, de Rippes, de Sapin, de Tarteaux, de Petards, de Jambons panachez, Cravattes, Chemises à feu, & autres matieres les plus combustibles. Sur la même ligne, à 60. autres toises hors de l'Enceinte du Parc, s'élevoit encore un second Cavalier ou Montagne de feu, semblable à celui dont on vient de parler.

Deux Mortiers de Fonte, l'un à droite & l'autre à gauche du pavé, entre les Cavaliers, jettoient alternativement des Bombes artificielles, garnies de Petards, de Saucissons, de Serpenteaux en étoiles de feu, qui se joignant à celles qui partoient du bas du grand Artifice, couvroient l'étendue du Parc, & faisoient comme un Ciel étoillé. Des Grenades s'élevoient aussi continuellement en l'air, tirées par trois petits Mortiers de fer hors de l'enceinte.

dit.

du parc , ce qui faisoit un grand effet.

Toutes ces réjouissances furent précédées par des Repas donnez alternativement chez M de la Rochalar , & chez M. de Beauharnois ; le premier donna à dîner à un grand nombre de personnes le Dimanche 18 , sous une Tente , dans le Jardin de la Maison du Roi qu'il occupe aux Fonderies ; il y avoit trois Tables qui furent également bien servies. M. l'Intendant donna un grand souper aussi magnifiquement servi , & où il n'y avoit pas moins de monde. La façade de sa maison , du côté de la Riviere , étoit très-bien illuminée , ce qui figuroit à merveille avec le Feu de la Prairie ; il y avoit deux Fontaines de vin à la grande Porte de l'Intendance.

M. de Barrail , Capitaine de Port , avoit fait pavoiser l'Admiral ; & orner la Machine à mâter , & les autres Vaisseaux , de Pavillons & de flammes ; les Fanaux succederent aux Pavillons.

M. de Fondelin , Major , ayant ramené fort tard les Troupes aux Cazernes , il donna à souper à tous les Officiers , & fit donner à manger aux Soldats. M. Gignoux , commandant la Compagnie Colonelle du Régiment Suisse de Harrer , fit aussi donner à souper aux Sergens , Caporaux , Tambour , Fife , & Soldats de cette Compagnie. Enfin M. Gaudion , Trésorier de la Marine , donna un grand souper , fit tirer quantité de Fusées , & finit sa Fête par un Bal.

M. l'Intendant a célébré cette Fête avec toute la magnificence possible , par des illuminations , des Fontaines de vin , & par la nombreuse Compagnie qu'il rassembla dans sa Maison ; un grand nombre de personnes de distinction

tion des Provinces voisines, se sont rendus à Rochefort pour prendre part à la Fête, & presque toute la Ville de la Rochelle y est accourüe.

Le 22. M. de la Haye d'Anglemont, Commissaire des Classes, Ordonnateur en l'absence de M. de Ricouart, Intendant de Dunkerque, donna aussi à cette occasion, dans le Parc de la Marine, une Fête magnifique. Elle commença par une Messe Solemnelle, qui fut célébrée dans la Chapelle de l'Arcenal. A une heure après midy, on servit une Table, où toutes les personnes de considération étoient invitez. Les santez d'honneur y furent buës au bruit du Canon à 6. heures du soir; on chanta dans la même Chapelle, le *Te Deum* en Musique. Le Feu de joye fut ensuite allumé au bruit du Canon, & deux Fontaines de Vin coulerent pour le peuple dans le Parc. Il étoit illuminé avec toutes les Maisons qui y ont veüe, ainsi que la grande Tour de la Ville, celle de l'Intendance, & son Parterre, de plus de dix mille Lampions.

Un grand Tableau transparent de 16. pieds de hauteur, sur 14. de largeur, & illuminé, representoit Monseigneur le DAUPHIN, avec les Attributs convenables. Il étoit placé en face au fond de la Cour de l'Intendance, accompagné de Pilastres & de Piramides de feu. A huit heures on tira le Feu d'Artifice, ensuite duquel commença un Bal, qui fut suivi d'un splendide souper. La Table étoit de 40. Couverts, elle fut servie & renouvelée plusieurs fois jusqu'au jour.

La Ville de Dunkerque s'est fort distinguée dans les marques particulieres qu'elle a donnée de sa joye au sujet de la Naissance du

DAU-

## 2416 MERCURE DE FRANCE.

**DAUPHIN.** La nouvelle en fut annoncée au peuple le 7. Septembre à la pointe du jour, par toutes les Cloches de la Ville. On arborâ le Pavillon de Franchise, & on vit immédiatement après, toutes les ruës remplies d'habitans, qui par des cris de joye, donnerent des marques publiques de la satisfaction que leur donnoit cette grande nouvelle.

Le 15. du même mois, il y eut un superbe Repas à l'Hôtel de Ville: le Marquis d'Alembon, Commandant pour le Roi, y assista, de même que tous les Chefs des Corps. On y bûc les santez de L. Majesté & du DAUPHIN, au bruit de plusieurs piéces de Canon: la Table étoit de 80. Couverts.

Le 18. il y eut une Procession solennelle du Clergé avec le S. Sacrement, en Actions de graces de l'heureux accouchement de la Reine: tous les Corps de Métier & les Confreries, marcherent aussi processionnellement par la Ville: ils étoient suivis de plusieurs Machines, représentant des Géans & d'autres Figures extraordinaires. Le Marquis d'Alembon donna ensuite un magnifique Dîner à plusieurs personnes de distinction: le soir, à six heures, on chanta le *Te Deum*, après lequel on mit le feu à une Machine qui avoit été dressée sur la grande Place; au bruit d'une triple décharge de l'Artillerie, aux Salves réitérées de la Mousqueterie, & au son de divers Instrumens. Il y eut de très-belles illuminations par toute la Ville: on fit couler plusieurs Fontaines de vin au peuple, & cette Fête fut terminée par une Collation, suivie d'un Bal que le Marquis d'Alembon donna aux Dames.

Plusieurs Corps de Métiers se sont aussi signalés par divers Spectacles qu'ils ont donné

au Public : les Poissonnieres entr'autres, s'étant renduës le 27. en Corps sur la grande Place, toutes vêtues de blanc, y abbatirent l'Oye à coups de bâton. Enfin, il ne s'est presque point passé de jour qu'il n'y ait eu quelque réjouissance publique, chacun s'étant empressé de donner des marques de son zele & de sa joye.

Le Comte de la Luzerne, Lieutenant General des Armées Navales, Commandeur de l'Ordre de S. Louis, & commandant la Marine à Brest, choisit le Dimanche 25. Septembre, pour célébrer la Fête, dont voici le détail.

Sa Maison fut disposée & ornée d'une maniere fort ingenieuse. On fit faire le long du Jardin une Allée en Berceau, toute couverte de Lauriers ; cette Allée aboutissoit d'un côté à un grand Salon, qui communique aux differens Appartemens de la Maison, & de l'autre à une Voute, sous laquelle est une belle Perspective. De cette Allée on entroit par trois Portiques dans le reste du Jardin, qui étoit couvert d'une grande Tente, & qui formoit une Salle magnifique, ornée d'Emblèmes, de Devises, de divers Attributs de la Marine, &c. C'est dans cet endroit qu'on prépara deux grandes Tables de 50. Couverts chacune, en laissant des espaces pour en mettre d'autres.

Au milieu de la Salle pendoit un Lustre à 36 branches, d'un gout nouveau, & qui paroïssoit être de Porcelaine. Quatre autres Lustres accompagnoient celui-ci, & on avoit menagé d'ailleurs des lumieres entre les feuillages de Laurier qui couvroient le Berceau, & dans le vuide des Portiques, ce qui faisoit un mélange très-agréable.

## 2418 MERCURE DE FRANCE.

Les dehors de la Maison étoient destinez à une illumination generale. On avoit disposé un double rang de Tringles le long des fenêtres, on en avoit mis pareillement autour de deux grandes Portes, dont on avoit imité tous les ornemens d'Architecture : elles étoient des plus ornées de verdure & de Festons. On y avoit aussi menagé plusieurs intervalles pour y mettre les Armes de la Maison Royale, & le tout étoit surmonté par des Fleurs de Lys de lumieres.

Au fond de la Cour, où est la principale Porte, sur un Peron, on avoit élevé des Portiques garnies d'une infinité de Lampions, ce qui produisit un effet merveilleux.

Cependant M. de la Reinterie, Commandant de la Ville & du Château de Brest, reçut des ordres de faire des Réjoüissances ; le Corps de la Ville en reçut de pareils de l'Intendant de la Province, ainsi la Fête fut generale.

Le 25. dès la pointe du jour, on orna tous les Vaisseaux du Port, de Pavois, flammes, & Pavillons ; on battit en même-tems la Generale dans toute la Ville, pour assembler les Troupes de la Marine, & les Milices Bourgeoises, & sept Compagnies de celles qui sont destinées à la sûreté des Côtes, vinrent aussi en armes sur les Glacis ; la Ville fut pleine d'une infinité d'Etrangers.

Sur les 4. heures du soir on fit une Procession generale, à laquelle officia l'Abbé de Launay, Grand-Vicaire de M. l'Evêque de Leon, qu'une maladie a empêché de s'y trouver, & à l'issuë de cette Procession on chanta le *Te Deum* dans la grande Eglise. M. de la Reinterie, les Officiers de la Garnison, les Juges Royaux, & le Corps de Ville y assisterent ;

rent ; quelque-tems après les Troupes de la Marine ayant défilé le long de la grande rue , & pris leur Poste dans le Parc , vis-à-vis le Magazin General , M. de la Luzerne descendit à la Chapelle du Roy , accompagné de tous les Officiers du département ; le *Te Deum* ayant été chanté par les R. R. P. P. Jesuites , & par les Religieux de la Charité , les Troupes de la Marine firent trois décharges de Mousqueterie ; on tira ensuite les Canons qui étoient rangez le long des Magazins particuliers , & des Magazins de vivres ; ceux de la Batterie Royale suivirent , & ensuite ceux des différentes Batteries qui sont autour de la rade de Brest. Le Château répondit , & tout ce bruit d'Artillerie dura plus de deux heures.

Sur les sept heures , commencèrent les Illuminations. La premiere parut sur la Frégate du Roy , *La Parfaite* , qu'on avoit garnie de ses mâts , & agrez , & qu'on avoit ornée de flammes & Pavillons ; elle étoit presque au milieu du Port , dans le lieu le plus apparent ; tout le corps de cette Frégate , ses Hunes , ses Manœuvres , ses Sabords étoient parfaitement bien distinguez par l'ingenieuse disposition des lumieres , la Poupe , sur tout , faisoit le plus bel effet du monde.

A mesure qu'on travailloit aux différentes maisons de la Ville , celle du Comte de la Luzerne fut entierement illuminée ; toutes les Dames s'y rendirent , suivies de tous les Officiers des Gardes du Pavillon Amiral , & de la Marine , qui étoient priez à souper avec tous les Etrangers de distinction qui se trouverent en Ville. A neuf heures du soir on vint aversir que les Tables étoient servies ; les Dames se

se placèrent, les jeunes Officiers les servirent. M. de la Luzerne, attentif au succès de la Fête, & au bon ordre, ne voulut point s'asseoir, il se réserva le soin de prévenir tout le monde, d'exciter à la joye & au plaisir, & d'empêcher que rien ne manquât. Madame de la Luzerne faisant les honneurs d'une Table, & Mad<sup>lle</sup> sa fille les honneurs de l'autre, eurent la même attention.

Quand le repas fut un peu avancé, M. de la Luzerne porta la santé du Roi à toute la Compagnie; elle fut buë avec de grandes démonstrations de respect & de joye, au bruit de 27. coups de Canon; les santez ds la Reine & de Monseigneur le Dauphin, furent buës ensuite avec les mêmes acclamations & les cris redoublez de VIVE LE ROY, &c.

Tout le monde sortit de Table à minuit & le Bal commença: on dançoit dans deux grandes Chambres; les Masqués y furent reçûs, & le Bal ne cessa pas un seul moment d'être très-nombreux & très-brillant. On y servit toutes sortes de Glaces & de rafraîchissemens; il dura sans interruption jusqu'à sept heures du matin. On servit alors un magnifique déjeuné, ce qui rassembla encore la Compagnie pour une bonne heure; chacun se retira enfin, charmé d'une Fête si interessante, si bien entendue, & si bien executée.

Une double Fontaine de vin qui coula toute la nuit à la porte de M. de la Luzerne, attira une foule infinie; tout le monde eut le temps de profiter d'une si longue abondance. Les autres Maisons de la Ville avoient aussi quelque chose de particulier; on distinguoit sur tout l'Intendance, l'Hôtel de Ville & la Maison de M. de la Mothe, Commissaire General de  
la

la Marine ; ce dernier avoit aussi fait couler une Fontaine de vin pour le Peuple.

Les PP. Capucins , dont le Jardin forme une espece d'Amphithéâtre qui domine sur toute la Ville , y avoient disposé avec goût plus de 20. mille lumieres ; on y voyoit les noms du Roi , de la Reine & de Monseigneur le Dauphin , tracez en lettres de feu. L'Hôpital de la Marine formoit aussi un très beau spectacle ; un grand Soleil rayonnant , qui paroissoit détaché de tout le reste de l'Illumination , se faisoit principalement distinguer.

Les PP. Jésuites , donnerent ce jour-là un très-bon dîner à 100. Pauvres , 50. hommes & 50. femmes , qu'ils servirent eux-mêmes avec les Amôniers. Après le Repas on leur distribua à chacun une aumône.

Le lendemain 26. plusieurs Bourgeois , joints ensemble , donnerent un repas à tous les Pauvres de la Ville dans la Cour de la Maison des Jésuites. Il s'y en trouva mille soixante & quinze , auxquels il fut distribué douze cent livres pesant de pain & de la viande rôtie à proportion , avec une chopine de vin à chaque homme & la moitié à chaque femme.

Enfin le 28. M. Robert , Conseiller d'État Intendant de la Marine à Brest , donna un grand Soupé dans la Maison du Roi , qu'il occupe , à tous les Officiers de la Marine , aux Officiers de Terre & à toutes les personnes de consideration de la Ville , hommes & Dames. Il y avoit des Tables dans toutes les Pieces du premier étage , & il y a eu un grand concours. Le Repas fut suivi d'un grand Bal qui dura jusqu'au jour. On ne dit rien , pour abreger , des Illuminations du dehors & du dedans , des Feux , des Fontaines de vin , des salves

Salves & des autres accompagnemens de cette Fête.

M. de Nogent, Commandant les Gardes de la Marine & du Pavillon, a régélé cette Compagnie pendant plusieurs jours.

*VOEU rendu par le Présidial de Vannes & par le Corps de Ville, pour la conservation du Dauphin, & Réjouissances faites sur ce sujet.*

**L**Es Officiers du Présidial de Vannes, tout occupez de la joye qu'ils venoient de ressentir en apprenant le 9. Septembre, l'heureuse Naissance d'un DAUPHIN, s'assemblerent au Palais pour déliberer sur les Réjouissances particulières que cette Compagnie avoit intention de faire, avant que la Ville eût reçu des ordres pour en faire de generales. Ils convinrent de faire chanter un *Te Deum* dans l'Eglise des Peres Carmes de sainte Anne, dévotion célèbre dans le Pays, à trois lieues de Vannes, où la Reine avoit elle-même ordonné des Prières avant sa grossesse, pour demander à Dieu, par l'intercession de la sainte Patrone de ce lieu, l'auguste Prince qui fait aujourd'hui la joye universelle du Royaume. Ils resolurent en même-temps de porter un voeu à cette puissante Protectrice, pour obtenir par sa médiation, la conservation du don précieux qui vient d'être accordé à la France. Il fut conclu que ce voeu seroit un *Enfant d'argent*, du poids d'environ 12. marcs, & on ordonna sur le champ cet Ouvrage, auquel on travailla jour & nuit.

Les principaux Officiers du Corps de Ville  
ayant

ayant appris ces dispositions, souhaiterent avec empressement de s'unir au Présidial & de participer à la Cereemonie. L'union fut approuvée & reçûe par le Présidial, qui y admit une vingtaine des plus Notables Bourgeois, tels que le Syndic ( qui represente le Maire, dont la charge est éteinte, d'autres anciens Syndics, Echevins, Juges-Consuls, & Officiers de la Milice Bourgeoise & du Corps de Ville.

On députa un des Conseillers du Présidial, avec le Syndic pour disposer les Peres Carmes de Sainte Anne à cette Cereemonie, & pour convenir du jour, qui fut fixé au Mercredi suivant 14. du même mois de Septembre. On retint des maisons dans le Bourg de Sainte Anne pour y assembler ces deux Corps, & pour les personnes necessaires. On y envoya des Pourvoyeurs & des Cuisiniers, afin que chacun trouvât à manger dans le lieu qui lui seroit destiné, suivant son état. Le Refectoire du Convent fut reservé pour les Officiers du Présidial & du Corps de Ville, & pour la Communauté des Peres Carmes qui fut invitée à dîner avec ces deux Compagnies, & l'on convint de part & d'autre de n'y admettre aucun Etranger, afin d'obvier à tout ce qui pourroit troubler la tranquillité & la dignité de la Fête. On s'assura aussi des meilleurs Symphonistes de la Ville, & des Musiciens de la Cathédrale, que le Chapitre accorda très-obligeamment.

Le 14 Septembre, jour marqué pour la Cereemonie qu'on avoit annoncée dès la veille au son de la Cloche de l'Hôtel de Ville, & au bruit d'une triple décharge de 15 coups de Canon, les Officiers du Présidial & du Corps de Ville, partirent dans les differens Equipages.

## 244 MERCURE DE FRANCE:

ges, environ sur les six heures du matin. A leur arrivée au Bourg de Sainte Anne, le Pere Prieur des Carmes les vint saluer dans la maison où ils étoient descendus, & on acheva de régler le Cérémonial.

Sur les dix heures du matin les deux Compagnies se mirent en marche; elle commença par le Présidial, dont le President qui est aussi Sénéchal, portoit la Robe Rouge, précédé des Huissiers Audieniers, & Greffiers en Chef, tous en Robes & en Bonnets, devant lesquels on portoit le Vœu dans un grand Bassin de Vermeil. A quelques pas de distance, suivoit le Corps de Ville, marchant sur deux files, comme le Présidial, en Manteaux & en Habits de Cérémonie, précédé des Héraults & des Archers en Pourpoints, & derriere étoient les bas Officiers & les Valets de Ville en Casques. Quelques Archers de la Maréchaussée, placez sur les aîles, empêchoient la foule, l'affluence du peuple étant extraordinaire.

Les deux Compagnies arriverent en cet ordre dans les Avenües du Convent, plantées de très-beaux Arbres jusqu'au grand Portail de la Cour qui conduit à l'Eglise, où elles furent reçues par le Prieur en Chappe & en Habit d'Eglise, qui les y attendoit à la tête de sa Communauté. Les deux Chefs des Compagnies, qui formerent un demi cercle, le Présidial à la droite, & le Corps de Ville à la gauche, s'approcherent du Prieur, auquel le President & Sénéchal du Présidial, portant la parole, présenta le Vœu, qui étoit soutenu par le Syndic de la Ville, & lui fit un Compliment, l'invitant avec sa Communauté à joindre les vœux aux leurs, pour de-

mander

mander au Ciel la conservation de son Ouvrage. Le Prieur répondit dignement, & ces deux Discours, applaudis de l'Assemblée, exprimèrent parfaitement la joye & le zele qui animoient cette Fête. Le Prieur, aidé de ses Assistans, porta ensuite le Vœu jusques dans l'Eglise, superbement décorée & illuminée, avec art, d'un nombre infini de Cierges & de Bougies.

Les deux Compagnies y entrèrent au bruit des Cloches & des Orgues, & prirent les places qui leur étoient préparées. Le P. Prieur déposa en leur présence sur l'Autel de la Chapelle consacrée à Sainte Anne, & remplie d'une infinité d'autres Vœux, celui qu'il venoit de recevoir, & referma la Grille qui régne autour de cette Chapelle, dont l'entrée est interdite aux Seculiers.

Il commença ensuite la Grande Messe, qui fut chantée avec beaucoup d'applaudissement par les Musiciens de la Cathedrale de Vannes; la Musique étoit de la Composition du sieur Le Sueur, Archiprêtre, & Maître de Musique de cette Cathedrale, l'un des plus habiles du Royaume. Après la Messe, le Prieur entonna le *Te Deum*, que la même Musique chanta au bruit d'une triple décharge de Boëtes, & des Tambours des Milices, Gardes-Côtes de ce Canton. Lorsqu'il fut fini, les deux Compagnies sortirent de l'Eglise, & passerent par la Cour extérieure, pour se rendre dans une grande Salle du Monastere, où elles quitterent leurs Habits de Cérémonie, & de-là elles allerent dîner au Refectoire, où l'on avoit placé les Portraits du Roi, de la Reine, & les Armes de Monseigneur le DAUPHIN, sur des Tapis de Velours, enrichis de Franges & de Cré-

E pines

## 2426 MERCURE DE FRANCE.

pires d'or. Elles y trouverent trois Tables de 20. Couverts chacune, parfaitement bien servies, où chacun prit place indifferemment, de même que les Religieux de la Maison; le Maître de Musique fut le seul Etranger qu'on y admit. les autres Musiciens, Symphonistes, ainsi que les Huissiers & autres personnes nécessaires à la Fête, se retirerent dans les différentes Maisons qu'on avoit destinées à chaque Corps, où ils trouverent aussi des Tables servies.

Dans le Refectoire, les santez du Roi, de la Reine, & de Montaigneur le DAUPHIN, furent bûes séparément par l'Assemblée, debout & tête découverte, au bruit d'une triple décharge de Boëtes: comme le zele & la pieté faisoient le principal objet d'une Cérémonie si édifiante. la délicatesse des Mets, la bonté des Vins, & la vivacité de la joye ne firent point perdre de vuë la moderation qui doit accompagner de pareilles actions, & qui doit être inseparable des Magistrats.

Après le dîner, les deux Compagnies retournerent à la Salle pour reprendre leurs habits de Cérémonie; les Huissiers & les Heralts de Ville les vinrent joindre dans l'Anti-Chambre, & on retourna sur les quatre heures après midy à l'Eglise dans le même ordre que le matin. On y chanta l'*Exaudi* en Musique, à la fin duquel on se rendit processionnellement avec les Religieux en Chappes au Bucher préparé sur une grande Esplanade, vis-à-vis la Cour extérieure du Monastere, & au bout des belles Avenües dont on a parlé. Ce Bucher étoit orné de Banderoles aux Armes du Roi, de la Reine, & du DAUPHIN, de Devises & d'Emblèmes convenables à la Fête; on l'avoit décoré

OCTOBRE. 1729. 2427

coré de tout ce qu'on avoit pû imaginer de brillant pour suppléer au Feu d'artifice qu'on n'avoit pû faire executer en aussi peu de tems, faute d'Artificiers assez entendus dans la Ville. On présenta au Prieur, au President du Presidial, & au Syndic du Corps de Ville des flambeaux de cire blanche; chacun mit le feu de son côté, & y jetta son flambeau. On fit alors quantité de décharges de Boëtes, auxquelles répondoient des exclamations de joye continuelles, & des cris de *Vive le Roy, vive la Reine, vive le Dauphin*, qui furent entendues de plus d'une lieuë, tant le nombre des Spectateurs étoit prodigieux. On retourna ensuite à l'Eglise, où cette ceremonie fut terminée par un *Domine, Salvum fac Regem*, chanté en Musique, suivi des Oraisons accoutumées.

Les Compagnies allerent ensuite dans la même Salle pour remercier le Prieur & les Religieux, & fut ce qu'on s'apperçut qu'ils trouvoient mauvais qu'on voulut leur faire un présent, on leur laissa adroitement une libéralité pour leur Eglise. Il fut dressé un Procès Verbal du dépôt du Vœu, dont la Minute signée par tous les Magistrats, & par les Religieux, resta dans les Archives du Convent, les Religieux en délivrerent des Copies au Presidial & au Corps de Ville, pour l'inscrire sur leurs Registres.

L'Inscription gravée au pied de la Figure d'argent, est conçüe en ces termes.

CURIA PRESIDIALIS ET SELECTI CIVES  
Urbis Venerensis, pro nato DELPHINO. & ad  
ejus conservationem hoc votum dono dederunt  
Die XIV. Septembris anno Domini M. DCC. XXIX.

E ij          Après

## 2428 MERCURE DE FRANCE.

Après que ces Messieurs eurent pris congé des Religieux, ils partirent pour Vannes, où ils arriverent sur les 9. heures du soir, éclairés d'une infinité de flambeaux de cire blanche, ce qui faisoit, d'une nuit fort obscure, un jour très-brillant.

On passe sous silence la suite de cette Fête, les illuminations des Maisons de chacun de ces Messieurs à leur entrée dans la Ville, le souper qu'on leur donna, & les autres réjouissances qui l'accompagnerent pendant une partie de la nuit. On n'a eu ici dessein que de parler de l'action principale, qui est le Vœu, dont l'exécution plût tellement, qu'elle édifia tous les Spectateurs, en redoublant la dévotion des Pelerins, qui se trouvent en grand nombre à Sainte Anne, dans quelque jour de l'année que ce soit. Ils inspirerent tout à la fois des sentimens de joye, de piété & de Religion, à ceux que la seule curiosité avoit rendus témoins de cette pieuse Ceremonie.

*COPIE de la Relation des Réjouissances faites à Bordeaux, envoyée au Comte d'Eu, Gouverneur de la Province de Guyenne.*

LA France jouissoit d'une profonde paix, le Roy, le plus accompli de tous les Rois, assuroit son bonheur present; la brillante Jeunesse de Sa Majesté, les Vœux de tous les François pour la durée, & la prospérité de son Règne, la confiance de tous les Princes de l'Europe, nous promettoient un Siecle d'or; il manquoit pourtant quelque chose à notre félicité, un DAUPHIN pouvoit seul la rendre par-

parfaite ; sa Naissance nous rassure sur l'avenir , & nous presente dans l'éloignement pour nos petits-fils , le même bonheur dont nous jouissons. La joye éclate de toutes parts à cet heureux Evenement ; chacun tâche de se distinguer par une effusion de cœur , qu'il croit qu'aucun autre ne peut imiter ; les Villes & les Provinces donnent à l'envi des preuves de leur zele & de leur fidelité.

La Ville de Bordeaux , dont l'amour pour la personne sacrée de Sa Majesté ne peut être égalé , vient de se signaler par des démonstrations de joye des plus éclatantes , & par une Fête superbe.

Tout le monde attendoit avec une impatiencé extraordinaire , d'apprendre l'heureux accouchement de la Reine , & la Naissance d'un DAUPHIN , lorsque le 7. Septembre un Courrier Extraordinaire , envoyé à la Cour d'Espagne , en porta la nouvelle à M. Boucher , Intendant de la Province ; elle fut presqu'aussi-tôt annoncée au peuple par une decharge generale du Canon du Château Trompette , & des Forts Louis & du Ha.

Le Parlement , à qui elle avoit été communiquée en la personne de M. le Premier President , donna dès ce moment les ordres pour chanter le *Te Deum* dans la Chapelle du Palais. Il fut chanté le 9. en Musique , avec un concours de toute la Noblesse & des Dames les plus qualifiées qui s'y rendirent.

Le lendemain la Cour des Aydes le fit chanter aussi dans sa Chapelle , & les Jurats le firent chanter le 11. dans l'Eglise de S. Eloy , leur Paroisse , où ils se rendirent en Robes de cérémonie , avec leurs Trompettes & leur Cortége ordinaire ;

E ij      cette

## 2420 MERCURE DE FRANCE.

cette Eglise étoit tenduë depuis le grand Autel jusqu'à la porte, c'est à dire, toute entiere, des plus riches Tapisseries; la Musique étoit compolée des plus belles voix, & de la Symphonie la plus complete; le concours y fut extraordinaire, M. l'Intendant leur fit l'honneur d'y assister, ainsi qu'au dîner qu'ils donnerent à plusieurs personnes de qualité, pendant lequel les fantez du Roy, de la Reine, & de Monseigneur le DAUPHIN, furent bûes au bruit de plusieurs décharges de Canon qu'ils avoient fait porter sur les fosses vis-à-vis de la Sale où l'on mangeoit; la grosse Cloche de l'Hôtel de Ville ne discontinua pas de sonner pendant toute la journée.

Le 17. l'ordre du Roy, adressé au Parlement, & aux Jurats pour les Réjoüissances, étant arrivé, le Parlement ne pût s'assembler que le 19. pour fixer conjointement avec les Vicaires Generaux, le jour du *Te Deum* Solennel, qui fut indiqué au 21. Ce même jour 17. les Jurats donnerent une Ordonnance par laquelle ils enjoignirent de tenir les Boutiques fermées, & desfendirent toute sorte de travail le jour du *Te Deum*, & les deux jours suivans.

Cependant les Jurats, dont le zele ne peut être exprimé, firent travailler nuit & jour à un Feu d'artifice, auquel tout ce qui se trouva de gens habiles furent employez; plus de deux cens Ouvriers travaillerent également à décorer & à arranger l'Hôtel de Ville; tous les Appartemens furent superbement meublés; chaque Sale où l'on devoit manger, & chacune de celles où se devoit donner le Bal, étoit garnie de six Lustres magnifiques, de Plaques, de distance en distance, & ornée des plus belles

les

les Glaces , & des plus beaux Tableaux ; au milieu étoient les Portraits du Roi & de la Reine , sous des Dais.

Dans les dehors , sur les Foffez , furent rangées 30. pieces de Canon , avec un Théâtre pour le Feu d'artifice , peint , orné de plusieurs Emblèmes à l'honneur du Roy & de Monseigneur le DAUPHIN , & surmonté d'une Reine nommée publiant la Gloire & les Vertus de Sa Majesté,

Tout étant prêt le 21. les Compagnies Bourgeoises , formant six Régimens de 2000. hommes chacun , se mirent sous les armes dès les sept heures du matin , & se rangerent en haye depuis l'Hôtel de Ville jusqu'à l'Eglise Métropolitaine de S. André , devant laquelle il avoit été formé un Bataillon ; tous les Officiers étoient vêtus magnifiquement , avec une Colarde blanche , & les huit Aydes Majors en Plumets. Le Comte de Segur , Sous-Maire , & les Jurats , précédés de la Compagnie du Guet en Chapeaux bordez , du Heraut d'Armes , avec sa Casaque de Velours Cramoisi semées de Fleurs de Lys en broderie d'or , du Massier avec sa Masse d'argent , du Fourrier de la Ville , & de tous leurs Officiers , partirent. Trompettes sonantes au son de la grosse Cloche , qui ne discontinua pas de sonner pendant les trois jours , & se rendirent dans l'Eglise de S. André , où se trouverent le Parlement , la Cour des Aydes , & toutes les Compagnies. Le *Te Deum* fut chanté après la Grande Messe. Elle fut suivie d'une Procession generale , qui passa par la rue des trois Conils , la Place S. Proiet , la rue de la Mercy , la rue du Pas S. George , le grand Marché , la rue des Aydes , le Poisson Sallé , la rue du Loup ,

## 2432 MERCURE DE FRANCE.

& entra en traversant la Place S. André dans l'Eglise du même nom, d'où elle étoit partie ; toutes ces ruës étoient tapissées & bordées des deux côtez de Troupes Bourgeoises.

A une heure après midy, ceux qui se trouverent à la tête du Clergé, le Premier Président, tous les Présidens à Mortier, & tous les Conseillers du Parlement, l'Intendant, le Premier Président de la Cour des Aydes, plusieurs Présidens & Conseillers de la même Cour, les Trésoriers de France, les Secretaires du Roy, toute la Noblesse, les Commandans des trois Forts, avec tous les Officiers de la Garnison, les Avocats, & les Notables Bourgeois qui avoient passé par les Charges, & qui tous avoient été invitez, se rendirent à l'Hôtel de Ville, où Madame la Première Présidente, Madame l'Intendante, & toutes les Dames de distinction étoient déjà arrivées, les Jurats firent servir six Tables de 25. Couverts chacune, & dix autres Tables de 12. de 8. & de 6. Couverts, toutes également remplies des mets les plus exquis & les mieux ordonnez, rangez avec une symetrie qui fut admirée; chacune des grandes Tables ayant sa couleur affectée, & deux Maîtres d'Hôtel distinguez par un Ruban de la même couleur.

Toutes ces Tables furent servies à quatre Services, & toujours pour le double des personnes, parceque n'y ayant que des Dames auxquelles on avoit, avec raison, donné la préférence, chacune avoit à côté, & debout, un ou plusieurs Cavaliers qui les faisoient servir, ou les servoient eux-mêmes, & les Dames leur faisoient part de tous les mets; de sorte qu'à chaque repas il y avoit

avoit plus de 400. conviés ; mais ce qui parut le plus surprenant , c'est qu'arrivant incessamment du monde , on voyoit , pour ainsi dire , naître de nouvelles Tables , avec tant d'ordre , de propreté & de magnificence , qu'elles sembloient être servies par enchantement. Les vins de Grave , de Champagne & de Canarie , y furent distribués abondamment. Les fantés du Roi , de la Reine & de Monseigneur le Dauphin furent buës au bruit de tout le Canon , qui souvent réitéré , donnoit à cette Fête un air de grandeur & de magnificence , qu'on peut plutôt imaginer qu'exprimer ; ce Repas egayé par une Musique d'Instrumens nombreuse & délicate , ne finit qu'après cinq heures. Pendant qu'il dura , quatre Fontaines de vin coulerent continuellement dans chaque Place de la Ville ; il en fut distribué douze tonneaux ou 48. barriques.

Une heure après , les Sous-Maire & Jurats , avec leurs Robes mi-partie de Damas cramoisi & blanc , & leur cortège ordinaire , toutes les Troupes bourgeoises rangées autour du bucher , allerent allumer le feu de joye , au bruit de tout le Canon & de la Mousqueterie.

Toute la façade de l'Hôtel de Ville , & la Tour où est la Cloche furent illuminées de 6000. lanternes , sur lesquelles étoient peintes les Armes de France , où la figure d'un Dauphin , avec des Inscriptions , & une si grande quantité de lampions , représentant aussi par l'arrangement qu'on en avoit fait , des Dauphins , ou des Fleurs de Lys , qu'on peut dire , sans exageration , que c'étoit un spectacle des plus superbes , & qui paroissoit toujours nouveau. Au dedans de l'Hôtel de Ville.

## 2434 MERCURE DE FRANCE.

les Lustres, les Plaques, les Bras étoient garnis d'un si grand nombre de bougies, qu'ils sembloient disputer de clarté avec le plus beau jour.

L'Illumination n'étoit pas moins belle sur les Vaisseaux, qui dans le plus beau Port du Monde paroissoient autant de Pyramides de feu au milieu de la Nuit, d'où sortoit un bruit effroyable de tout leur Canon. Ce qu'on voyoit en grand dans l'Hôtel de Ville se voyoit en petit dans toutes les Ruës; il n'y avoit point de Fenêtres qui ne fut illuminée, ni de porte devant laquelle il n'y eut un Feu de joye; le plus pauvre Artisan vouloit marquer son zele pour S. M. & pour l'auguste Prince dont on célébroit la Naissance; on n'entendoit de toutes parts que des cris de *Vive le Roi*.

A neuf heures, comme on vouloit tirer le Feu d'artifice, il tomba une si grande pluye, qu'il en fut absolument dérangé. Il fallut le remettre au troisiéme jour. A dix heures on servit un Ambigu avec le même ordre, la même propreté & la même magnificence que le diner; après quoi le Bal commença dans trois Salles, & dura jusqu'au jour. Pendant tout ce tems-là, on distribua à tous venans de toutes sortes de liqueurs glacées, & aux Dames des confitures & des fruits avec abondance.

Cette Fête étant toute publique, & tous les Ordres y devant prendre part, les Jurats donnerent le lendemain un souper aux Gentils hommes, aux Avocats & aux notables Bourgeois, qui le jour précédent n'avoient pas pu y assister. Ils furent traités en maigre, avec la même magnificence & la même délicatesse des Illuminations & le Bal continuerent cette  
seconde

seconde nuit, ainsi que la nuit suivante. Il fut tiré un très-grand nombre de Fusées, & fait plus de vingt décharges de tout le Canon.

Le troisième jour, les Jurats donnerent un grand souper à tous les Officiers des Troupes Bourgeoises, au nombre de cent quarante; les Tables furent servies avec la même regularité & la même abondance. Comme le Feu d'artifice devoit être tiré ce jour-là, le Premier Président, l'Intendant, Madame la Première Présidente, Madame l'Intendante y furent invités; toutes les personnes de distinction de l'un & de l'autre sexe, du Parlement & de la Noblesse, s'y trouverent aussi; & comme il étoit tard quand tout fut préparé pour le feu, à cause du desordre qu'y avoit causé la pluye le premier jour, il leur fut présenté un souper en gras & en maigre, dont la délicatesse, la propreté & le bon goût passerent, s'il se peut, tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors. Le Feu d'artifice répondit à ce qu'on en avoit attendu; il fut tiré un prodigieux nombre de très-belles Fusées, le Canon fit plusieurs salves réitérées; enfin tout le monde convient qu'on ne pouvoit rien ajouter à l'ordre & à la magnificence de cette Fête, aux soins que les Jurats se sont donnés, qu'une fatigue continuelle pendant huit jours n'a pû ralentir, & aux acclamations du Peuple, dont le zele & l'amour pour S. M. & pour la Famille Royale sont sans bornes.

Cette Fête ayant fini par le Bal, le Dimanche 25. Septembre à six heures du matin, M. le Premier Président en fit une ce même jour des plus magnifiques, personne ne l'entend mieux; le Parlement, la Noblesse, les Jurats & les Dames y furent invités; tout y étoit

E. vj. grand

## 2436 MERCURE DE FRANCE:

grand. On servit plusieurs Tables, faisant environ 130. Couverts, où l'on trouvoit également l'abondance, la délicatesse & la propreté; son Hôtel & sa Cour étoient illuminés de lanternes & de lampions qui faisoient un très-bel effet.

Le lendemain, M. Boucher, Intendant de la Province, donna une Fête superbe, son parterre, d'une grande étendue en quarré, étant entourré d'allées de très-beaux Arbres; on avoit pratiqué d'un Arbre à l'autre des Arcs de verdure en forme de Portique, tous garnis de lampions, ce qui faisoit un spectacle charmant. Les murailles étoient couvertes de lanternes, les compartimens du Parterre étoient également garnis de lampions; on en avoit rangé dans toute la façade de l'Hôtel, tant du côté du Jardin que du côté de la Ville; au milieu du Parterre étoit un Théâtre pour un Feu d'artifice qui réussit parfaitement.

Cette Fête commença par un Concert de Voix & d'Instrumens, après lequel on servit un souper à 130. personnes des plus qualifiées, de l'un & de l'autre sexe, à la tête desquelles étoient M. le Premier Président & Madame la Première Présidente. Il y eut Bal toute la Nuit.

Le Mardi, les Négocians firent aussi une Fête magnifique à la Bourse, avec un Feu d'artifice. Cette Maison étoit toute brillante de lumieres au dedans & au dehors; les Appartemens en étoient superbement meublés; le souper à plusieurs Tables en fut magnifique & d'un gout qui ne cedit à aucun autre; quinze piéces de Canon tirèrent presque continuellement, le Bal succeda au souper, & tout s'y passa avec une politesse qu'on ne peut assez louer.

Le

Le Mercredi il y eut sur l'eau le spectacle d'un Combat naval, & un Feu d'artifice. Chaque jour du reste de la semaine a été marqué par un *Te Deum*, que chaque Compagnie a fait chanter, ou par quelque Fête nouvelle que les Corps de métier ont voulu faire, & le Dimanche les jeunes négocians firent une qui mérite une Description particulière. Cent Jeunes-hommes des mieux faits, magnifiquement vêtus, Chapeaux bordés, en plumet & cocarde, montés sur de très-beaux Chevaux, richement harnachés, s'assemblerent au Manège, vis-à-vis l'Hôtel du Gouverneur, où étoit le Rendez-vous; ils avoient au centre un Char de Triomphe traîné par huit superbes Chevaux, dans lequel la France étoit représentée sous la figure de Minerve armée, son Egide & sa Lance à ses pieds, & le Casque en tête, tenant en ses mains Monseigneur le Dauphin; le Char étoit orné de plusieurs Emblèmes & de plusieurs Devises, & tout garni de Lauriers. Les Trompettes ayant sonné la Marche, ils la commencerent au bruit des Timbales, l'Épée haute, par la rue Ste Catherine, & firent une Cavalcade par toute la Ville, distribuant des confitures aux Dames qu'ils rencontroient, & en jettant à celles qui étoient aux Fenêtres, renouvelant incessamment des cris de *Vive le Roy & Monseigneur le Dauphin*. Cette Cavalcade fut suivie d'un très-beau Feu d'artifice, tiré à la Placé du Palais; la Fête finit par un grand souper & un Bal qui dura toute la nuit.

Enfin il ne fut jamais de joye pareille à celle que les Grands & le Peuple ont fait éclater; mais on peut dire sans les flatter que

## 2438 MERCURE DE FRANCE.

que les Jurats ont surpassé tout ce qu'on avoit  
jamais vû & tout ce qu'on pouvoit attendre  
des Sujets les plus dévoués à leur Prince.

### R E J O U I S S A N C E S

faites à Rouen.

**L**E 5. de Septembre, la nouvelle de l'heu-  
reuse Naissance de Monseigneur le Dau-  
phin se répandit dans la Ville, par l'arrivée  
d'un Courier envoyé au Duc d'Harcourt. Après  
midi Mrs de Ville l'annoncerent au Peuple par  
le son de la Cloche destinée à sonner lors des  
réjouïssances publiques. Aussi-tôt chacun se  
disposa à donner des marques de sa joye.

Le premier qui la fit éclater, fut M. de  
Gasville, Intendant, qui dès le surlendemain  
fit chanter dans l'Eglise des Jesuites, un *Te  
Deum* en Musique au bruit du Canon. Toute  
l'Eglise étoit très bien illuminée. Les Corni-  
ches étoient remplies de Lampions. Dans le  
tour du Sanctuaire, on lisoit ces paroles du  
Pseaume, *Deus judicium tuum Regi da*, &  
au-dessous, sur la Corniche supérieure de  
l'Autel, ces paroles du même Pseaume, &  
*justitiam Filio Regis*. L'Autel principal & les  
Collateraux étoient ornez d'un nombre infini  
de Cierges rangez avec Symetrie.

Le 10. La Cour des Comptes, la Cour des  
Aides & des Finances, firent chanter dans leur  
Chapelle, un *Te Deum* au bruit du Canon,  
firent couler des Fontaines de Vin, & delivre-  
rent quelques Prisonniers.

Le Dimanche 11. Le Parlement fit la même  
échose, & M. de Colmoulins, President de la  
Chambre des Vacations, donna un souper où  
se trouverent en grand nombre des personnes  
distinguées ;

distinguées ; pendant le repas , le Canon tira de demie heure en demie heure , au Cours , au Vieux Palais , & sur le Boulevard de Cauchoise.

Le même jour , l'Hôtel de Ville fit chanter le *Te Deum* dans l'Eglise de Notre Dame de la Ronde , & alluma un Feu au bruit du Canon.

Dans le cours de la semaine , plusieurs Particuliers se distinguèrent , entr'autres les Peres Jesuites , le Jeudi 15. ils illuminerent toute la face de leur Maison de Campagne du Mont Fortin , à un quart de lieuë de la Ville , d'où ils tirerent un grand nombre de Fusées & firent retentir la Ville & les environs du bruit de leur Canon.

Le même jour , un Particulier donna dans son Jardin , proche les Peres de Grammont-lez-Rouën , une Fête des plus galantes . Après avoir fait chanter le *Te Deum* dans l'Eglise de S. Sever , qui est la Paroisse du Fauxbourg , il donna un grand Repas , à la lueur des Lampions & des Terrines qui étoient repandus dans les Jardins & sur les Arbres ; le soupé fut precedé d'un Concert & d'un Feu d'artifice , & suivi d'un Bal qui dura la plus grande partie de la nuit ; pendant tout ce tems on entendoit le bruit des Boëtes & des Canons.

Le Dimanche 18. fut indiqué pour les rejoyssances publiques , elles furent annoncées dès le matin par le bruit du Canon , du Cours & du Vieux Palais , & par la Cloche de la Ville , & à midi par le son des Cloches de la Cathedrale & de toutes les Eglises.

Après Vêpres , le *Te Deum* fut chanté solennellement dans l'Eglise Cathedrale par la Musique , au son des Cloches & au bruit du Canon. M. l'Archevêque y officia pontificalement ; M. le Comte d'Harcourt , Marquis de Beuvion ,

## 2440 MERCURE DE FRANCE.

Beuvron , Lieutenant General pour le Roi dans la Province de Normandie, & Gouverneur du Vieux Palais , M. le Duc d'Harcourt , M. le Marquis du Pont-Saint-Pierre , accompagnez d'un grand nombre de Noblesse , y assisterent , aussi bien que le Parlement , la Cour des Comptes , Aides & Finances , & le Corps de Ville , escortez des Compagnies de la Ville , à pied & à cheval , & des Gardes de Monsieur de Beuvron , tous en Habits d'Ordonnance. Le Feu qui avoit été dressé dans le Parvis de l'Eglise fut allumé avec les cérémonies ordinaires par M. de Beuvron , le Maire & le premier Echevin de Ville en Charge , au bruit des acclamations du Peuple & du Canon. M. de Beuvron , en retournant chez lui , fit jeter sur la route de l'Argent au Peuple ; il étoit suivi d'un nombre infini de Carosses remplis de Noblesse , & précédé des Compagnies d'Ordonnance & de ses Gardes.

Le soir toutes les Cloches de la Ville sonnerent encore , & aussi-tôt toute la Ville fut illuminée , chacun travaillant à se surpasser l'un l'autre par le nombre & la grandeur des Feux , les Illuminations des Maisons , & les repas qui se donnoient de tous côtez.

Il y eût un Concert à l'Hôtel de Ville , suivi d'un superbe repas , où étoient invitez M. l'Archevêque , M<sup>s</sup> de Beuvron , d'Harcourt , & la plus illustre Noblesse de la Province. Il y avoit six Tables de trente Couverts chacune : La première étoit occupée par les Dames qui avoient à leur tête M. l'Archevêque & M. de Beuvron ; la 2<sup>de</sup> étoit remplie par la Noblesse ; les Maire & Echevins en Charge , précédés de M. le Duc d'Harcourt , de M. l'Intendant , & de quelques Ecclesiastiques de distinction :

Ces

OCTOBRE. 1719. 244

Ces deux Tables étoient dans la grande Salle de l'Hôtel de Ville, richement décorée de Glaces, de Lustres & des Portraits du Roi & de la Reine, sous des Dais. Les autres Tables dressées dans d'autres Appartemens de l'Hôtel de Ville étoient occupées par la jeune Noblesse, par les anciens Echevins, & par leurs Epouses. La Cour étoit ornée de Tapisseries, & illuminées de deux rangs de Terrines, avec des Lustres & des Pyramides de feu. Le repas fut suivi d'un Feu d'artifice tiré sur la Tour de l'Horloge; ensuite il y eût un Bal qui dura jusqu'au lendemain.

La Décoration & l'Illumination de l'Hôtel de Ville, consistoit en un Corps d'Architecture de vingt pieds de large sur près de quarante pieds de haut, posé sur un Plancher au-dessus de l'Arcade de l'Horloge. C'étoit une espèce d'Arc de Triomphe, composé de huit Pilastres de Marbre fin, chargés d'Emblèmes, avec leurs Bases & Chapiteaux rehaussés d'or, posés les uns derrière les autres en perspective; ils étoient sur un grand Soie de trois pieds & demi de haut, chargé des Armes du Dauphin, & de différens Emblèmes.

Les deux premiers Pilastres portoient une grande Corniche ceintrée, rehaussée d'or, avec ses retours; sur le milieu de laquelle s'élevoient deux grandes Renommées, l'une de France, l'autre de Pologne, & dessous un Globe illuminé; aux deux côtes sur les retours de la Corniche, étoient deux Obelisques, surmontés chacun d'un Soleil avec un Dauphin; du milieu de la Corniche pendoit un Ecriteau en feston, où étoit écrit en Lettres d'or sur un fond bleu,

DELPHINO RECENS NATO  
CIVITAS ROTHOMAGENSIS.

M. D. C. C. X L I X.

(C'est

## 244. MERCURE DE FRANCE.

( C'est-à-dire ) *la Ville de Roïen a élevé ce Monument en l'honneur du Dauphin nouveau né.* Aux deux côtez de ces Pilastres étoient deux Figures de Neptune & de Thetis, posées sur leurs piedestaux, chargez d'Emblèmes.

Les Pilastres de derriere portoient chacun leur voute en compartimens de Marbre ; ils étoient éloignez les uns des autres d'environ quinze pouces , ils se resserroient & leurs voutes diminuoient de hauteur selon les proportions de la Perspective , ils étoient tous illuminez par derriere, aussi-bien que leurs voutes, en sorte que ceux de devant éclairoient ceux de derriere ; ce qui formoit une lumiere d'autant plus agréable, que l'on ne voyoit point les Lampions qui la produisoient : entre les voutes pendoient plusieurs festons de verdure & de Fleurs naturelles.

De riere les derniers Pilastres étoit un grand Tableau transparent avec un grand Soleil , & au devant il y avoit deux groupes de Figures ; au haut les Portraits du Roi & de la Reine dans un double Cartouche rehaussé d'or , avec des Lauriers & des Palmes , surmontez d'une Couronne Royale aussi rehaussée d'or : au-dessous la figure de Monseigneur le Dauphin nud avec son Cordon bleu , assis sur un Dauphin dans une grande Coquille de Mer , soutenue par plusieurs Amours , en différentes attitudes ; il y en avoit d'autres au-dessus du Dauphin , qui d'une main soutenoient sa Couronne rehaussée d'or , & de l'autre le Manteau semé de Fleurs de Lys d'or , doublé d'Hermine. L'autre groupe sur le plancher , representoit d'un côté la France, sous la figure d'une femme, un genouil en terre , levant les mains & les yeux comme pour recevoir le Dauphin ; elle étoit

étoit accompagnée d'un enfant qui portoit le bas de son Manteau, & du génie de la France qui en portoit l'Ecuffon. De l'autre côté étoit la Pologne, elle étoit désignée par l'Ecuffon de la Reine. Entre les deux figures paroissoit une Corne d'abondance renversée, d'où sortoient des pièces d'or & plusieurs médailles. Ce groupe étoit terminé par une Mer dans le lointain avec un Soleil levant.

Tout le Plancher étoit rempli de Lampions qui produisoient une lumière extraordinaire. Les Emblèmes étoient renfermez chacun dans un Cartouche rehaussé d'or, & peints en Camahieux de différentes couleurs.

*Sous la figure de Neptune.*

Un grand Vaisseau sur une Mer agitée, & un Soleil qui paroissoit à travers les nuées.  
SPES AEDIT. L'esperance renaît.

*Sous la figure de Thetis.*

Un Dauphin au milieu de la Mer, autour duquel se rangent des Poissons de toutes especes. OMNES SUBDIT. Tous lui sont soumis.

*Sous le premier Pilastre du côté droit.*

Un Léopard prosterné devant un petit Coq. AGNOSCIT NEUSTRIA. La Normandie le reconnoît. La Normanide a pour Armes deux Léopards.

*Sous le premier Pilastre du côté gauche.*

Un Mouton bondissant devant un petit Lys. EXULTAT ROTHOMAGUS. Rouën se réjouit. La Ville de Rouën a pour Armes un Mouton.

*Du côté droit des Armes du Dauphin.*

Une Femme habillée à la Françoisse assise sur un Dauphin au milieu de la Mer. GALLIA TUTA DELPHINO. La France assurée sur son Dauphin.

Dis

## 2444 MERCURE DE FRANCE.

*Du côté gauche des Armes du Dauphin.*

Un petit Coq au milieu de plusieurs Animaux étrangers. NULLUM TIMEBIT. Il n'en craindra aucun.

*Sur le premier Pilaſtre du côté droit.*

Un Autel ſur lequel eſt une Victime immolée, & le feu du Ciel qui deſcend pour la conſumer. VOTUM AUDITUM. Le Vœu exaucé.  
*Alluſion au Vœu de la Reine.*

Un Soleil brillant qui ſe reproduit ſur une nuée qui lui eſt oſoſée. PATRI SIMILIS. Il reſſemble à ſon Pere.

L'Etoile qui conduit les trois Mages. REORIBUS ORTA REGENDIS. Elle ſe lève pour conduire les Rois.

*Sur le premier Pilaſtre du côté gauche.*

Plusieurs Aigles volans en l'air, & un Aiglon qui s'éleve de terre. MAJORES ATTINGET. Il atteindra les plus grands. *Alluſion aux Armes de la Reine qui ſont deux Aigles.*

Un Cavalier armé en guerre qui tient un Lys à ſa main. FORTIOR PER LILIUM. Le Lys le rend plus fort. *Autre alluſion aux Armes de la Reine qui ſont deux Cavaliers armés.*

Un Chiffre compoſé d'un M & d'un L d'où ſort un Lys. FRUCTUS AMORIS. Le fruit de leur amour. *Le Roi s'appelle Louïs, & la Reine Marie.*

*Sur le deuxième Pilaſtre du côté droit.*

Une Poule qui chanté après avoir pondu un œuf que l'on voit dans ſon nid. GAUDIUM MATRIS. Il eſt la joye de ſa Mere.

Un Grenadier, du pied duquel ſort une petite Grenade. CORONATUR ET FILIUS. Le Fils porte auſſi ſa Couronne.

Un Lys encore fermé, proche un grand Lys épanoui. ET IPSE FULGEBIT. Il éclatera auſſi.

*Sur*

*Sur le deuxième Pilaſtre du côté gauche.*

Un petit Coq au-deſſus de trois Poulettes un peu plus grandes. JUNIORI SUBDITA. Elles ſont ſoumiſes au plus jeune.

Un Soleil naiſſant qui fait éclipſer trois Etoiles. REGNO NON ARTA. Elles ne ſont pas propres à regner.

Un Lys au milieu de trois Roſes, ſortant de la même racine & s'élevant au-deſſus d'elles. DOMINATUR ILLIS. Il domine ſur elles.

*Sur le troiſième Pilaſtre du côté droit.*

Un Laurier naiſſant au pied d'un Lys. AD CORONAS. Il eſt deſtiné pour les Couronnes.

Un petit Lierre qui commence à ſe lier autour de deux Arbres. FOEDERA NECTIT. Il ſerre les nœuds de l'alliance.

Un Soleil naiſſant qui éclaire un Arc-en-Ciel. SIGNUM FOEDERIS. Il eſt la marque de l'alliance.

*Sur le troiſième Pilaſtre du côté gauche.*

Un Coq qui chante au point du jour. DISSIPAT UMBRAS. Il diſſipe les ombres.

Un Soleil qui ſort de l'horizon. SPLENDOR CRESCIT EUNDO. Sa ſplendeur augmente à meſure qu'il avance.

Un Lys dont l'oignon eſt hors de terre, ayant pluſieurs cahieux qui en ſortent. MULTIPLICABITUR. Il ſe multipliera.

M. de Colmoulin, Préſident de la Chambre des Vacations, avoit une Illumination de Lampions & de Flambeaux de cire blanche, avec Architectures & Emblèmes.

M. de Variquerville, premier Préſident de la Cour des Comptes, avoit illuminé ſa maiſon d'un nombre infini de Lampions qui repreſentoient des Soleils, des Dauphins & des Inſcriptions en l'honneur du Roy, de la Reine & du Dauphin.

Le

## 2446 MERCURE DE FRANCE.

La Porte du Palais Archiepiscopal étoit éclairée de Terrines & de Lampions, qui formoient des Etoiles & des Piramides.

Les Benedictins de l'Abbaie Royale de Saint Oüen, se distinguerent aussi par l'Illumination du Portail, des Galleries, & de la Tour de leur magnifique Eglise, & par un Feu d'artifice qui fut tiré, au bruit du Canon, des Boëtes & des Cloches.

M. Coutart, Commissaire General des Poudres & Salpêtres, après avoir fait chanter un *Te Deum*, dans l'Eglise des grands Carmes, fit illuminer sa Maison d'un nombre extraordinaire de Lampions, qui representoient des Etoiles, des Piramides, des Fleurs de Lys & des Inscriptions; il fit tirer quantité de Fusées volantes, & termina la Fête par un grand repas.

Les Clochers & les Tours de la plûpart des Eglises étoient remplis de lumieres, & sans entrer dans un plus grand détail, toute la Ville n'étoit que feu, tant le long des Maisons, que dans le milieu des Ruës.

Le lendemain Lundi, les Boutiques furent fermées par ordre du Parlement, & il y eut une Procession Generale, où assisterent M. l'Archevêque, les Cours de Parlement & des Comptes & le Corps de Ville, aussi bien qu'à la Messe d'actions de grâces, qui fut celebrée après la Procession dans l'Eglise Cathedrale.

Le soir toutes les Cloches de la Ville sonnerent encore, & les Feux & Illuminations recommencerent comme le jour précédent.

M. de Beuyron donna un grand repas de plusieurs Tables, dans les Apartemens & dans les Cours, sous des Tentés; la plus grande partie de ceux qui avoient mangé à l'Hôtel de Ville

ville y étoient invitez ; le Château étoit illuminé de Terrines , sur toutes les Tours & les Murailles. Le Repas fut suivi d'un Bal, qui devint public par un détachement qu'on fit pour le divertissement du Peuple qui étoit entré dans les Cours du Vieux Palais.

Le Mercredi 23. un Particulier nouvellement delivré d'Esclavage en Barbarie , actuellement Echevin en charge de la Ville , demeurant de l'autre côté de la Riviere , marqua son zele & sa joye par l'Illumination de toute la Maison , avec Emblèmes & Tableaux transparens , qui fut accompagnée d'un Feu d'artifice sur l'eau & d'un grand nombre de Fusées volantes, au bruit des Boëtes & du Canon. Le principal sujet de la Décoration étoit un grand Tableau transparent , representant plusieurs Poissons dans un filet au milieu de la Mer , & un Dauphin qui d'un coup de sa queuë rompoit le filet , & donnoit la liberté aux Poissons : sur une langue de terre qui avançoit dans la Mer étoient plusieurs Esclaves dont les chaînes tomboient à la vuë du Dauphin. Et pour devise : *NATO DELPHINO LIBERTAS OMNIMODA.* La Naissance du Dauphin donne toute sorte de liberté.

Le Jeudi 25. Les Officiers du Grenier à Sel firent illuminer la façade des magnifiques Magasins de Sels , que le Roi a fait construire depuis peu , vis à-vis de la Ville , de l'autre côté de la Riviere ; cette Illumination a été regardée comme une des plus brillantes & des mieux entendues qui aient paru.

Le Dimanche 25. les Benedictins du Prieuré de Bonne-Nouvelle lez-Rouën , se firent remarquer par une Illumination très étendue & très-éclatante qu'ils firent au dehors de leur Maison , elle formoit une espede d'Arc de Triomphe

## 2448. MERCURE DE FRANCE.

Triomphé à trois Arcades , avec des Terrines le long de leurs Murs & dans les Arbres ; ils tirent une grande quantité de Fusées , Petards , Pots à feu & autres Artifices , au bruit des décharges souvent réitérées de douze pieces de Canon. Ils avoient auparavant chanté un *Te Deum* solennel , &c.

Le Bailliage , la Vicomté , l'Amirauté , le Bureau des Finances , la Chambre du Commerce , & tous les Corps , tant de Justice que de Métiers , se font distinguez par leurs Illuminations , & leurs Aumônes , la délivrance des Prisonniers , &c. Après avoir fait chanter des Messes d'actions de grâces & des *Te Deum* ,

*REJOUISSANCES faites à Marseille ,  
sur les Galeres , dans la Maison du Roy  
& dans l' Arsenal ,*

**L**E 25. Septembre , jour destiné pour commencer les Réjouissances , les Galeres dès le matin arborent leurs Etendarts , & furent ornées de leurs Pavésades , Flames & Tendelets ; sur les quatre heures du soir le Comte de Roanez , Lieutenant General & Commandant dans le Port de Marseille , M. Ranche , Commissaire General des Galeres , les Officiers d'Epée & de Plume , se rendirent sur la Reale , où M. l'Evêque chanta le *Te Deum* , assisté de tous les Aumôniers des Galeres ; il fut salué de quatre coups de Canon en entrant & en sortant.

A 7. heures , on commença l'illumination des Galeres , celle de la Maison du Roi , de l'Arcenal & de l'Arc de Triomphe que M. Ranché avoit fait élever entre la Porte du grand Pavillon de l'Arcenal & celle de la Maison  
du

OCTOBRE. 1729. 2449

du Roi ; cette Illumination fut très-belle, & ne trompa point l'idée qu'on en avoit conçu. Les Galeres furent illuminées tout à la fois d'une maniere fort agréable, & selon les differens signaux que le Comte de Roanez avoit ordonné de faire par intervalles ; elles firent trois salves de leur Mousqueterie & de leurs Canons, à la dernière desquelles le Courrier ou principal Canon de chaque Galere tira ; elles jetterent ensuite plusieurs Gerbes de Fusées qui partirent toutes ensemble, & qui en couvrant le Ciel d'un nombre infini de lumieres, rendirent la nuit la plus brillante du monde.

L'Illumination de l'Arcenal ne fut pas moins belle, dans un goût different ; toute la façade du côté du Port étoit illuminée d'une maniere à conserver l'ordre de son Architecture ; au-dessus du Piedestal de la Porte ceintrée, on avoit placé un Obelisque de 25. pieds de haut, terminé par une Couronne Royale, qui garnie de lumieres avec celles de l'Obelisque, offroit un point de vüe charmant ; sur le bas de la Corniche il y avoit deux petites Pyramides, une de chaque côté.

On avoit élevé sur chaque Terrasse une autre grande Pyramide terminée par une Fleur de Lys, & garnie de Falots avec les Armes du Roi & de Monseigneur le Dauphin ; sur ces mêmes Terrasses il y avoit des Caisses de Fusées qui jetterent trois fois, en même temps que les Galeres ; des Girandes de Fusées, & qui firent en se mêlant les unes avec les autres, un effet des plus charmans.

Tout l'interieur de l'Arcenal étoit illuminé avec la façade de la grande Porte du Pavillon : on avoit mis des Boîtes dans l'Arcenal qui

F tirèrent

tirerent trois fois après les Canons des Galères. Dans la troisième Terrasse, on avoit dressé une Tente sous laquelle on avoit placé des sieges pour les Dames, les Officiers & les autres personnes de distinction, invités par le Comte de Roanez à la première Fête, & par M. Ranché à la seconde. Après les trois décharges de l'Arcenal & des Galères, toute l'Assemblée vint voir l'Illumination de l'Arc de Triomphe, & de-là se rendit à la Maison du Roi qui étoit fort bien illuminée; elle monta ensuite sur la Terrasse du Jardin qui étoit couverte par une Tente, & éclairée par des Lustres de cristal, On y avoit servi sur une Table de 80. Couverts un magnifique Ambigu; pendant le Repas il n'y eut que les Dames assises, les Cavaliers, au nombre de 200. étoient derrière pour les servir, & les Dames leur rendoient également à leur tour les mêmes soins. L'Assemblée, quoique très-nombreuse, étoit des plus choisies, les Villes voisines y avoient contribué de ce qu'elles ont de plus distingué dans l'un & dans l'autre sexe. Le Repas fut servi proprement & avec magnificence, tout y fut délicat, tout y fut exquis, & les vins étrangers y coulerent avec profusion; le Comte de Roanez debout avec les Dames, y but la Santé du Roi, celle de la Reine & de Monseigneur le Dauphin; on tira pour lors à chaque fois des Boëtes dans le Jardin de l'Intendance.

Après le Repas l'Assemblée alla se promener dans le Jardin qui étoit éclairé par des Pots-à-feu & par une espèce de Temple de lumière qu'on y avoit élevé dans le fond; ce point de vûe étoit d'autant plus agréable, que les Gobelets & les Lampions qu'on y avoit ran-

gez

gez avec art, en formoient eux seuls toute l'Architecture, & traçoient cette Inscription au haut de la façade.

*Numen adest, crebris splendent ignibus ades.*

Delà on passa dans les Appartemens qui donnent sur le Jardin; M. Ranché les avoit proprement fait meubler & éclairer par des Lustres de cristal, de même que par un nombre infini de Girandoles; on y commença le Bal qui dura jusqu'au jour, & on dansa encore dans le Jardin sous un grand Berceau au son des Tambourins & des Flajolets, à la mode de Provence; cette diversité d'Instrumens qui procura de nouveaux plaisirs, fut goûtée de toute l'Assemblée.

On vit le lendemain même ardeur, même zele, même amour dans tous les cœurs, toutes les illuminations en general furent faites avec autant de pompe. Le Repas que donna M. Ranché aux mêmes Dames que le jour d'auparavant, à pareil nombre de Cavaliers & à plusieurs autres Personnes de distinction, ne ceda en rien au premier, soit par l'ordre qui y regna, soit par la diversité des mets & l'abondance des vins, & par les rafraichissemens qui y furent distribuez aussi à tout le monde; on y but également, au bruit des Boëtes qu'on tira dans le Jardin de l'Intendance; la Santé du Roi, celle de la Reine & de Monseigneur le Dauphin. Le Bal après le souper ne fut pas moins brillant ni moins nombreux que le premier, & dura de même jusqu'au jour, car on dansa encore dans les differens Appartemens où étoient les Violons, & dans le Jardin au son des Tambourins & des Flajolets.

## 243. MERCURE DE FRANCE.

Les Echevins de Marseille, ayant fixé leurs Réjouissances au 18. le Comte de Roanez & M. Ranché remirent, à leur considération, l'illumination du Mardi au lendemain Mercredi ; cette dernière eut un plus grand éclat que les deux autres, à cause de l'illumination de la Ville, & que ce jour là les Galeres, l'Arcenal, les Citadelles & les Vaisseaux Marchands firent tirer leur Canon avec des Boëtes, & plusieurs gerbes de Fusées.

Mais cette Relation seroit défectueuse si on oublioit de donner au Public le dessein de l'Arc de Triomphe que M. Ranché avoit fait élever devant la Porte de la Maison du Roi. Cet Arc de Triomphe avoit quatre faces d'une Architecture Dorique ; on avoit mis sur l'Attique, de la façade du côté de la Ville, ces deux Vers Latins.

*Plaudite ô ! a quoreis procères plausuq. resultent  
Littora, Delphinus, caelo demittitur alto.*

Les deux suivans étoient écrits sur l'Attique, de la façade, du côté de la Maison du Roi.

*Principe sub tanto, surget gens aurea mundo.  
Pace fruens populis dabit omnia gallica tellus.*

L'Attique étoit terminée par un Soleil naissant à deux faces, qui étant illuminé avec le reste de l'Arc de Triomphe, formoit un objet très-agréable. Au bas de l'Attique regnoit une belle Corniche portant sur les quatre coins : un grand pot de feu ; sur la clef de l'Arc du côté de la Ville, on voyoit les Armes du Roi, & aux côtez immédiatement sur la Corniche, on avoit placé ces deux Emblèmes.

A

OCTOBRE 1729. 2452

A la droite, on voyoit le *Dessein* qui mon-  
troit à un Dauphin, dans la Mer, les Constel-  
lations celestes avec ces mots

*Et tu numeraberis illis* U I A

Prince, votre guerriere audace,  
Vous rendra grand & glorieux,  
Déjà le sort a marqué votre place,  
Parmi les Heros & les Dieux.

A la gauche, *Minerve* qui fait voir au Dau-  
phin un Trophée d'Armes, accompagné des  
Symboles des Arts & des Vertus, avec ces mots

*Ha tibi erunt Artes*

Prince, notre unique esperance,  
Ilu du sang des Immortels,  
Par tes vertus, dès ton enfance,  
Tu meriteras des Autels.  
Le sang de tes Ayeux qui coule dans tes veines,  
Eclate dans tes regards,  
On te verra comme eux favoriser les Arts,  
Et dans les guerrieres Plaines,  
Suivi de la Victoire, effacer les Césars.

Sous l'Imposte de l'Arc, on avoit placé à  
droite les Armes du Roi & de la Reine, acco-  
lées ensemble, & à gauche celles du Roi & de  
Monseigneur le Dauphin, écartelées, au des-  
sous on avoit mis ces deux Devises, une de  
chaque côté, à la droite, un Soleil naissant  
avec ces mots :

F. III. N O I E

## 2454 MERCURE DE FRANCE.

*Non unis exoritur Genti.*

Je ne me leve point pour un seul peuple heu-  
reux ,

A l'Univers entier je porte la lumiere.

Et je ferai partout dans ma longue carriere ,

Resentir le fruit de mes feux.

A la gauche , un Croissant qui s'eleve , avec  
ces mots :

*Implobitur orbis.*

Je fixe les regards de cent Peuples divers.

Et je ne fais que de naître ,

Dans mon cotirs mes faveurs feront assez con-  
noître ,

Que je nais pour veiller au bien de l'Univers.

Sur la clef de l'Arc qui regardoit la Maison  
du Roi , on avoit placé les Armes de Monsei-  
gneur le Dauphin , & sous la Corniche du  
côté droit de l'Arc de Triomphe , ces trois  
Devises , l'une après l'autre : la premiere re-  
presentoit un Lys qui sort de terre , & com-  
mence à s'épanouir , avec ces mots :

*Sylvam de stirpe dabit.*

Le Ciel favorable à la France ,

Prince , par votre naissance ,

Comble les vœux des François ;

On vous verra le Chef d'une Race féconde ,

Qui sera l'Arbitre du monde ,

Et le plus ferme appui du Trône de nos Rois.

Dans

OCTOBRE. 1729. 245

Dans la seconde, on voyoit un Ruisseau qui serpente, & qui en reçoit plusieurs autres dans sa course, avec ces mots :

*Progressu fortior.*

Fameux dès mon origine,  
Mais plus fameux encor par les biens que je fais.  
Je déclare en naissant que ma source est divine,  
Et que j'ai des vertus que nul n'aura jamais.

La troisième, placée sous l'Imposte, avoit pour corps des Abeilles rangées autour de leur Roi, pour marquer l'amour des Peuples pour Monseigneur le Dauphin, avec ces mots :

*Mens omnibus una.*

Un même esprit, un même cœur nous guide  
Vers la suprême grandeur.  
Parmi nous un seul Chef de notre sort décide,  
Et lui seul en naissant a fait notre bonheur.

Dans la première Devise, placée immédiatement sur la Corniche de l'Arc de Triomphe du côté gauche, on voyoit un Dauphin dans la Mer qui portoit une Couronne Royale sur la tête, avec ces mots :

*Stat cunctis immota minis.*

Que l'Aquilon souleve l'Onde,  
Que la Mer en courroux s'ense, mugisse,  
gronde ;  
Mon cœur à ces horreurs n'est point épouvané ;  
Le danger jamais ne m'étonne.

F iiij. Et

2456 MERCURE DE FRANCE.

Et sans exposer ma Couronne,  
Je braverai l'Orage & le sort irrité.

Celle qui suivoit représentoit un Soleil naissant & un Tournesol qui se tournoit vers le Soleil pour le suivre, avec ces mots :

*Quo fertur, feror ipse.*

Un Astre seul a pour moi des apas.  
Un doux penchant vers lui m'entraîne ;  
A peine paroît-il que j'observe ses pas,  
Et je les suis toujours sans peine ;  
Tous les autres n'ont rien qui puisse me tenter :  
Ses douces faveurs me font vivre ;  
Et comme c'est lui seul que je veux contenter,  
C'est lui seul que je veux suivre.

La sixième, étoit sous l'Imposte de l'Arc du même côté ; elle représentoit un Diamant entouré de plusieurs pierres précieuses, avec ces mots :

*Omnes in uno.*

Je brille plus que mes semblables,  
Mon éclat surpasse le leur,  
Et leurs couleurs agréables,  
Loin d'éteindre mon feu, rehaussant ma blancheur,  
Rendent mes beautés plus aimables.

On avoit placé dans les deux façades des côtes une Fontaine de vin, dont les Arceaux étoient ornés de Guirlandes de Lierres & de Pampres : ces Fontaines de vin coulerent toute la soirée du Dimanche, du Lundi & du Mercredi.

*EXPLICATION des deux Enigmes  
du premier volume de Septembre.*

**D**Amour, c'est beaucoup à mon âge,  
De meriter votre suffrage,  
Mais c'est trop me desobliger,  
Que de ne me pas ménager ;  
Cessez, cessez votre harangue,  
Je dois craindre les coups de *Langue*,  
Sur tout lorsque vous me donnez  
Des coups d'*Encensoir* par le nez.

*Par M<sup>lle</sup> d'Orvilliers de Vernon.*

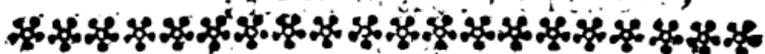
*LOGOGRYPHE.*

**C**inq lettres font en tout le nom dont on  
m'appelle ;  
On est curieux de me voir,  
Tant je suis beau, tant je suis belle,  
Mâle d'espece, & de genre femelle ;  
Qui que je sois, si tu veux le sçavoir,  
Lecteur, cherche d'abord ma tête la premiere ;  
Rien de plus serieux jamais ne t'occupera ;  
Il s'agit d'un voyage à faire,  
Jusques au bout du *Monomotapa*,  
C'est-à-dire de mainte lieue ;  
Si pour t'en consoler tu reviens à ma queue ;

F v    Tu

## 2458 MERCURE DE FRANCE

Tu n'y verras plus que plaisirs ;  
Sur tout pour celui de la table,  
Les Peuples du Levant, au gré de leurs desirs,  
Y trouvent un mets délectable ;  
Quant à mon tout, consulte un Juge de renom ;  
Prince & Berger nous portons même nom.



### PREMIERE ENIGME.

**J**E suis long, je suis rond, je suis droit & bossu ;  
La Nature m'habille en me mettant au monde,  
Mais l'Art me dépouille tout nu.  
Honteux de me voir tel, je tourne & fais la ronde,  
D'une agilité sans seconde.  
Seulement pour être vêtu ;  
Mais ma condition est-elle meilleure ?  
Quel est en sa le prix de mon empressement ?  
Je ne gagne qu'un vêtement,  
Et ne le garde pas une heure.

### DEUXIEME ENIGME.

**T**oujours en l'air, toujours en peine,  
La moitié de mon corps sur l'autre se promene ;  
Tantôt je monte & tantôt je descends,  
Je

Je parois d'humeur noire à quiconque m'a-  
borde;

Je fais bien pis, je lui montre les dents;  
C'est pourtant sans que je le morde.

On a dû expliquer le Logogryphe du  
premier volume de Septembre, par *Bat-  
con, Bal & Balon. L'Encensoir & la Pa-  
role*, sont les mots des deux Enigmes. Le  
*Sable Horloge*, est le mot de l'Enigme  
du second volume.



## NOUVELLES LITTERAIRES

### DES BEAUX ARTS, &c.

**E**SSAY D'OPTIQUE sur la gradation  
de la lumiere, par M. Bouguer, Pro-  
fesseur Royal en Hydrographie. *A Paris,*  
*ruë S. Jacques, ch. z. Cl. Jombert, 1729.*  
*in-12.*

RHAMISTE ET OZALIE, Roman  
Héroïque. *Au Palais, chez D. Mout-  
chet, 1729. in-12.*

SUITE des *Maladies Chroniques*, où  
l'on traite des *Ulceres & des Abscès*, des  
*Fistules*, & des *Remedes pour les guérir*,

F vj cor-

## 246<sup>p</sup> MERCURE DE FRANCE:

*conjointement avec le Scorbut. Par P. V. Du Bois, ancien Prévôt & Garde des Mânes Chirurgiens de Paris, Tome IV. Au Palais, chez Paulus-du-Mesnil, au Lion d'Or, 1729. in-12. de 280. pages.*  
Les Ouvrages que l'Auteur a déjà donnez au Public sur la même matiere, ont fait connoître son stile & sa maniere de traiter des Maladies. Ce quatrième volume des Maladies Chroniques est dans le même gout que les trois premiers. Le Libraire a eu soin de l'imprimer sur de bon papier & avec de bons caracteres.

LETTRE d'un Garçon de Caffé, au Souffleur de la Comédie de Rouen, sur la Piece des trois Spectacles. *A Paris, chez Tabarie, Quay de Conti, 1729. 44. pages.*

Cette petite Brochure qui n'est que de 8. sols, a eu un tel debit, qu'en moins d'un mois on en a fait une seconde Edition. On y suppose que Claude, premier Garçon du Caffé de Gradot, près le Pont-Neuf, est en commerce litteraire avec le Souffleur de la Comédie de Rouen, auquel il explique naïvement sa pensée sur la Piece des trois Spectacles. Le sentiment de l'Auteur doit être regardé comme d'autant plus grave, qu'il ne parle, sans doute, que d'après les Scavans & les beaux.

Beaux Esprits. On voit qu'à force d'écouter il s'est rendu leur langage si familier que toute cette Lettre n'est presque qu'un tissu des propres termes qu'il a entendus. Pour pouvoir goûter la lecture de cette Brochure, il est nécessaire d'avoir la Piece des trois Spectacles, qui se vend, très-bien imprimée, chez le même Libraire, chez lequel on trouvera aussi la *Réponse du Souffleur de la Comedie*, qu'il vient de mettre sous presse; & qu'il assure être encore plus intéressante. Il a mis aussi sous presse *l'Art de couler à fond dans la Poësie*, traduit de l'Anglois du Docteur *Swift*, si fameux par tous ses ingénieux Ouvrages, & l'Auteur de *Gulliver* & du Comte du *Tonneau*.

MEMOIRES pour servir à l'Histoire de France & de Bourgogne, contenant un Journal de Paris, sous les Regnes de Charles VI. & Charles VII. l'Histoire du Meurtre de Jean sans peur, Duc de Bourgogne, avec les Préuves. Les états des Maisons & Officiers des Ducs de Bourgogne de la dernière Race, enrichis de Notes Historiques, très-intéressantes pour un grand nombre de Familles illustres. Des Lettres de Charles le Hardi, Duc de Bourgogne, au sieur de Neufchastel du Eay, Gouverneur de Luxembourg; & plusieurs

## 2462. MERCURE DE FRANCE:

plusieurs autres Monumens très-utiles à l'éclaircissement de l'Histoire du XIV. & XV. siècle. Avec une Table des Matières & des Noms des Familles les plus considérables dont il est fait mention dans l'Ouvrage. *A Paris, chez Julien-Michel Gandonin, Quay de Conty, & Pierre François Giffart, rue S. Jacques, 1729. in-4. 2. vol. Tome I. pp. 380. sans la Preface. Tome II. pp. 316. sans la Table.*

OBSERVATIONS MATHÉMATIQUES, Astronomiques, Géographiques, Chronologiques & Physiques, tirées des anciens Livres Chinois, ou faites nouvellement aux Indes & à la Chine, par les Peres de la Compagnie de Jesus; rédigées & publiées par le P. E. Soucier, de la même Compagnie. *A Paris, chez Rollain, Quay des Augustins, 1729. in-4.*

FABLES NOUVELLES, mises en Vers, dédiées à Son Altesse Serenissime Monseigneur le Prince de Conty, par M. Richer, *Paris, chez Etienne Ganeau, rue S. Jacques, aux Armes de Dombes, 1796 in 8. contenant 266. pages, non compris la Table.*

M. Richer a déjà bien mérité de la République des Lettres, par la Traduction en Vers des Eglogues de Virgile, des Epî-

tes

très choisies des Héroïdes d'Ovide , & par plusieurs Eglogues , Cantates & autres Poësies. Les Fables qu'il donne aujourd'hui au Public sont divisées en cinq Livres , & sont précédées d'une Préface , ou Discours sur la Fable. Pour mettre le Lecteur en état de juger du tout , nous ferons l'Analyse de la Préface , & nous imprimerons la Fable deuxième du premier Livre , adressée au Génie de M. de la Fontaine.

L'Auteur examine d'abord quel est le but de la Fable : elle veut plaire & instruire , & peut-être y réussit-elle mieux qu'aucune autre espece de Poëme. Plus discrete & plus modérée que la Satyre , elle épargne à ceux qu'elle censure le chagrin de s'entendre nommer , & ne donne point au Lecteur la joye maligne que les traits médisans lui causent pour l'ordinaire ; moins licentieuse que beaucoup d'autres Poëmes , elle n'admet aucun Episode qui puisse donner atteinte à la fin principale qu'elle se propose.

La Fable est un petit Poëme qui contient un précepte caché sous une image Allégorique ; ainsi plus l'Allégorie est juste & naturelle , plus la Fable est parfaite. Les Anciens n'y ont point regardé de si près ; dans Esope , un bâton flottant sur l'Onde paroît être de loin un puissant Navire ;

## 3464 MERCURE DE FRANCE.

Navire ; rien n'est moins naturel que cette supposition , puisqu'au contraire un grand Navire regardé de loin , semble être un bâton flottant. La Fable du Satyre & du Passant fournit une preuve du défaut de justesse d'Allégorie. Sa morale n'est qu'une allusion , & n'est fondée que sur un jeu de mots équivoques. Il faut se prêter aux fictions des Fabulistes , & leur passer quelque chose , tant à l'égard de la vraisemblance que de la justesse : il est peu de Fables dont l'image soit juste & naturelle dans la dernière exactitude. On doit avoir quelque indulgence : autrement il faudroit rayer du nombre des Fables , celles qui nous plaisent le plus.

M. Richer remarque ensuite quels sont les personnages de la Fable. Les animaux étant la plupart organisés , & ayant des passions comme nous , méritent la préférence. Cela n'empêche pas qu'on ne mette quelquefois sur la Scène les Arbres , les Plantes , même les choses inanimées ; mais afin que les Fables soient utiles à tout le monde , surtout aux enfans , les Allégories doivent être prises d'objets Physiques & palpables. Les Hommes & les Dieux du Paganisme , qui leur ressemblent , jouent aussi leur Rôle dans la Fable. C'est un ancien usage de les y introduire. On seroit pourtant mieux de s'en servir.

fervir rarement. Si la fiction paroît outrée de faire parler les Arbres & les Etres inanimés, on peut dire qu'il y en a trop peu dans ces Apologues, où l'on ne fait parler que des hommes. Ce sont plutôt des Paraboles que des Fables.

L'Auteur passe ensuite au stile de la Fable. La douceur, la naïveté & la noble simplicité, sont essentielles à ce Poëme. Ces qualitez ont tant d'attraits, que les Fables les moins régulières, plaisent chez la Fontaine, & par la raison contraire, on en trouve dans d'autres Auteurs, dont l'image s'unit très-bien avec la moralité, & qui cependant n'ont pas été si bien reçues, parce que leur stile n'a pas ces qualitez indispensables. L'enjouement n'est pas essentiel au stile de la Fable, autrement ce seroit condamner Esope, Phédre & la Fontaine même, chez qui on trouve des Fables tout à fait sérieuses, & cependant fort belles, parce qu'elles sont naïves & délicates. Il est vrai que ce dernier a orné la plupart de ses Fables de traits enjoués, & son badinage élégant cause tant de plaisir, que bien des gens s'imaginent qu'il est essentiel au stile de la Fable d'être enjoué. L'enjouement n'est cependant qu'un accessoire & une broderie dont on peut embellir les Sujets qui en sont susceptibles.

M.

M. Richer observe encore quelle est la longueur de la Fable, & en quel endroit il faut placer la moralité, & finir en réfutant le préjugé de ceux qui prétendent qu'on ne doit plus écrire dans un genre où d'autres ont excellé. On peut avec honneur remplir les seconds rangs, & s'il n'est pas permis aux Poètes d'être médiocres, il faut pourtant convenir qu'il y a dans les Ouvrages d'esprit differens degrés de beauté, & que tous les rangs ne sont pas égaux, même sur le sommet du Parnasse.

C'est en abrégé ce que contient cette Préface. Il faut la lire dans l'Ouvrage, pour y remarquer plusieurs réflexions solides que les bornes d'un Extrait ne nous permettent pas de rapporter. On verra que l'Auteur a parfaitement connu les règles de la Fable. Il a inventé les deux tiers de ses Sujets, & a pris les autres dans les sources où la Fontaine avoit puisé.

Il paroît que l'Auteur s'est proposé Phédre & la Fontaine pour modèles. Nous ne préviendrons point le Lecteur sur le jugement qu'il doit porter; mais nous pouvons assurer que M. Richer n'a point perdu de vûe ces deux grands Maîtres, & qu'il n'y a point de Fable qui n'intéresse, ou par la manière dont elle est con-  
tée.

OCTOBRE. 1729. 2467  
tée, où par la moralité qui en résulte.  
Voici la Fable que nous avons pro-  
mise.

*Le Corbeau & le Renard.*

F A B L E I I.

**C**'Est toi seul que j'invoque, illustre la  
Fontaine,

Quand je remets après toi sur la Scène,  
Compere le Renard avec Maître Corbeau.

Sans le secours de ton genie,  
Comment pourroient-ils plaire ? En vain dans  
mon cerveau.

Je chercherois un tour nouveau.

C'est par la divine harmonie,  
L'enjouement de ton stile, & sa naïveté,

Qu'un Lecteur peut être enchanté.  
Voilà le charme de ta Fable;

C'est par-là que ton Livre aimable  
Égaïant la Moralité,

Sera toujours cheri de la Posterité.

Mais comment marcher sur tes traces,  
Me dira-t'on, si ce n'est de bien loin ?

Aussi j'ai seulement besoin  
De quelques uns de tes graces.

C'en est assez pour orner mes Ecrits.

Inspire-moi dans cet Ouvrage

Mes Vers plairont. C'est à ce prix

Que

2468 MERCURE DE FRANCE

Que les neuf Sœurs m'ont promis leur suffrage.

Maître Corbeau voyant Maître Renard,

Qui portoit un morceau de Lard,

Lui dit que tiens-tu là, Comperé ?

A mon avis c'est un très-mauvais plat ;

Je te croyois le goût plus délicat.

Quand tu peux faire bonne chère,

T'en tenir à du Lard ? tu n'es qu'un pauvre  
haire.

Regarde près d'ici ces Poules, ces Canards,

Voilà le vrai Gibier de Messieurs les Renards.

As-tu donc oublié ton antique prouesse ?

Je t'ai vû cependant jadis un maître esroc.

Croi-moi, laisse ton Lard ; ces Poules te font  
hoc,

Si tu veux employer le quart de ton adresse.

Maître Renard ainsi flatté,

Comme un autre Animal sensible à la  
louange,

Met bas sa proye & prend le change ;

Mais sa finesse & son agilité

Ne servirent de rien : car la gent volatile

Gagna le Poulaillet, son ordinaire azile.

Notre Renard retourne à son premier mor-  
ceau :

Mais il fut bien honteux de voir Maître Cor-  
beau,

Qui le mangeoit, perché sur le branchage,

D'un Arbre sec & qui lui dit : amiv

A trompeur, trompeur & demi.

Te souvient-il de ce Fromage

Que tu m'escroquas l'autre jour ?

Je fus un fois alors, & tu l'es à ton tour.

Charles Osmond, Libraire à Paris, rue S. Jacques, imprime actuellement une Dissertation sur un Sujet interessant, C'est une explication d'une Loi de Constantin le Grand, au titre *De Indulgentiis Criminum* sur les Indulgences, ou le pardon des crimes à la Naissance des Princes, où l'on fait voir que cette Loy n'a pas été bien entendue jusqu'ici, & qu'elle a été faite pour la Naissance de deux enfans Jumeaux que Constantin eut de Fausta, sa Femme, & où l'on explique plusieurs Médailles Antiques qui ont rapport au Sujet, & que l'Auteur a fait graver dans l'Ouvrage.

De tout tems les Empereurs, les Rois & les Souverains ont été en possession d'accorder des Privileges, des exemptions, des immunités, de faire des grâces, d'accorder des amnisties generales, & des abolitions de crimes, & de faire au Peuple telles autres grâces qu'ils jugent à propos de leur accorder. C'est un droit Régalien, qui est aussi inséparable de l'autorité souveraine que l'est la Couronne,

ronne, & leur pouvoir à cet égard ne peut être borné par aucune puissance. Les Rois sont en droit de leur pleine autorité de faire tout le bien, & tel Acte de Clémence & d'indulgence qu'ils veulent dans telle occasion qu'il leur plaît, soit à leur Avenement à la Couronne, soit à leur Entrée Solemnelle dans la Capitale de leurs Etats, soit dans quelque Fête ou Réjouissance publique, soit enfin dans d'autres jours remarquables par quelque Evenement particulier, & en toutes autres occasions.

Mais de tous ces jours glorieux pour le Prince, & consacrez par ses faveurs, il n'en paroît point dans l'Histoire de plus célèbres à cet égard que le jour de la Naissance de leurs enfans : alors les Benedictions que le Ciel répand sur la Famille Royale réjaillissent aussi sur le Peuple, & par la joye qu'il a de la naissance d'un légitime Successeur à la Couronne, & par les faveurs qu'il reçoit ordinairement du Prince. C'étoit chez les Empereurs Romains des jours d'indulgence. Les graces pour lors couloient, pour ainsi dire, de source, & il n'y avoit guère de coupable qui n'eut lieu d'esperer en la clémence du Prince. Nous en avons plusieurs exemples dans l'Histoire Romaine, & dans notre propre Histoire. La Loy de Constantin,

stantin, au titre *De Indulgentiis Criminum*,  
suffit pour le prouver.

Cet Ouvrage est de la Composition de  
M. Genebrier, Docteur en Medecine,  
Medecin ordinaire de la Cour d'Angle-  
terre, & Premier Medecin de Milord  
Carteret, Vice-Roy d'Irlande. Les Ou-  
vrages que l'Auteur a déjà donnez au Pu-  
blic sur des Matieres d'Antiquité, répon-  
dent du succès de celui-ci, & les Con-  
noisseurs qui en ont vû le Manuscrit en  
portent un jugement très avantageux.

La veuve Clouzier, Libraire, Quay  
de Conty, va mettre en vente, à la fin du  
mois prochain, ou au commencement  
de Decembre, un Livre en deux Volu-  
mes, intitulé: *Le nouveau Gulliver, ou  
Voyage de Jean Gulliver, fils du Capi-  
taine Gulliver, Traduit d'un Manuscrit  
Anglois, par M. l'Abbé Desfontaines.*  
On assure que l'Ouvrage Anglois qu'on  
imprime à Londres, y paroîtra dans la  
même semaine que l'Ouvrage François  
paroîtra à Paris. Il est à peu près dans le  
gout du premier *Gulliver*, pour la fiction  
& pour la morale, si ce n'est qu'on y a  
menagé un peu plus de vrai-semblance,  
& qu'on a eu en vuë d'instruire l'esprit,  
& de divertir l'imagination par des suppo-  
sitions moins hardies que singulieres, &  
inte-

intéressantes. On y joindra à la fin la Lettre du Docteur *Ferruginarius* à l'Auteur, au sujet de son Ouvrage.

On apprend de Londres, qu'on y distribuë aux Souscripteurs, l'*Histoire naturelle de l'Or & de l'Argent*, ou *Traité de Pline le Naturaliste*, Liv. 33. avec un Supplément à l'Histoire de l'Or. Par M. *Durand*, Membre de la Société Royale, in-fol.

*Idem.* L'Evêque de S. David a présenté à la Reine le Livre qu'il a fait pour refuter le *Traité impie* du sieur *Wolston*, contre les Miracles de *Jesus-Christ*.

*Id.* On a appris de Carmarthen, dans la Principauté de Galles, que le Chevalier *Richard Steel*, Auteur de plusieurs Tragédies, & de divers Traitez de Morale qui lui avoient acquis une grande réputation, y mourut le 12. Septembre. Son corps a été inhumé sans cérémonie dans l'Eglise de Carmarthen, mais le bruit court à Londres que le Chevalier *Robert Walpool* a résolu de lui faire ériger un Monument magnifique dans l'Abbaye Royale de Westminster.

On apprend de Petersbourg que les  
Dés

OCTOBRE. 1729. 2473

Députez de l'Académie des Sciences & des Arts de cette Ville, nommez par le Czar pour faire le nivellement des eaux des Provinces Septentrionales de ce Pays, partirent au commencement du mois d'Août pour Archangel, d'où ils iront faire leurs observations dans les Provinces voisines, pour sçavoir s'il ne seroit pas possible de faire un Canal, qui par la jonction de quelques Rivieres, pût établir la communication de la Mer Blanche avec la Mer Caspienne. On compte que si ce Projet peut s'exécuter, la Ville d'Archangel sera l'une des plus considérables de l'Europe pour le Commerce; mais qu'en même-tems celui de Peterbourg sera abandonné.

On mande de Rome que des Ouvriers creusant, le mois dernier, la terre dans la Vigne Mattei, sur le Mont Esquilin, y trouverent quatre Statuës en Bronze de fausses Divinitez, une Urne de pareil Métal, & un Vaze magnifique de Cristal de Roche très bien travaillé.

Il paroît quatre nouvelles Estampes de la suite du *Roman Comique*, dessinées & gravées par M. Oudry, de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture. Nous ne doutons pas que le Public ne les re-

G çoive

çoive aussi favorablement que les premières qui ont paru. Les Sujets y sont traités tout-à-fait dans l'esprit de l'Auteur du Roman, c'est-à-dire, d'une manière tout-à-fait Comique. Dans la première, on voit comme la *Rancune* coupe le Chapeau de Ragotin qui étoit enfoncé. La seconde, Ragotin enyvré par la *Rancune*. La troisième, le *Destin* se signalant dans le Combat de nuit; & la quatrième, Renouvellement du Combat, ou deux Servantes reçoivent des claques sur les fesses.

*Ces Estampes se vendent chez l'Auteur, au Château des Thuilleries, Cour des Princes, & chez Duchange, Graveur, rue S. Jacques.*

**CARTES Latines & Françoises de l'Empire Romain, par M. Sanson,**

**I**L reste chez le sieur Moullart-Sanson, Géographe du Roi, quelques Exemplaires du Traité Latin de l'Empire Romain, que *Nicolas Sanson* mit au jour en 1638. Depuis, l'Auteur a fait des Cartes particulières, dans lesquelles on trouve en détail, soit en Latin, soit en François, ce qu'il n'avoit pû faire entrer dans les deux Cartes de l'Empire Romain en general, sçavoir, une Carte d'une feuille de *Gallia*, tirée des Commentaires de Cesar, une autre tirée des differens Auteurs, & une de France. Il en est de même de la Carte de *Hispania*,

*pania*, & celle de l'Espagne. Il y a aussi une *Carte de Italia*, & une d'Italie: comme une *de Illyricum* (la partie voisine de la Germanie) & une Carte Françoisse du même Pays: une *de Britannicâ Insulâ*, & une des Isles Britanniques, pour ce qui en a appartenu aux Romains. Les Chemins Romains sont marquez dans ces Cartes Latines, selon les Tables de Peutinger, & selon l'Itineraire d'Antonin. Pour se servir utilement de ces Cartes, il y a deux Tables Méthodiques qui marquent dans la premiere colonne, les quatre Préfectures des Préfets du Prétoire; dans la seconde, les Diocèses; dans la troisiéme & la quatrième, le partage des Provinces; dans la cinquiéme, les noms Latins des Villes; & dans la sixiéme, les noms Modernes. L'on y a joint aussi une Carte Françoisse de l'Empire Romain. Le prix est de 9. liv. en blanc. M. Moullart-Sanson demeure rue Fromanteau, vis-à-vis le Louvre.

Le sieur Baradelle, Ingenieur du Roi pour les Instrumens de Mathématiques, continue de débiter un Ancrier, dont la propriété est connue de tout le monde, & il en envoie quantité aux Pays Etrangers. L'Encre s'y conserve très-long-tems, & sans qu'elle se puisse repandre, en quelque situation qu'il se trouve renversé ou autrement; il est fort commode pour la Campagne, & pour le Cabinet. Il vend encore le plus grand Planisphere de M. de Cassigny, pour connoître l'état du Ciel pour tous les mois de l'année à perpetuité; il demeure à l'Enseigne de l'Observatoire, sur le Quay de l'Horloge du Palais, vis-à-vis les grands degrez de la Riviere.

Le sieur Segard l'aîné, Maître Miroitier,  
G ij de-

## 2476 MERCURE DE FRANCE.

demeurant sur le Quay des Morfondus, à la Couronne d'or, avertit les Seigneurs & le Public, qu'il a trouvé le secret de perfectionner les Lanternes de Reflexion qu'il a ci-devant inventées, pour éclairer les Appartemens, les Carrosses, Chaises de Poste, & toutes especes de Voitures, qui sont obligées de marcher la nuit. Ces nouvelles Lanternes sont plus d'effet que deux flambeaux par le moyen d'une seule bougie; elles sont beaucoup plus legeres & à meilleur marché que les premieres. On prie ceux qui en auront besoin de les commander d'avance.



A I R ,

*Par M. Adnin, de Vernon,*

**E**Nfin nos vœux sont accomplis ;  
Tout répond à notre esperance ;  
L'Amour pour nous d'intelligence  
Accorde à nos desirs ce qu'il nous a promis.  
Aux vertus d'une Reine aussi Sage que Belle ,  
Nous devons ce nouveau Présent ,  
Qu'en tout lieu notre joye éclate & renou-  
velle ;  
Fut-il jamais pour nous un bonheur plus char-  
mant ?  
De cet amour fidele & tendre ,  
Nous connoissons le juste prix ;

Grand

Leg

Musical notation on the left side of the page, including a treble clef and various notes.

Main musical score area with multiple staves and notes.

Handwritten text on the right side of the page, possibly a page number or reference.



OCTOBRE. 1729. 2477

Grand Roi , quand tu nous donne un Fils si  
précieux ,

Nous devons tout attendre.



S P E C T A C L E S.

**L**E 13. Septembre l'Académie Royale  
de Musique remit au Théâtre la Tra-  
gédie d'*Hésione* , que le Public reçût avec  
beaucoup d'applaudissement. Cette Pièce  
dont M. Danchet , l'un des Quarante de  
l'Académie Françoisè , a fait le Poëme ,  
& dont M. Campra , Maître de la Cha-  
pelle du Roy , a composé la Musique ,  
fut représentée pour la première fois le  
21. Decembre 1700. avec un succès  
extraordinaire ; on la reprit moins heu-  
reusement le 19. Juillet 1709. mais cette  
dernière reprise vient de faire voir qu'elle  
a dû toujours réussir ; & que les plus  
beaux Ouvrages sont exposez à perdre  
leur éclat par les circonstances dans les-  
quelles ils sont donnez ; le choix des Acteurs  
est une des premières causes du suc-  
cès , & tout le monde convient que cet  
Opera n'a jamais mieux été executé qu'il  
l'est aujourd'hui. Nous nous flattons que  
le Public verra avec plaisir l'Extrait du  
Poëme.

G iij      PRO

## PROLOGUE.

*Le Théâtre représente les Amphitheatres de l'ancienne Rome, où l'on a voit coutume de célébrer des Jeux en l'honneur du Soleil, au commencement de chaque siècle.*

*La Scene se passe à l'Aube du jour.*

La Prêtresse du Soleil annonce les Jeux seculaires par ces Vers :

Le Dieu qui répand la lumière  
Va d'un siècle nouveau commencer la carrière ;

Peuples, par de célèbres jeux  
Venez rendre le Ciel favorable à vos vœux,  
&c.

Les Chœurs répondent à cette invitation par ces Vers :

Tout rit à nos desirs ; tout flatte notre attente,

Chantons, animons nos Chançons :

Ce beau jour dont nous jouïssons  
Est de mille beaux jours une source éclatante.

Les Saliens & les Lidiennes commencent les Jeux par leurs Danses.

La Prêtresse fait une priere au Soleil d'après celle d'Horace, dans ses Jeux seculaires, la voici :

Pere

Pere des Saisons & des jours ,  
Fais naître en ces Climats un siècle mémo-  
rable.

Puisse , à ses ennemis , ce peuple redoutable  
Etre à jamais heureux , & triompher tou-  
jours !

Nous avons à nos loix asservi la Victoire ;  
Aussi loin que tes feux nous portons notre  
gloire ;

Fais dans tout l'Univers craindre notre pou-  
voir ;

Toi qui vois tout ce qui respire ,

Soleil , puisses-tu ne rien voir

De si puissant que cet Empire !

Le Soleil ouvre sa carrière ; & en ré-  
compense du zele que les Peuples font  
éclater pour lui , il leur promet des jours  
heureux sous le Regne d'un Heros favo-  
risé des Dieux ; les Vers que le Poëte em-  
ploye font allusion à Louis XIV. & peu-  
vent s'appliquer à tous les Rois qui font  
le bonheur de leurs Sujets ; le Chœur fi-  
nit le Prologue par ces quatre derniers  
Vers du Soleil.

Il fait le destin de la terre ;

Qu'il vive , qu'il régne à jamais.

Qu'il soit l'arbitre de la Guerre ;

Qu'il soit l'arbitre de la Paix.

## ACTE I.

*Le Théâtre représente un Temple que l'on doit consacrer aux Dieux.*

Telamon commence ce premier Acte avec son Confident, à qui il fait entendre que ce Temple qu'on doit en ce jour consacrer aux Dieux, verra bien-tôt PHymen d'Hesione & de son Rival Anchise ; il veut partir d'un lieu si fatal à son amour ; mais il y est retenu par Venus, qui vient lui promettre sa protection. Il reprend l'esperance, & se retire à l'approche du Roi, d'Anchise, & d'Hesione.

Laomedon, Roy des Troyens, fait connoître que ses respects ont calmé le courroux de Neptune. Une troupe de Sacrificateurs & de Prêtresses viennent consacrer le Temple que Laomedon a fait élever. Cette consecration fait le sujet de la Fête. Les Jeux sont troublez par le bruit du Tonnerre, & par un tremblement de terre ; les Dieux s'expliquent par cet Oracle.

Au pied du Mont Ida, qu'Anchise vienne apprendre  
Des volontez du Ciel ce que l'on doit attendre.

ACTE

## ACTE III.

*Le Théâtre représente un Désert au pied du  
Mont Ida, & des Torrens qui tombent  
du sommet.*

Anchise & Hésione ouvrent la Scène.  
Hésione ne veut point laisser Anchise  
seul, comme l'Oracle semble le faire en-  
tendre. Elle exprime sa crainte par ces  
Vers :

Je crains pour vous, je crains de perdre votre  
cœur ;

Sans cesse je frémis ; je tremble :

Je ne puis pénétrer quel sera mon malheur ;

Mais je sens que je crains tous les malheurs en-  
semble.

La réponse d'Anchise n'est pas moins  
tendre ; la voici :

Quelque soit le destin où l'Oracle me livre ,

Le Ciel même en sera jaloux ;

Ah ! si pour vous je ne puis vivre ,

Du moins je puis mourir pour vous.

Ils se plaignent aux Dieux par ce *Duo* :

Helas ! de notre sort quel doit être le cours ?

O Dieux, troublez-vous sans cesse

Les plus beaux feux, les plus tendres Amours ?

Laomedon vient ordonner à Hésione

*G v de*

2482 MERCURE DE FRANCE.

de laisser Anchise seul, conformément à l'ordre des Dieux.

Anchise, par un beau Monologue, exprime la crainte qu'il a de perdre Hésione; ce morceau de Musique est généralement estimé, les Vers qui y ont donné lieu ont aussi leur mérite.

Deserts où regne une horreur éternelle,  
Rochers, Torrens impetueux,  
Précipices ouverts aux Amans malheureux,  
Preparez moi plutôt la mort la plus cruelle.

L'Hymen alloit combler mes vœux;

Ah! quel supplice extrême,

De perdre ce qu'on aime,

Au moment qu'on croit être heureux!

Deserts, &c.

*Le Théâtre change & représente des Jardins agréables; Venus y paroît sur un Trône de fleurs, au milieu des Plaisirs, des Graces, des Ris & des Jeux. L'Amour est assis au pied du Trône.*

Venus, après une Fête qu'elle fait célébrer aux yeux d'Anchise, lui déclare l'Amour qu'elle a pour lui; c'est-là ce que l'Oracle a voulu dire par ces Vers:

Des volontez des Dieux ce que l'on doit attendre.

- Anchise se refuse d'une manière très-galante

galante à l'honneur que Venus lui fait ;  
Voici ce qu'il répond à la Déesse :

D'une ardeur nouvelle,  
Ne cherchez pas à m'enflammer ;  
Venus voudroit-elle aimer,  
Un cœur qui seroit infidèle ?

Venus cache son mortel dépit par ces  
paroles :

Je fais mon bonheur de vous voir ;  
Mais je vous aime trop pour vouloir vous  
contraindre ;  
Connoissez mon amour , ignorez mon pou-  
voir ;  
Venus se fait aimer , & ne se fait point crain-  
dre.

Anchise accablé des bontez de Venus,  
la quitte enfin, mais d'une maniere la  
plus galante du monde ; voici ce qu'il  
lui dit :

A vos regards tout doit rendre les armes ;  
Si je n'adore pas leur pouvoir éclatant ,  
Je sens du moins qu'un cœur qui veut être  
constant ,  
Doit craindre de voir tant de charmes.

Cet éloge qu'Anchise fait de la beauté  
de Venus, ne la dédommage pas du re-  
fus de son cœur ; elle ordonne à l'Amour

G. vj d'aller

2484 **MERCURE DE FRANCE:**

d'aller sçavoir du Destin quel espoir lui est encore permis, & de retenir dans ce Bois l'ingrat qui la méprise.

Après ces ordres donnez à son fils; la Déesse ne respire que vengeance; elle veut perdre Anchise, mais l'Amour lui parlant en sa faveur, elle borne les traits qu'elle veut lui porter à le rendre jaloux & à faire éprouver sa fureur à son heureuse Rivale.

**ACTE III.**

*Le Théâtre représente une Colonade, & le Palais de Laomedon en Perspective.*

Hesione se plaint de l'inconstance d'Anchise; ses soupçons jaloux sont fondez sur un bruit que Venus elle-même a répandu de son triomphe, comme on le va voir dans la Scene suivante. Cette seconde Scene est une des plus Théâtrales; Telamon a beau combattre son amour pour Anchise par ces Vers:

Ce n'est plus un secret; Venus l'a sçû charmer;

Quand Venus le déclare en doutez-vous encore?

Méprisez qui vous fuit & commencez d'aimer

Un cœur constant qui vous adore,

Hesione ne l'écoute point, & ne répond

OCTOBRE. 1729. 2485  
pond qu'à son idée. Elle n'est occupée  
que de l'inconstance de son Amant ; ce  
qui oblige enfin Telamon à lui dire :

O Ciel ! quel injuste partage :  
Sa gloire égale mon tourment ;  
Vous donnez votre haine au plus fidèle Amant,  
Et votre amour au plus volage.

Hésione lui répond enfin :  
Je m'égaré, je cède à mes mortels ennuis ;  
Ne soyez plus témoin de ma foiblesse extrême :  
Dans le trouble où je suis,  
Que ne puis-je, grands Dieux ! me cacher à  
moi-même.

Venus vient offrir de nouveaux secours  
à Telamon, par un enchantement qui  
doit le rendre plus aimable aux yeux  
d'Hésione. Voici comment elle s'explique :

Mon empire s'étend jusqu'au bord ténébreux ;  
Par un enchantement je veux t'aider à plaire :  
Proserpine avec moi secondera de tes vœux,  
Des trésors de Padore elle est dépositaire ;  
Je ne sçaurois sans elle achever ce mystère ;  
Demeure dans ces lieux, & vois  
Ce que je vais tenter pour toi.

Venus appelle les Amours & les invite  
à présider à un enchantement dont la dou-  
ceur est de leur compétence. Elle évoque  
les

## 2486 MERCURE DE FRANCE.

Les Ombres fortunées qui ont autrefois aimé & qui aiment encore. Cette douce magie donne lieu à une Fête des plus gracieuses. Le charme répandu sur Telamon se fait invisiblement ; mais il ne doit agir que conditionnellement ; Venus le lui fait entendre par ces Vers :

Le charme est fait ; tu vas attendrir l'Inhumaine ;

Mais les instans sont précieux ;

Qu'elle parte avec toi ; qu'elle quitte ces lieux :

De cet enchantement la force sera vaine ,

Si ton Rival s'offre à ses yeux.

Telamon ne peut se résoudre à se faire aimer par une supercherie ; Venus lui dit en le quittant :

Goûte au moins la douceur extrême ,

De desespérer ton Rival.

### A C T E IV.

*Le Théâtre représente d'un côté la Ville de Troye , de l'autre des Bois & la Mer dans le fond.*

Le charme a opéré dans l'Entracte ; Anchise furieux le fait entendre par ces mots :

Où s'adressent mes pas ? dans ces funestes lieux,  
Quel

OCTOBRE. 1729. 2487

Quel Spectacle Venus vient d'offrir à mes yeux ?

J'ai vû la perfide Hésione,

Jurer à mon Rival d'éternels amours, &c.

Hésione vient ; comme elle est dans la même erreur qu'Anchise, ils s'accusent réciproquement d'infidélité ; Anchise veut se donner la mort pour prouver sa foi à son Amante ; elle lui retient le bras, & lui dit tendrement :

Arrête, hélas ! que fais-tu ? quel effroi ?

Quelle soudaine horreur de mon ame s'empare !

Pourquoi veux-tu mourir ? ... vivez plutôt pour moi,

Cher Prince ; quoi ! Venus, quoi ! Venus elle-même,

N'auroit pû ... mais, que dis-je ? elle a sçû vous charmer ;

Elle a trop de beautez, elle est Déesse, elle aime ;

Que de raisons pour m'allarmer !

Ils s'éclaircissent enfin, & persuadés de leur fidélité mutuelle, ils finissent cette belle Scene par ce *Duo*.

Aimons nous, aimons nous ;

Nos amours de Venus causent la jalousie ;

Rendons son cœur encor mille fois plus jaloux ;

Aimons

## 2488 MERCURE DE FRANCE:

Aimons nous , aimons nous.

Quand sa fureur devoit nous arracher la vie

Mourons en des liens si doux :

Aimons nous , aimons nous.

Venus survient ; l'intelligence de ces  
Amants excite sa fureur jalouse ; elle le  
leur fait entendre par ces Vers :

C'en est trop ; la douceur fut toujours mon par-  
tage ;

Mais en un seul moment l'amour change les  
cœurs ;

Je ne respire plus que la haine & la rage ;

Vous allez l'un & l'autre éprouver mes fureurs.

Anchise & Hésione se retirent. Venus  
qui avoit auparavant calmé la colere de  
Neptune irrité contre le parjure Laomedon , l'appelle à sa vengeance. Neptune  
vient ; il promet à Venus de la venger ;  
les vents secondent sa fureur ; ce qui  
donne lieu à une Fête dans le genre ter-  
rible. Un Monstre sort du sein des flots ;  
Neptune dit à Venus :

Ce Monstre va servir ma haine & ta tendresse ;

Telamon seul peut vaincre sa fureur ;

Si le Roi veut enfin que le ravage cesse ,

La main de la Princeſſe

Doit être le prix du Vainqueur.

ACTE

OCTOBRE 1729. 2489

ACTE V.

*Le Théâtre représente une Campagne ravagée par le monstre que Neptune a fait sortir du sein des Mers.*

Venus se plaint du peu de pouvoir de ses yeux ; Anchise vient avec un tronçon d'épée à la main ; il fait connoître qu'il a voulu combattre le Monstre, mais qu'aucun de ses traits n'a porté, & que le Monstre a respecté sa vie ; il s'empporte contre Venus ; cette Déesse lui dit que c'est elle qui deffend ses jours pour prolonger son supplice ; elle lui fait entendre que pour le mieux punir, elle pourroit bien faire perir Hésione. Anchise tremble pour son Amante, & se jette aux pieds de la Déesse pour la fléchir en sa faveur ; il la quitte enfin pour aller chercher Laomedon. Une troupe de Phrygiens & de Phrygiennes viennent célébrer la victoire que Telamon a remportée sur le Monstre ; le Roi est à leur tête ; Anchise qui le cherche, vient lui demander s'il est vrai qu'il accorde Hésione à Telamon pour prix de sa victoire ; le Roi lui répond que les Dieux l'ont ainsi ordonné. Anchise lui reproche son manque de foi. Dans sa fureur il se croit descendu aux enfers ; il prédit la ruine de

## 2498 MERCURE DE FRANCE.

de Troye , & tombe évanoui sur un lit de gazon. Mercure vient annoncer à Venus que l'Amour a fléchi le Destin , & qu'Anchise va partager sa flamme. Elle fait enlever ce Prince par des Zephirs.

On a trouvé ce Poëme très-bien écrit, plein d'esprit & de sentimens. Pour la Musique , elle n'a pas moins de partisans que celle de Tancrede ; l'une passe pour être plus forte , mais on croit l'autre plus galante , & même plus variée.

Les Rôles ont été parfaitement bien remplis ; celui de *Venus* par la D<sup>lle</sup> Antier , & celui d'*Hesione* par la D<sup>lle</sup> Pelissier ; le S<sup>r</sup> Chassé a chanté le Rôle d'*Anchise* , & le S<sup>r</sup> Tribou celui de *Telamon*. Le Ballet a fait beaucoup de plaisir pour la Composition , de même que les principaux Danseurs & Danseuses pour l'exécution.

Le 2. de ce mois , on donna par extraordinaire le Bal sur le Théâtre de l'Opera ; il fut précédé d'un Concert composé de Chœurs & de Simphonies choisies.

Le 18. le Roi Stanislas vint de Versailles *incognito* pour voir l'Opera d'*Hesione*. Il entra par le Palais Royal , & après en avoir vû les Appartemens & les rares Tableaux qu'on y conserve , il se plaça dans la Loge du Duc d'Orleans.

Les

Les Comédiens François ont remis au Theatre au commencement de ce mois la Tragédie de *Cinna*, de P. Corneille, dont le principal Rôle est rempli par le S<sup>r</sup> Dufresne, celui d'*Auguste* par le S<sup>r</sup> Dumirail, celui de *Maxime* par le S<sup>r</sup> Quinaut, celui d'*Emilie* par la D<sup>lle</sup> Le Couvreur &c. Cette Pièce est parfaitement bien représentée.

M. de Voltaire lut aux mêmes Comédiens le 15. de ce mois, une Tragédie de sa composition, sous le titre de *Brutus*, qui fut reçue avec de grands éloges de la part de tous ceux qui l'entendirent. Le mérite de cet Auteur est si généralement connu, que personne n'en sera surpris. On compte que cette Pièce sera représentée au mois de Janvier.

Le Mercredi 19. de ce mois, les mêmes Comédiens représenterent la Comédie du *Misanthrope* de Moliere, dans laquelle la Dame *Desbrosses*, grande & belle personne, qui n'a jamais monté sur aucun Theatre, parut pour la première fois dans le Rôle de *Celimene*, qu'elle joua très-bien. Elle mérita beaucoup les applaudissemens du Public, qui lui trouve la voix fort belle, de l'intelligence, de la Noblesse, & des graces. Elle est fille du S. Antoine Baron, mort Comédien du Roi en 1712. petite-fille de  
M.

## 2492 MERCURE DE FRANCÉ.

M. Baron , & petite nièce du S. de la Thorilliere & de la feuë Dame Dancourt , à qui elle ressemble beaucoup par le son de la voix , par les manieres & par l'air du visage ; elle est cependant plus grande , & aussi regulierement belle.

Après avoir joiüé ce Rôle trois fois , la Dame Desbrosses joiüa le 26. encore avec plus d'applaudissement celui de la femme d'*Orgon* dans la Comédie du *Tartuffe* , elle joiüa ensuite dans la petite Comédie du *Galand Jardinier* , le Rôle de la Joiüeufe de Gobellet , & fit voir un nouveau talent , en chantant un grand air , & quelques couplets , avec une voix douce , naturelle & harmonieuse , dont tout le monde fut charmé.

Le 24. les mêmes Comédiennes reprisent la Tragédie de *Pyrrhus* de M. de Crebillon , que le Public revoit avec beaucoup de plaisir. On en trouvera l'Extrait dans le *Mercur*e de May 1726.

Le 22. les Comédiens Italiens donnerent la premiere Représentation d'une petite Pièce d'un Acte en Vaudevilles , & des Divertissemens , intitulée *la Parodie d'Hesione*. Cette Pièce qui est de la composition des S<sup>rs</sup> Dominique & Romagnesi , fut reçüe favorablement du Public. On en parlera plus au long.

NOU-



## NOUVELLES DU TEMS,

## TURQUIE.

**L**es Lettres de Constantinople portent que dans l'incendie dont on a déjà parlé, il y avoit eu 20000 Maisons, 160, Mosquées & 9 Eglises Grecques réduites en cendres ; que plus de 5000. personnes y avoient péri, & que le nombre des blesez étoit encore plus considérable ; qu'on travailloit actuellement à enlever les décombres pour rebâtir de nouvelles Maisons dont le Grand Seigneur a promis de fournir le Bois ; qu'on faisoit monter la perte à plusieurs millions de Sultanins d'or, & qu'on faisoit un rôle de taxes sur toutes les Provinces de l'Empire pour le soulagement des pauvres.

Ces Lettres ajoutent qu'on parloit à Constantinople d'un nouveau traité d'alliance offensive & défensive entre le G. S. & le Sultan Acheraf, & que le bruit couroit que S. H. refusoit d'accéder à celui de Pacification qui a été conclu depuis quelques mois entre le Czar & le nouveau Souverain de Perse.

*RECEPTION faite à Constantinople  
à l'Ambassadeur du Sultan Acheraf,  
le 23. Juillet dernier.*

**L**A Porte, après le retour de Rechid, Pacha, de son Ambassade de Perse, ayant été instruite des traitemens qui lui avoient été faits, étoit résolue d'observer à l'égard de l'Ambassadeur d'Acheraf, les mêmes cérémonies qui avoient

## 2494. MERCURE DE FRANCE.

avoient été observées en la personne de son Ambassadeur, lorsque changeant tout d'un coup de sentiment, elle prit la resolution de rendre des honneurs extraordinaires à l'Ambassadeur d'Acheraf, tant sur mer que sur terre, sans qu'on ait pû penetrer les motifs qui ont pû donner lieu à une semblable conduite; quoiqu'il en soit le Grand Vizir n'eut pas plutôt eu avis que \* *Namudar Mehemet Kan*, n'étoit qu'à quelques journées de Constantinople, qu'il nomma pour aller à sa rencontre, *Kiblezade*, un des Seigneurs de la Cour, à qui pour faire plus d'honneur à l'Ambassadeur de Perse, il donna le titre de Pacha à trois queues; à peine *Kiblezade* fut parti, que le Vizir ordonna que tous les Habitans de Constantinople, de quelque état qu'ils pussent être, eussent à faire peindre le dehors de leurs Maisons, & de leurs Boutiques, & d'user d'assez de diligence, pour que tout se trouvât prêt avant l'arrivée de l'Ambassadeur. Les Officiers qui devoient tenir la main à l'exécution de cet ordre, furent si rigides à le faire observer, que voyant qu'une infinité de pauvres gens ne se mettoient point en état d'obeir, soit faute d'argent, ou qu'on ne trouvat pas des Ouvriers pour peindre les Boutiques, la plupart étant occupés dans les Maisons des Grands, se mirent à les maltraiter; ceux-ci outrés en murmurèrent, du murmure on passa presque à la desobéissance; les choses n'en seroient pas demeurées là, si le Grand Vizir, en aiant été informé à tems, n'y eut mis ordre, en donnant un second commandement qui laissoit la liberté à chacun de peindre ou de ne

\* *Namadar ou le Renommé.*

point

point peindre sa Maison ; les Grands n'eurent garde d'y manquer , de sorte qu'en peu de tems la plûpart des Maisons furent peintes , en blanc , d'autres en verd , en rouge , &c. Quelque tems après , l'on donna un autre commandement , contenant des deffenses très-rigoureuses aux femmes , de paroître dans les rues le jour que l'Ambassadeur feroit son entrée ; les plus curieuses s'en formaliserent , & la deffense en fit naître l'envie à celles qui n'y auroient point pensé ; de sorte que des femmes de consideration étant venues en porter leurs plaintes au G. Vizir , ce Ministre tout complaisant & poli se relacha de sa premiere severité , & oubliant qu'il étoit Maître , il ne sçut qu'obeir dans cette occasion , de sorte qu'il leur donna la liberté d'en user tout comme elles jugeroient à propos , dont vrai semblablement elles profiterent , s'il faut en juger par l'humeur des maris , qui ce jour là étoient plus boursus qu'à l'ordinaire.

Les ordres aiant été ainsi donnés dans Constantinople , le *Capitan Bacha* , en reçut de son côté , de même que le *Topigi Bacha* , le *Bostangi Bacha* , & le grand *Douannier* , chacun pour ce qui concernoit son département.

Le Premier , eut ordre de faire dorer les Poupes des Galeres qui se trouveroient dans le Port , de même que huit des plus beaux Vaisseaux de Guerre , pour saluer de leurs Canons l'Ambassadeur à son passage. Le *Topchi Bacha* de son côté , fut chargé de preparer 130. pieces de Canons , qu'il fit ranger le long de l'Echelle de *Tophanna*. Le *Bostangi Bacha* , tint aussi en état l'Artillerie du Serail , qui donne dans le Port , au nombre de 80. pieces de Canons , & le grand *Douannier* , donna ordre à tous  
les

## 2496 MERCURE DE FRANCE.

les Capitaines de Vaisseaux Marchands Turcs , qui se trouvoient dans le Port, de monter à *Bechik Tach* , pour y saluer de tous leurs Canons , l'Ambassadeur à son passage. On donna pour cet effet un quintal de poudre pour chaque Vaisseau ; les mêmes ordres furent aussi donnés au Bostangi qui commande la Tour de l'Écandre. Les choses ainsi réglées , tant par mer que par terre , l'Ambassadeur arriva à *Scutary* , le 22. après midi.

Le 23. jour destiné pour son entrée à Constantinople , on envoya pour le prendre à *Scudary* , deux Galeres , & la Felouque du *Kiflarllga* , ou chef des Eunuques noirs , armée de 24. Rameurs ; l'Ambassadeur étant sorti de chez lui à 8. heures du matin , & s'étant rendu à la Marine à Cheval , accompagné de sa Maison , & précédé de *Kibieli Zade* , s'embarqua dans cette Felouque , & fut conduit à bord de la Galere Imperiale , qui le salua à son embarquement de trois coups de Canon ; l'autre Galere le salua de pareil nombre : dans le même tems, la Musique du Grand Seigneur & celle du G. Vizir qui étoit dans la Galere, composées de Timbales, Tambours, Clairons , &c. commencerent à jouer , & ne discontinuerent pas non plus que les cris redoublez de *Chaoux* , qu'au débarquement de l'Ambassadeur. Les deux Galeres , après avoir levé l'ancre , commencerent à voguer en cotoyant le Bosphore du côté d'Europe. Le G. Seigneur avec les Princes ses fils , s'étoit rendu à *Beswick Tach* , dans un Kiosk ou Pavillon de son Palais des Porcelaines pour voir ce Spectacle que la quantité de Barreaux au nombre de plus de 15000 & la grande affluence du monde qui étoit acouru de toute-part , rendoit très-beau. On ne pouvoit

voit distinguer la Mer d'avec le rivage d'Europe & d'Asie, qui étoient aussi couverts d'un Peuple infini jusques sur les hauteurs les plus élevées. Ce Spectacle étoit d'autant plus admirable, que la situation est la plus avantageuse qu'on puisse avoir dans le monde entier. Le G. Seigneur fut salué par les deux Galeres de leur Artillerie, & dans le même moment elles arborèrent leurs flammes; l'Ambassadeur fut salué à mesure qu'il s'avançoit, par les Vaisseaux Marchands que l'on avoit fait ranger sur une même ligne à *Bechiktach*, à une certaine distance l'un de l'autre. Lorsque les deux Galeres passerent devant le G. Vizir, qui étoit dans un *Kiosque* du nouveau Palais qu'il a fait bâtir à *Ajas Pacha*, au-dessous de la Maison d'Adgi Mustapha; elles le saluerent d'un coup de Canon chacune. Le G. Vizir envoya, de ce Kiosque, un de ses Pages, dans un Kaigue qui traversa d'une extrême vitesse cette foule de Batteaux., pour faire compliment à l'Ambassadeur, qu'il trouva sur la Galere, fort attentif à lire son Alcoran; car il faut remarquer que depuis Scutari, jusqu'à Constantinople, il ne daigna pas tourner la tête, & ne témoigna pas la moindre envie de voir les honneurs que l'on lui rendoit.

A mesure que les Galeres avançoient, les Bâtimens Turcs saluoient, les uns après les autres, avec assez d'ordre; la Tour de Leandre fit aussi sa décharge; quand on fut vis-à-vis de Topana & du Serail, les deux Galeres firent une quatrième décharge; Topana y repondit par 130. coups de Canon; le Serail par 80. & par 30. de la petite Douïanne de Galata. Huit Galeres, qui étoient ornées de leurs flammes, saluerent à leur tour de toute

H leur

## 2498 MERCURE DE FRANCE.

leur Artillerie; les Vaisseaux de Guerre dont le Vice-Amiral étoit du nombre, portant Pavillon carré au grand mât, tous pavoisez, saluerent de toute leur Artillerie. L'Ambassadeur que l'on conduisit jusqu'à la grande Douanne, qui étoit l'endroit où il devoit mettre pied à terre, y arriva que le bruit de l'Artillerie n'avoit pas encore cessé; il fut reçu à son débarquement par le Chaoux Bachi, & par le Grand Douannier, qui firent les honneurs d'un dejeuné que l'on donna à l'Ambassadeur, en attendant que tout fut prêt pour la marche.

Le Repas fini, on vint avertir l'Ambassadeur que tout étoit disposé pour partir, & que l'on n'attendoit plus que lui; il monta sur un Cheval du Grand Seigneur qu'on lui avoit préparé. La marche avoit déjà commencé, lorsqu'il survint une dispute entre l'Ambassadeur & le Chaoux Bachi, au sujet du pas; ce dernier ayant déjà pris la droite, ne voulut jamais la quitter; l'Ambassadeur s'en trouva offensé, & en temoigna son ressentiment; mais quelque fermeté qu'il eut fait paroître d'abord, il se rendit à la fin; de sorte que le Chaoux Bachi conserva la droite pendant toute la marche qui se fit de cette maniere.

Des Gens de l'Ambassadeur au nombre de 20, montez sur des Dromadaires, tenant chacun une espece d'Etendart à la main, au milieu duquel étoit représenté un Lion.

Deux Compagnies de Jannissaires, faisant plus de 300. hommes, avec leurs bonnets de ceremonie, commandez par leurs Tehocbadgis, ou Officiers.

Deux cent *Chaoux* avec leurs bonnets de ceremonie.

Pareil nombre de *Muteferagas* avec leur *Mudycrese*;

*dycrese*; ce sont des Officiers au-dessus des Chaoux.

Trois cent Zaims ou Feudataires avec leurs bonnets de ceremonie, presque tous habillez de fourures de Marte-Zibeline.

L'*Ispahilar Agasi*, ou General de la Cavalerie, avec douze autres principaux Officiers, superbement montez.

Douze Chevaux de main de l'Ambassadeur, harnachez à la Persane, avec chacun leur Timbale du côté droit de la selle.

Deux Chevaux de main fort bien harnachez à la Turque, dont le G. Seigneur & le Vizir avoient fait present à l'Ambassadeur.

L'Ecuyer de l'Ambassadeur marchant seul, habillé à la Persane. Quelques Chaoux de l'Ambassadeur tenant des *Tapous*, ou masses d'armes à la main.

Deux *Nargils* ou Pipes, avec lesquelles on fume en Perse, portées par deux *Nargikdar*. La demi pique de l'Ambassadeur portée par un de ses *Castandgis*, ou Pages.

Une Compagnie de Soldats *Agbuans*, armez de fusils, sabres & misrasss ou lances; ils étoient habillez assez mal proprement, & portoient pour coeiffure une espece de bonnet, en forme de pain de sucre par le haut, & entouré par le bas d'une espece de peau noire frisée qui leur tomboit en maniere de frange jusques sur les yeux, formant des especes de boucles.

Quatre Officiers, qu'ils appellent *Tongdars* ou Porte-Enseigne, portoient au bout de grandes perches, des queues de Cheval enfermées dans du drap écarlate, qu'on ne déploya pas parce que la Porte ne voulut pas le permettre, cette distinction n'étant affectée qu'à des Conquerans, à l'Armée ou au retour de quelque expedition.

Hij L'Amé

## 2500 MERCURE DE FRANCE.

L'Ambassadeur marchant à la gauche du Chaoux Bachi , étoit monté sur un Cheval de l'Écurie du G. S. il avoit pour habit une étoffe de Perse de couleur de feu fort riche, doublée de Martre Zibeline; son Turban étoit pointu comme le bonnet des *Dervichs*, mais il étoit entouré d'une Sesse ou écharpe blanche. Vingt Valets de pied marchoient à ses côtez , tous avec des *Misraks*. La marche étoit fermée par deux cent personnes de la suite de l'Ambassadeur , tous armez de Lances , très-mal montez , & encore plus mal faits; on auroit dit à les voir , que c'étoient des gens qui revenoient de quelque pillage. La plupart des rues de Constantinople que la Cavalcade parcourut dans cet ordre , étoient bordées de Janissaires en haye, sans bonnets de ceremonie. Quand elle fut arrivée auprès du vieux Serail , dans la grande place de la *Suleymanie* ou Mosquée de Soliman , l'Ambassadeur y fut salué par le Janissaire Aga , qui s'y étoit rendu avec tous les autres Officiers , à la tête de plus de quatre mille hommes de cette Milice ; après quoi on fit passer l'Ambassadeur par la porte de *Topkapoussi* , pour le conduire à la Maison du Douanier que l'on lui avoit destinée , & qui est située au-dessus du Faubourg d'*Ejoub* , hors de la Ville.

### EXTRAIT d'une Lettre de Constantinople du 19. Août.

Les affaires de Perse sont toujours dans le même état , sans qu'on puisse juger comment se terminera cette confusion qui dévore un des plus beaux Empires du monde. tient les Moscovites en haleine & embarrasse les Turcs , quelques grands avantages qu'ils en aient déjà  
tiré

tiré. Ils ont porté à l'excès les honneurs qu'ils ont fait à l'Ambassadeur d'Acheraf Kam. L'embrasement de Constantinople a interrompu ces magnificences dans lesquelles il entroit peut-être autant de politique que de vanité. A peine les flammes ont elles été éteintes, qu'on y est revenu par les Fêtes continuelles qu'on donne à cet Ambassadeur, & dont je vous ferai un autrefois le détail. J'ajouterai un mot en attendant à l'embrasement dont je vous ai simplement marqué la nouvelle; il commença le 27. Juillet à 8. heures du matin, dans la Boutique d'un Janissaire qui vendoit du fruit à la porte de *Balata*; le vent du Nord souffloit, les flammes se communiquèrent avec impetuosité aux Maisons voisines; & passant sans qu'il fut possible d'y remédier par dessus les murailles de la Ville, se divisèrent, pour ainsi dire, en trois torrens de feu, dont l'un s'étendit jusques à la porte du *Fanal*: des deux autres, l'un prit son cours dans la partie intérieure de *Balata* & de *Fanal*, monta par *Caliglesia* jusqu'à la Mosquée de *Sultan Selim*, & la laissant à gauche, s'étendit beaucoup plus loin. Le troisième torrent de feu prit par le Palais de *Transilvanie*, monta jusqu'au Palais de *Bekifaire*; & s'approchant des murailles, consuma tout le quartier jusqu'à la porte d'*Andrinople*, & à celle qu'on appelle la *Porte neuve*. L'embrasement dura 17. heures, & selon le calcul le plus modéré, que je tiens de personnes qui le doivent bien sçavoir, consuma 20000. Maisons, & plus de 800. personnes qui, environnées de tous côtez de flammes, n'eurent pas le tems de se sauver. La perte est incroyable; car quoiqu'il y eut dans ce quartier beaucoup de Magasins, les flammes furent portées par le vent avec

## 2562 MERCURE DE FRANCE.

tant d'impetuofité contre ces Magasins, que les murailles en furent échauffées de maniere que les effets précieux de toutes fortes, qui y étoient renfermez, prirent feu ou furent entièrement confomez; de forte qu'on n'en put fauver que peu de chofe, & ce peu fut encore pour la pluspart la proye des voleurs, quasi auffi cruels que l'incendie. Il y a eu 150. Mosquées, grandes ou petites, comprises dans cet embrasement, 11. Eglifes Greques & 15. Sinagogues des Juifs. Les principaux des Grecs qui habitent le Fanal, y ont perdu leurs Palais & leurs Maisons; entr'autres le Prince de Valachie, celui de Moldavie, l'Interprete de la Porte, le Chourchy Bachi, & Julianos. Le Patriarche de Jerufalem, l'homme le plus respectable & le plus fçavant qu'il y ait parmi les Grecs, a perdu fa Maison & fon Eglife, mais l'Eglife Patriarchale de Constantinople, a été sauvée.

La perte des Juifs a été grande, plutôt par le nombre des Maisons que par les richesses; elle a donné une belle occasion au G. S. de faire voir fa compassion pour eux; il les voyoit de fon Palais d'Asqui, errants sur le rivage du port au nombre de plus de mille, fans fçavoir que devenir. Il ordonna qu'on les fit passer dans l'enceinte de fon Serrail, & qu'on leur distribuât des vivres pendant quelques jours, jufqu'à ce qu'ils puffent trouver à fe retirer. Enfin cet embrasement a été beaucoup plus grand de toute maniere que celui dont vous avez été témoin, & qui dura 36. heures.



## R U S S I E.

**O**N a imprimé depuis peu à Petersbourg le Traité conclu à Riaschtschéé dans la Province de Ghilan le 13. Fevrier, entre le Czar d'une part & le Sultan Acheraf de l'autre. Voici le Préambule de ce Traité, contenu en dix Articles.

*Au nom de Dieu, Très Haut & Très-Puissant, soit rendu public le présent Traité. Il a plu à la Providence Divine de faire cesser après une préalable suspension d'Armes, les troubles survenus à l'occasion des Provinces possédées par S. M. Imp. Pierre II. Souverain de toute la Russie &c. & situées près de la Mer Caspienne, sur les frontieres des Terres du Possesseur d'Ispaham, & de plusieurs autres Provinces en Perse &c. de les terminer par un Accommodement à l'amiable conclu par les Plenipotentiaires respectifs. S. Exc. M. Waxilé Leuvaschev, Lieutenant General, Chevalier de l'Ordre de S. Alexandre Neovsky, Commandant en Chef l'Armée Russe dans la Province de Ghilan, & Capitaine General des Provinces situées dans le Darimar, près de la Mer Caspienne, ayant été nommé pour cet effet de la part de S. M. Imp. Pierre II. Souverain de toute la Russie, & Sapasalar Mehemet Saïdal Kam, & Beglier Bey, General de l'Armée Persane, assistés de Mustoff Fiel Chassa Mirsa Mechemet Ismael Amar Saletam, & Chadshi Ibrahim de la part du Regent, commandant heureusement à Ispaham, & dans plusieurs autres Provinces &c. lesquels Plenipotentiaires pour le bien public, & afin d'établir une sincere, parfaite & constante amitié*

H iiii] entre

entre les deux Cours, Empires & Terres, sont convenus des Articles suivans.

I. Les deux Empires resteront en possession, à perpétuité, des Villes & Pays qu'ils occupent actuellement, avec tout ce qui en dépend, conformément aux anciens & nouveaux Reglemens des limites, & dont il est fait mention dans l'Article III.

II. S. M. Cz. en consideration de l'ancienne amitié qui a toujours subsisté entre l'Empire de Russie & la Perse, consent de la laisser en possession des Provinces d'Astarabat & de Masandaran, situées aux environs de la Mer Caspienne, à condition que ces Provinces ne pourront en aucune maniere être données à quelqu'autre Puissance; & en cas que cela arrivât, lesdites Provinces, avec tout ce qui en dépend, rentreront & resteront à perpétuité sous la domination de Russie, & tout ce qui aura été stipulé au contraire, sera déclaré nul.

III. On reglera les limites entre les Terres, Provinces & Villes, de part & d'autre, de la maniere suivante: Toutes les Provinces conquises par les Russiens, derriere Derbent, depuis la Mer, en avançant vers le Pays jusqu'à la Riviere de Kur, & jusqu'à l'embouchure du Fleuve Araxe, situées le long de la Mer, resteront, conformément au Reglement des limites fait avec la Porte, à perpétuité, à la Russie: en quoi sont comprises les Provinces Capitales, aussi bien que les moindres Districts qui en dependent, avec les Pays de Montagnes, qui s'étendent jusqu'à la Mer, comme aussi les Districts de Musul, de Schafft, de Kutum, & tout le Darimar, où on fera la séparation des deux Empires. En passant Schafft, on vient au grand chemin qui va de la Province

vince de Ghilan à Cashin : on y trouve entre Kutum & Seitum Rudbara , à quelque distance de Nuglebar , Ragdarçhana , qui restera pareillement au pouvoir des Russiens. On tirera à l'endroit où les limites des Districts de Samaki , d'Eschkvarski & de Temischanski se joignent, une droite ligne qui commencera dans le District d'Eschkvaski , & s'étendra jusqu'aux Frontières de Tenikabunski , & delà jusqu'à la Mer ; ensorte que toutes les Provinces & Villes, avec leurs dependances , qui sont à main gauche, vers la Mer , jusqu'à l'embouchure du Fleuve Araxe , & depuis cette embouchure jusqu'aux Frontières de Tenikabunski , & delà jusqu'à la Mer , appartiendront à perpetuité à l'Empire de Russie. Tout ce qui est à main droite, en avançant dans le Pays , & qui est actuellement occupé par le possesseur qui regne heureusement à Ispahan , & dans plusieurs autres Provinces , restera à la Regence d'Ispahan. Les Sujets du Possesseur d'Ispahan ne prendront néanmoins possession des Places ci-dessus mentionnées qu'après la ratification du present Traité.

IV. Les Ambassadeurs & Envoyés de part & d'autre , seront reçus & traités sur les Frontières par les Gouverneurs & Commandans respectifs , après une préalable notification de leur passage , avec la même amitié & les mêmes honneurs que par le passé , & à leur retour , on leur fera le même traitement.

V. Le Czar & le Sultan Acheraf continueront de prendre dans les Lettres qu'ils s'écriront , les mêmes Titres que ci-devant , & ils auront la liberté d'y ajouter le nom d'une ou de plusieurs des Provinces qui leur sont échues ; mais il ne leur sera pas permis de prendre

## 2506 MERCURE DE FRANCE:

celui des Provinces & Pays cédés à l'autre Puissance, d'en porter les Armes dans leurs Ecussons, ni de les faire frapper sur les Monnoyes.

VI. Tous differends quelconques qui pourroient survenir sur les Frontieres entre les deux Nations, seront examinés avec la derniere exactitude par les Gouverneurs établis sur les Frontieres, qui tâcheront de les terminer à l'amiable, afin de conserver la tranquillité & l'union entre les Sujets des deux États.

VII. Si quelque Sujet de part ou d'autre, de quelque condition qu'il puisse être, se réfugie chez l'une des deux Puissances, on le renverra avec sa Famille & ses Effets, sans lui accorder aucune protection.

VIII. Les Sujets & Habitans des deux Empires & Pays qui en dépendent, pourront en toute liberté, pour l'avantage du Commerce, transporter & faire venir des Pays respectifs toutes sortes de Marchandises, tant par terre que par eau, en payant les droits ordinaires comme ci devant. Il sera permis aux Sujets de Russie de commercer dans toute la Perse, & d'y bâtir pour leur sûreté & pour celle de leurs Caravanes & Marchandises, des Magazins; ils pourront aussi traverser librement la Perse, avec leurs Marchandises & Caravannes, pour se rendre à la Chine & aux Indes. Les Persans jouiront des mêmes avantages en Russie par rapport au Commerce.

IX. En cas de mort de quelque Marchand de l'une ou de l'autre Nation, ses Maisons, Marchandises & Magazins seront conservés avec soin, & restitués aux heritiers sans aucun dommage, ou à ceux qui seront commis par les Cours ou Magistrats respectifs, & pour

VMS

*bus d'un ordre par écrit, pour recevoir les Effets du Deffunt.*

X. *Ce Traité de Paix & d'amitié sera maintenu inviolablement à perpetuité, & ratifié, On en dressera deux Exemplaires de même tenneur, qui seront signés par les Ministres Plenipotensiaires qui y poseront le cachet de leurs Armes, & on les échangera l'un contre l'autre.*

Depuis la publication de ce Traité de Paix, il y a eu à Moscou plusieurs Fêtes publiques. Le Czar en a donné une très-magnifique.

On a appris en dernier lieu des frontieres de Perse que le Prince Thamas s'étoit avancé avec son Armée jusqu'à soixante-dix lieues d'Ispaham, & qu'il avoit mis ses Troupes en quartier dans une petite Province, dont presque toutes les Villes lui avoient envoyé des Deputés pour implorer sa clemence; que la marche precipitée de ce Prince avoit obligé le Sultan Acheraf de prendre des mesures pour sa sûreté, qu'il faisoit travailler aux nouvelles fortifications d'Ispaham, avec une diligence incroyable, & qu'il employoit à ces travaux près des deux tiers de son Armée.

### POLOGNE.

ON a publié à Warsovie, avec les formalités accoutumées, que l'ouverture de l'Assemblée generale de la Diette se feroit à Grodno au commencement du mois d'Octobre 1730.

On a appris de Stokolm que le Roi de Suede avoit fait la revûe de ses Troupes, tant de celles qui ont des Quartiers aux environs de cette Capitale, que de celles qui ont passé l'Été dans les Provinces voisines. La

## 2508<sup>o</sup> MERCURE DE FRANCE.

Valerie , y compris les Gardes , monte à 4000. hommes , & les Milices à 6800. suivant l'état que les Gouverneurs de Schonen , de Blecking , de Bahus & d'autres Provinces éloignées ont envoyé en Cour. Les Troupes réglées montent en general à 12400. sans compter les deux Régimens de Daickers , qui ne sont que de payfans armés qu'on rassemble en cas de besoin , & qui peuvent monter à 3000. hommes ou environ. Les Troupes de Suilande consistent en 4500 hommes, & celles qui sont en quartier dans la Poméranie peuvent monter à 8000. hommes ; de sorte que la Couronne de Suede a présentement sur pied 40000. hommes , comme sous le Regne de Charles XII.

On mande de Copenhague que le Roi de Danemarck a envoyé ordre à son Ministre à la Haye , de ne plus négocier avec les Etats Generaux ; au sujet de la Compagnie d'Altena , de leur declarer seulement que S. M. se croit en droit d'établir & de proteger le Commerce de ses Sujets par tout où il leur conviendra de l'établir, sans porter atteinte aux anciens Traites.

### A L L E M A G N E .

**L**Es Troupes de Hesse qui sont à la solde du Roi d'Angleterre , ont pris leurs quartiers sur les Frontieres du Landgraviat de Hesse-Cassel , en sorte qu'elles sont en état de se joindre en 24. heures aux autres Troupes de S. M. Brit. leur quartier est à Munden.

On apprend de Stockolm , qu'à l'occasion des derniers differends du Roi d'Angleterre avec le Roi de Prusse , le Roi de Suede avoit donné

OCTOBRE. 1729. 2509

donné ordre à tous ses Régimens de se tenir prêts à marcher au premier Commandement, & qu'il y avoit actuellement à Straelsund un Corps de 8000. hommes qui avoit été destiné à garnir les Places les plus exposées de la Pomeranie Suedoise.

Le bruit court à Vienne que les Directeurs de la Compagnie d'Ostende qui sont en cette Ville depuis plus de deux mois, ont proposé aux Directeurs de la Compagnie Orientale de Vienne de faire une Societé; ce qui rendra la Compagnie de Trieste très-considérable, si ce projet s'exécute.

Le bruit court aussi dans cette Capitale que le Comte de Trautson qui s'est retiré de la Cour, est entré au Noviciat des Jesuites de Strasbourg, à condition qu'immédiatement après ses vœux il sera envoyé Missionnaire aux Indes.

L'Empereur a chargé son principal Commissaire à la Diette de l'Empire, de faire des nouvelles instances pour que les Etats de l'Empire déclarent par un acte authentique s'ils ont dessein de conserver la Forteresse de Philisbourg & le Fort de Kehl, en les mettant en état de deffense, ou s'ils les veulent abandonner. S. M. Imp. attend leur réponse pour prendre à ce sujet les mesures necessaires.

On écrit de Domitz que le Duc Charles Leopold avoit fait publier dans le Meckelbourg une Lettre dattée de Dantzick du 25. Septembre, par laquelle il témoigne à la Noblesse de son Duché le plaisir qu'il a ressenti en apprenant qu'elle consentoit à un accommodement, & qu'elle avoit résolu de rejeter la nouvelle Administration ordonnée par le Decret du Conseil Aulique.

ESPAGNE

**L**E Soleil d'or , l'un des Gallions qui avoit été forcé par la tempête de se retirer aux Terçeres , arriva le 5. de Septembre dans le Port de Cadix , avec un Vaisseau François qui avoit été fretté pour porter sa charge. On a publié à Cadix que la Flotte des Gallions partiroit pour Cartagene à la fin du mois de Novembre prochain , & on a envoyé aux Indes un Vaisseau d'avis pour y porter cette nouvelle , afin de faire hâter le transport du Tresor , de Lima à Panama.

Le 20. Septembre au soir , le Roi reçût une Lettre du Roi de France , par laquelle S. M. F. Ch. lui donnoit part que la Reine de France étoit accouchée le 4. d'un Prince. S. M. & la Reine parurent extrêmement satisfaites de cette nouvelle , qui fut célébrée au Palais avec de grandes démonstrations de joye. Le 26. on chanta par ordre de S. M. C. dans la Chapelle Royale du Palais de Madrid un *Te Deum* en Musique , auquel assisterent les Grands du Royaume & les Chefs des Maisons Royales , qui n'ont pas suivi la Cour ; le soir , toutes les Maisons de la Ville furent illuminées.

Le 21. du mois dernier , les Musiciens de la Chapelle du Roi chanterent par ordre de S. M. dans la principale Eglise du Port Sainte Marie , un *Te Deum* solennel , pour rendre grâces à Dieu de la Naissance du Dauphin ; le Cardinal , Archevêque de Toledoy avoit officié pontificalement , & tous les Grands du Royaume qui ont suivi la Cour , y assisterent. Pendant le *Te Deum* , on fit une décharge

ge

OCTOBRE. 1729. 2511

ge générale de l'artillerie du Château de sainte Catherine des Reduits de la Coste, de l'Armée Navale, & de tous les Vaisseaux qui étoient dans la Baye de Cadix, & de tous les Remparts & Forts de la même Ville. Le soir, toutes les Maisons de la Ville de Cadix & du Port Sainte Marie, furent illuminées. L. M. C. ont fait donner deux cens pistoles d'or au Courier du Cabinet du Roi F. C. qui a apporté la nouvelle de la Naissance du Dauphin, au Marquis de Brancas, Ambassadeur de France.

Le 24. Septembre, le Roi, la Reine, le Prince, la Princesse des Asturies, & les Enfants Dom Carlos & Dom Philippe, partirent du Port Sainte Marie pour se rendre à S. Lucar de Barameda, où L. M. demeurèrent le 25. & le 26. À midi elles s'embarquerent sur l'Escadre des Galliotés, Gondoles & Barques qu'on y avoit équipées pour remonter le Guadalquivir jusqu'à Seville. Le vent ayant été contraire, L. M. coucherent sur la Riviere, & débarquerent le lendemain à midi à Seville, & elles se rendirent en parfaite santé au Palais de l'Alcaçar. L'Infant Dom Louis & l'Infante Dona Marie Therese, qui ont fait ce voyage par terre, ayant passé par Xeres, Lebrixa, & Retrera, n'arriverent que le soir à Seville.

On publia à Madrid pour la premiere fois le Decret de S. M. du 17. Novembre 1723, qui defend la dorure sur les habits & sur les Carrosses.



ITALIE

## I T A L I E.

**L**A Congrégation de *Propaganda Fide*, s'assembla extraordinairement vers la mi-Septembre, à l'occasion de quelques Lettres de la Chine, par lesquelles elle a appris que six de ses Missionnaires & quelques Cathécumènes, Parens de l'Empereur, avoient souffert le martyre.

Le Marquis d'Ormea, chargé des Affaires du Roi de Sardaigne, a présenté au Pape deux Cordons de l'Ordre de l'Annonciade, l'un pour le Duc de Gravina, Neveu du Pape, & l'autre dont S. S. est priée de disposer. Elle en a disposé en faveur du même Marquis d'Ormea, & a promis d'écrire au Roi de Sardaigne pour lui faire approuver ce choix. La mère du Cardinal Barberin, âgée de 92. ans, reçut le 12. de l'autre mois le Viatique & l'Extrême-Onction, & le lendemain elle se trouva non-seulement en état de se lever, mais d'aller à l'Eglise voisine de son Palais, où elle entendit la Messe.

Le 15. du mois dernier, il y eut à Florence un orage terrible, & le Tonnerre tomba sur le Clocher de l'Eglise de S. Just. qui fut brûlé, ainsi que la Charpente de l'Eglise. L'Abbé Perini qui y célébroit la Messe, fut blessé & renversé de l'Autel; six pauvres femmes qui étoient dans l'Eglise avec leurs enfans, furent écrasées, & plusieurs autres dangereusement blessées.

On mande de Turin que le Roy de Sardaigne a ôté l'éducation des enfans à tous les Ordres Religieux & aux Congrégations, & que S. M. a fait un choix de Professeurs Seculiers

OCTOBRE. 1729 2513

iers qui seront payez sur le revenu de ses Finances.

*RE'JOUISSANCES faites à Genève  
le 3. Octobre*

**L**E 10. du mois passé, M. de la Clozure, Resident de S. M. T. C. en cette Ville, notifia de la part du Roi, son Maître, la Naissance du DAUPHIN à notre Magistrat, & peu de jours après il notifia aussi qu'il avoit reçu des ordres pour donner une Fête, laquelle fut assignée de concert au 3. de ce mois. Dans cet intervalle, le Magistrat disposa toutes choses pour illustrer cette Fête; M. le Resident invita pour le Festin de ce jour-là le Corps de la Magistrature, & les autres personnes de distinction de cette Ville; & de l'agrément du Magistrat, toute la Noblesse Etrangere qui se trouvoit ici; entr'autres M. le Prince Hereditaire de Saxe-Bareith, M. le Comte Hoenloé, Comte Souverain de l'Empire; plusieurs Comtes, Lords, Barons & autres Seigneurs & Gentilhommes de toutes Nations. Le Festin fut donné à l'Hôtel de Ville. Il y avoit six Tables de 24. Couverts chacune, disposées en trois Salles superbement ornées & éclairées, qui communiquoient de l'une à l'autre. On se mit à Table à dix heures du soir, & on y resta jusqu'à 4. heures du matin. Pendant ce tems-là on fit des décharges de plus de cent Pièces d'Artillerie, que le Magistrat avoit fait placer sur les Remparts de la Ville, pour faire les salves aux différentes santez que l'on devoit boire, qui furent au nombre de 15. Chacune des grandes santez, comme celle du Roy, de la Reine, de Monseigneur le Dauphin, &c. furent

## 2514 MERCURE DE FRANCE.

furent célébrées par toute l'Artillerie, & les autres à proportion. Le Repas fut somptueux, & tout s'y passa avec beaucoup d'ordre.

Avant le Festin, environ sur les sept heures & demie du soir, M. le Resident, le Corps de la Magistrature, & la Noblesse, étant partis de l'Hôtel de Ville, allèrent par les principales rues de la Ville, pour en voir les illuminations. Ils trouverent dans chaque Place publique un Corps de Troupes, leurs Officiers à leur tête, qui saluerent du Sponton, & firent battre aux champs. Les Illuminations étoient superbes, entr'autres celles de l'Hôtel de M. le Resident, dont la façade étoit décorée des Portraits du Roy & de la Reine, accompagnés d'autres Tableaux qui étoient transparents, représentant diverses figures Hieroglyphiques ayant rapport à la Fête, avec un grand nombre de Flambeaux & de Lampions, qui formoient les Chiffres du Roy, & diverses sortes d'ornemens. Au-dessous couloient deux Fontaines de vin pour le peuple. L'Hôtel de Ville étoit illuminé exterieurement par un nombre infini de Lampions, & dans l'interieur par des Bougies; la Terrasse l'étoit par des Pyramides de différentes figures transparentes. Toutes ces Fontaines, les Bâtimens publics, les Ponts, & la Riviere étoient magnifiquement illuminez par les soins du Magistrat.

Tous les Particuliers imitant son zele, firent aussi des Illuminations en Pyramides, en Festons, en Guirlandes, en Emblèmes, par des milliers de Lampions, disposez en différentes figures; de sorte que chaque Maison formoit une illumination particuliere, & dans un gout different, qui fournissoit à chaque rue un nouveau sujet d'une agréable surprise aux

Specta-

Spectateurs. Plusieurs Maisons de Campagne dans le voisinage furent aussi illuminées, ce qui faisoit un très-bel effet. Ce qui rendoit encore plus sensible l'allegresse publique, furent des Tables que l'on trouvoit dressées dans tous les Carrefours & Places publiques, où les Bourgeois se régaloient, & d'où ils redoublaient leurs acclamations de *Vive le Roy, vive la Reine, vive Monseigneur le Dauphin, vive nos Seigneurs, vive M. le Resident.*

M. le Resident ne cessa de témoigner à tout le monde, sa reconnoissance de ces démonstrations publiques & volontaires de zele & de joye. Tout le peuple étoit répandu dans les rues, & la Ville remplie d'un grand nombre d'Etrangers que la curiosité y avoit attiré. Ce qu'il y eut de remarquable, c'est que notwithstanding cette grande affluence, la Fête se termina sans aucun désordre, & sans le moindre accident; le Ciel la favorisa d'une nuit tranquille, ce qui ne contribua pas peu à l'embellir, de maniere que tout le monde, Etrangers & Naturels du Pays, en ont marqué à l'envi un parfait contentement.

### GRANDE-BRETAGNE.

**L**E 28. Septembre, M. de Chammorel, Resident de France à Londres, donna dans l'Hôtel du Comte de Broglio un Repas magnifique à l'occasion de la Naissance du DAUPHIN. Le Chevalier Robert Walpool, Premier Commissaire de la Trésorerie, le Duc de Newcastle, & le Vicomte de Townsend, Secrétaire d'Etat, M. Pelham, Secrétaire des Guerres, le Lord Chancelier, le Duc de Dorset, Grand-Maître de la Maison du Roy, le Duc  
de

## 2516 MERCURE DE FRANCE.

de Grafton, Chambellan, le Lord Finch, Contrôleur General de la Maison de S. M. & son frere, le Duc de Kent, le Marquis de Miremont, le Marquis de Montandre, & le Comte de Lyford s'y trouverent, ainsi que tous les Ministres Etrangers qui sont à Londres, & plusieurs autres personnes de consideration. Il y avoit deux Tables de 15. Couverts chacune, qui furent servies avec autant de délicatesse que de profusion; l'Hôtel du Comte de Broglie étoit illuminé de flambeaux de cire blanche: on y fit couler des Fontaines de Biere & de Vin pour le peuple, & on y tira un très-beau Feu d'artifice.

Le Major Fitzgerald & M. Hodges, ayant pris querelle au commencement de ce mois, allerent se battre en duel dans Hydeparc, & le dernier ayant été blessé de trois coups d'épée qui ne sont pas dangereux, le Combat cessa, & ils remonterent ensemble dans un même Carosse, après s'être réconciliés.

### HOLLANDE, PAYS-BAS.

**L**es Lettres d'Amsterdam portent que les Vaisseaux de Guerre de la République de Hollande, commandés par le Vice-Amiral de Somnardick, & par les Capitaines Deuts, Van Issendorn, de Groot & Raarda, étoient revenus de Portsmouth au Texel. Ces Lettres ajoutent que le Prince de Nassau Dietz, avoit pris possession le 12. de son Titre de Stadthouder de la Province de Gueldres.



R E.

*REJOUISSANCES à Bruxelles :*  
*Extrait d'une Lettre du 18. Octobre.*

LA Fête que M. de Jonville , chargé des Affaires du Roy T. Ch. donna ici le 10. de ce mois , à l'occasion de la Naissance du Dauphin , a été très-magnifique. Il avoit choisi l'Hôtel d'Egmont, situé au haut de la Ville, devant une grande place bordée d'arbres , où le feu Marquis de Rossi en donna une pour célébrer le mariage de Sa Majesté, ainsi que M. Dacunha pour le mariage du Prince du Brezil. La façade de l'Hôtel qui a cent pieds de longueur sur soixante de haut , étoit illuminée de six mille Lampions qui formoient 7. Arcades , divisées par des Pilastres & une Architrave au-dessus , d'où pendoient des festons , des cartouches , &c. Il y avoit au milieu un Soleil de 18. pieds de diametre , au-dessus duquel étoient les Armes de France ; aux côtez les Chiffres du Roy & de la Reine, formez par des Lampions , aux deux aîles , les Armes du Roy & de la Reine & celles du Dauphin , formées par des transparans , deux grandes piramides terminées par des Etoiles , des fleurs de Lys , des Dauphins & d'autres ornemens, décoroient le reste de la façade qui fut illuminée dès six heures du soir.

Toute la Noblesse & les personnes distinguées par leurs Emplois , s'y rendirent à sept heures , ainsi que plusieurs Dames qui étoient à la Campagne , & qui revinrent exprès à Bruxelles.

Il est de l'Etiquette , que les Dames de la Cour de l'Archiduchesse , Gouvernante des Pays-Bas , n'aillent point dans les Maisons où

## 2518 MERCURE DE FRANCE.

il n'y a point de Dames , & M. de Jouville considerant avec raison que la presence des Dames , étoit ce qui contribueroit le plus à l'éclat de la Fête , pria la Comtesse de Lallaing d'en faire les honneurs, & elle obtint de S. A. S. que les Dames de Cour s'y trouveroient. Cette Comtesse se rendit des premieres à l'Hôtel d'Egmont , pour recevoir avec M. de Jouville les personnes invitées.

Le Spectacle le plus goûté dans cette Ville , est celui de l'Oyseau , mais le gouvernement n'en accorde la permission que dans les grands évenemens. Pour le donner on élève dans une place un Arbre d'environ 120. pieds d'élévation , au haut duquel on attache sur une espece d'aissieu de fer, un Oyseau de bois sculpté & doré d'environ 12. pieds de long , pesant près de 200. livres , dont le Corps est rempli d'artifice. Pour gagner le prix promis par celui qui donne la Fête , il faut qu'une des fusées que le Peuple tire du pied de l'Arbre , entre par l'ouverture que l'Oyseau a sous le ventre , & mette le feu à l'Artifice. Le prix de M. de Jouville étoit un grand Bassin , une Aiguiere & un grand Gobelet d'argent , aux Armes du Dauphin.

Cet Arbre peint en bleu , avec des fleurs de Lys & des Dauphins , fut planté dans la grande place qui est devant l'Hôtel d'Egmont , & aux deux côtez on avoit élevé deux Theatres ornez de Fleurs de Lys , de Chiffres , de Dauphins & d'Etendarts aux Armes de France , d'où coulerent deux Fontaines de vin pendant toute la nuit.

Vers les sept heures , on tira quelques douzaines de grosses Fusées pour donner le signal ; ensuite il fut permis de tirer à l'Oyseau , & l'on commença

commença à faire couler les Fontaines de vin. On vit pendant trois quarts d'heures l'Oyseau assailli par un nombre infini de fusées : une enfin penetrant jusqu'à l'ouverture , y mit le feu & en fit jouër l'Artifice qui dura une demi heure. Comme il se trouva plusieurs prétendants aux prix , M. de Jouville les renvoya devant le Magistrat pour terminer leurs contestations suivant les usages du País.

Vers les huit heures , les Conviez passerent de l'Apartment qui donne sur la Place , où l'on voyoit les Portraits du Roy & de la Reine sous un magnifique Dais , dans une galerie très-bien éclairée , & delà dans une autre grande piece destinée pour le Bal , où il y avoit un grand nombre d'Instrumens : on y commença le Bal qui fut interrompu à dix heures pour le souper. On avoit dressé dans la grande Galerie de l'Hôtel une longue Table de quatre-vingt-dix Couverts , qui fut servie avec autant de délicatesse que de profusion. On y vit paroître tout ce qu'on pouvoit souhaiter de rare & d'exquis ; on admira sur tout la beauté & la variété du Dessert , sur tout une Piece en sucre de la hauteur de trois pieds , où l'on voyoit sous un Dôme, soutenu par plusieurs colonnes torfes , le Roy , la Reine , & Monseigneur le Dauphin , avec leurs principaux Officiers , beaucoup de Gardes , &c. On y voyoit aussi les Armes du Roy & de la Reine , surmontées de la Couronne Royale & autres ornemens ; le tout en sucre, de différentes couleurs, imitant le naturel. D'autres Pieces d'une très-belle composition & de la même hauteur , garnissoient le milieu de la Table.

Il y eut pendant tout le souper comme pendant le feu d'Artifice, des Fanfares de Trompettes

## 2520 MERCURE DE FRANCE.

ettes & de Timbales qu'on avoit placées sur le Balcon de la Galerie, aux deux bouts de laquelle on avoit dressé deux magnifiques Buffets. Outre cette Table il y en avoit deux autres, dans deux autres pieces de l'Apartment, qui furent servies avec autant de magnificence.

M. de Jonville porta au Comte de Visconti, Grand-Maître de la Maison de l'Archiduchesse, les grandes fantez, dans de grandes coupes d'égale grandeur, en lui envoyant le couvercle sur une soucoupe, & s'étant levé lui porta l'*heureux jour*, terme dont on se sert ici pour exprimer un événement tel que la Naissance du Dauphin; le Comte de Visconti se leva & but cette santé, la reporta, & elle fit la ronde; après quoy M. de Jonville lui porta la santé du Roy & ensuite celle de l'Empereur, qui furent buës avec les mêmes ceremonies.

M. de Visconti, qui à cause de son indisposition, ne s'étoit mis à table que pour recevoir les fantez, en sortit avant la fin du repas, ce qui fit que M. de Jonville porta la santé de la S. Archiduchesse à M. le Nonce, avec les mêmes ceremonies. Toutes les fantez firent le rondeau au bruit d'une Salve de dix pieces de Canon qui étoient dans le jardin de l'Hôtel.

A une heure après minuit on se leva de table & on retourna dans le grand Apartment pour recommencer le Bal. Les Dames de la Cour de l'Archiduchesse, après y avoir dansé quelques menuets, se retirèrent, reconduites par M. de Jonville, & alors les Masques, qui suivant l'*Esiquette*, ne pouvoient y entrer qu'elles ne se fussent retirées, y parurent en grand nombre. On garnit des Buffets de viandes froides, pâtés, jambons, &c. & on distribua des rafraichissemens dans la plus grande abondance.

M.

OCTOBRE. 1729. 2521

M. de Jonville commença le Bal avec les  
Maïques dans la Gallerie, & en peu de tems  
il s'y forma dix ou douze danſes, ſans compter  
celles du grand Appartement. Les deux Buffets  
étoient reſtez, & on les avoit garnis, comme  
on vient de dire, de tout ce qu'on pouvoit de-  
ſirer. On avoit pratiqué à côté de la Gallerie  
un troiſième Buffet pour les Liqueurs froides  
& chaudes, de ſorte que rien ne manqua &  
chacun parut fort content de la magnificence,  
du goût & du bon ordre qui regnoient dans  
cette Fête.



## F R A N C E ,

*Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.*

**L**E 2. de ce mois, le Roy entendit dans la  
Chapelle du Château de Versailles la Meſſe,  
pendant laquelle l'Evêque de Bayeux prêta ſer-  
ment de fidelité entre les mains de S. M.

Le Roy a donné le Gouvernement de Som-  
mieres au Chevalier de Roçozel, Brigadier de  
ſes Armées, & Meſtre de Camp du Regiment  
d'Angoumois : le Gouvernement des Port &  
Fort de Breſcou qu'il a remis, a été accordé  
par S. M. à M. de la Billarderie, Commandeur  
de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, &  
Major des Gardes du Corps.

Le Regiment de Beringhen Cavalerie, dont  
Monſieur le Premier eſt Meſtre de Camp, ar-  
riva à S. Germain en Laye le 7. Octobre. La  
benediction des Etendarts fut faite le 11. dans  
l'Egliſe des Recolets, par le Pere Baſtins, Ja-  
cobin,

## 2522 MERCURE DE FRANCE.

cobin, Aumônier de M. le Premier, avec la solennité convenable. La Revûe du Colonel se fit le 13. Elle fut honorée de la présence du Roy Stanislas, du Cardinal de Fleury, du Garde des Sceaux, de M. d'Angervilliers, & de quantité d'autres Seigneurs, qui tous furent enchantez de la beauté de ce Corps de Cavalerie.

Le 15. le Regiment de Berighen, en bataille, au lieu nommé le Champ de Mars, près de Marly, passa en revûe deyant le Roy, qui alla d'abord le long de la ligne, & vit les Cavaliers à pied. Ils defilerent ensuite deyant S. M. & après être montez à Cheval, ils passerent deyant le Roy en Escadrons, par Compagnie & quatre à quatre. S. M. étoit suivie d'une nombreuse & brillante Cour. Elle temoigna son contentement à M. le Premier, sur le choix des hommes & des chevaux de cette belle Troupe.

Le 8. la Loterie pour le remboursement des Rentes de l'Hôtel de Ville, fut tirée en présence du Prevôt des Marchands & des Echevins en la maniere accoutumée. Le fonds de ce mois s'est trouvé monter à la somme de 1124077. liv. 6. s. 8. d. laquelle a été distribuée aux Rentiers pour les Lots qui leur sont échus, conformément à la Liste generale qui a été rendue publique. Le Lot le plus considerable de ce mois qui est de 1000 livres est échu au N<sup>o</sup> 693447.

Le 15. de ce mois, la Reine se rendit à la Chapelle du Château de Versailles, où S. M. après avoir entendu la Messe qui fut dite par PAbbé de S. Aulaire, son Aumônier en quartier, fut relevée de ses couches, avec les ceremonies accoutumées, par le Cardinal de Fleury, son Grand Aumônier.

Le

OCTOBRE. 1729. 2523

Le Roy a donné la place de Dame du Palais de la Reine, vacante par la mort de la Marquise de Neelles, à la Comtesse de Mailly sa fille.

Le Dimanche 16. de ce mois, le Marquis de Valbelle eut l'honneur de presenter au Roy & à la Reine, les Lettres des Syndics de la Noblesse de Provence, sur la Naissance de Monseigneur le Dauphin. Il fut présenté par le Marquis de Villars, Gouverneur de cette Province.

Le 18. le Prince de Lambesc & le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs, allerent prendre le Sieur Zaçarie Canale, Chevalier de l'Etolle d'or, Ambassadeur ordinaire de la Republique de Venise, en son Hôtel, dans les Carosses du Roy & de la Reine, & ils le conduisirent à Versailles, où il eut son audience publique de congé de sa Majesté; il trouva à son passage dans l'Avant-Cour du Château, les Compagnies des Gardes Françoises & Suisses sous les Armes, les Tambours appellant, les Gardes de la Porte & ceux de la Prevôté sous les Armes, à leurs postes ordinaires, & sur l'escalier, les cent Suisses en habit de ceremonie, la hallebarde à la main. Il fut reçu en dedans de la Salle des Gardes par le Duc d'Harcourt, Capitaine des Gardes du Corps, qui étoient en haye & sous les Armes. Après l'audience du Roy, l'Ambassadeur fut conduit à celle de la Reine par le Prince de Lambesc & par le Chevalier de Saintot, & ensuite à celles de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France; il alla à ces audiences en Robbe, conformément à l'usage des Ambassadeurs de Venise, & après avoir été traité par les Officiers de Sa Majesté, il fut reconduit à Paris par

I ij le

le Chevalier de Saintot , Introduceur des Ambassadeurs , dans les Carrosses de Leurs Majestez.

Le Roy Stanislas & la Reine son Epouse qui sont venus , *incognito* , passer quelques jours à Versailles , avec la Reine leur fille , sont partis cette semaine pour retourner à Chambord. Pendant le séjour que le Roi Stanislas & la Reine son Epouse ont fait à la Cour , le Roi les a vus plusieurs fois chez la Reine.

Le 5. de ce mois , il y eut Concert François au Château des Thuilleries; le sieur *Annibalino* , fameux Musicien Italien , dont on a parlé dans le dernier Journal , chanta seul un Motet , & deux Ariettes qui furent très - applaudis. La D<sup>lle</sup> Bartolet chanta la Cantate de la *prise de Lorida* , de M. Batistin , & le Concert fut terminé par le *Confitemini*, Motet de M. de Lande, qui fit beaucoup de plaisir.

Le 12 le Concert commença par un Motet à trois basses Tailles , de la composition de M. de la Croix , Maître de Musique de la Sainte Chapelle ; ce Motet fut suivi d'un Divertissement nouveau , tiré du *Temple de Gnide* , intitulé *la Beauté couronnée* , mis en Musique par M. Muret , lequel a été très-gouté. Le Concert finit par le *Magnus Dominus* , Motet de M. de la Lande.

Le 19. on executa un Divertissement sur la Naissance de Monseigneur le Dauphin , qui fut trouvé très-galant ; la D<sup>lle</sup> le Maure , chanta ensuite une Cantatille de feu M. de la Lande , qui n'avoit jamais été executée. Elle fut très-applaudie. La D<sup>lle</sup> le Maure chanta aussi la Cantate de *la Musette*, de M. Clerambaut , qui ne le fut pas moins. On finit par le Motet *Lauda Jerusalem* , dont le Public parut très-satisfait.

Lç

Le 26. on chanta un Divertissement nouveau, intitulé les *Eleves d'Apollon* de la composition de M. Dornel; la D<sup>lle</sup> Eremans chanta la Cantate du *Soleil Vainqueur des Nuages*, de M. Clembaut, & la D<sup>le</sup> le Maure, *Un Hymne à l'Amour*, de M. Mouret; on finit par un très-beau Motet de M. de la Lande, *Dominus regnavit*.

Le Sieur Mouret avertit qu'il vient de donner au Public deux petits ouvrages de sa composition, sçavoir un livre de Cantates Françoises avec simphonies, qu'on vend 8 liv. & un autre livre de simphonies qui contient deux suites, l'une de Fanfares avec des Trompettes, Timbales, Hautbois & Violons, & l'autre de Violons avec des Cors de chasse, que ledit Sieur Mouret a eu l'honneur de faire executer à l'Hôtel de Ville le jour que S. M. y est venue. On vend ce dernier livre 4. liv. On trouvera tous ces ouvrages chez ledit Sieur Mouret qui demeure toujours à la Place du Palais Royal, à côté du Caffé de la Regence.

Les Parlemens du Royaume n'ont point envoyé ici, selon les anciens usages, des Deputés, pour complimenter le Roi sur la Naissance de Monseigneur le Dauphin, parce que Sa Majesté a eu la bonté de les en dispenser, & qu'elle a bien voulu, pour ne pas priver ces Compagnies de la satisfaction de lui exprimer leurs sentimens dans une occasion si interessante, leur permettre de s'acquitter par des Lettres du même devoir qu'elles auroient rempli par des Députations.

Le 26. Septembre dernier, le Régiment des Gardes Suisses étant assemblé dans la Plaine des Sablons, à l'occasion de la Reveüe du Commissaire. M. le Baron de Bezenval, Lieu-

tenant General des Armées du Roy, & Colonel de ce Régiment, fit célébrer une Messe en Action de graces pour la Naissance du Dauphin, sur un Autel qu'il avoit fait dresser sous une Tente. Les Troupes rangées en Bataille, un genouït en terre, firent une premiere décharge à l'Elevation, une seconde, quand après la Messe on entonna le *Te Deum*, & une troisiéme à l'*Exaudiat*. Ensuite les Compagnies s'étant rangées, & les Soldats ayant posé leurs Armes, le Colonel leur fit donner à chacun du pain & du vin. Il y en avoit un Tonneau à la tête de chaque Compagnie; outre le pain & le vin, il y avoit de la viande pour les Sergens, & une Table pour les Officiers qui devoient rester & ramener les Troupes.

Après que les Soldats eurent mangé & bû, ils prirent une recreation qui dura jusqu'à midy, pendant laquelle ils danserent au son des Fivres & des Tambours, à la mode de leurs pays; on n'entendoit que des cris de *vive le Roy*; & tout se passa avec ordre & sans confusion, en présence du Colonel, qui fit cesser cette Fête Militaire à midy: chacun se rangea sous son Drapeau au premier coup de rapel, & chaque Compagnie retourna à son Quartier. M. de Bezenval, donna ce même jour à dîner à tous les Capitaines du Régiment, dans sa maison à Paris.

Le sieur le Maire, qui conduit les Etudes du fils de M. de Bezenval, a fait sur la Naissance du Dauphin, une grande Piéce de Vers Latins fort estimée des Connoisseurs.

Le 18 Octobre, jour de S. Luc, les Doyen & Docteurs, Regents de la Faculté de Medecine de Paris, s'étant assemblez dans la Cha-

pelle

OCTOBRE. 1729. 2527

pelle de leur College , selon la coûtume , pour y entendre une Grande Messe qu'ils font célébrer tous les ans à pareil jour ; firent chanter un *Te Deum* en Actions de Graces de la Naissance du Dauphin.

LETTRE à une Dame de Province  
sur une Fête.

**J**E remplis mon engagement, Madame, en vous envoyant la Relation que je vous ai promise.

Le 2. de ce mois, Madame de la Houssaye donna dans sa Maison de Vaugirard une Fête, à l'occasion de la Naissance de Monseigneur le Dauphin. Sur les sept heures du soir le Parterre fut illuminé, la Terrasse & les Arbres qui l'environnent, furent chargés d'une si prodigieuse quantité de Lampions, qu'ils sembloient tout en feu, conservant la symetrie des Chiffres, & des Devises ingenieuses, relatives au sujet. Le bruit d'une longue filée de Boëtes, & la décharge de plusieurs pièces de Canon, furent le Prélude d'un Feu d'artifice, dont l'exécution répondit aux soins de l'Auteur, & lui attira les applaudissemens unanimes de l'illustre Compagnie qui en avoit loué le dessein. La dépense n'y a point été épargnée, & jamais on ne l'a mieux mise en œuvre. M. de Chauvigny qui étoit chargé de la Musique, avoit assemblé d'excellens Symphonistes, qui surprirent agréablement l'Assemblée, pendant qu'une Symphonie subalterne occupoit dans les Cours & dans le Jardin, les Villageoises, les Domestiques, & les Suisses, auxquels on prodiguoit le Vin. Il y eut ensuite un grand souper; y resta qui voulut: plus de 60. personnes qualifiées, de l'un & l'autre sexe.

I iiij      prirent

prirent place aux Tables, qui étoient somptueusement servies; demeura, comme je l'ai dit, qui voulut, personne n'ayant été invité, pour éviter l'inconvénient de prier la Cour & la Ville, si cette Dame eut assemblé tous ses Amis. Cette Fête qui n'avoit point été préconisée par les annonces ordinaires, n'en a paruë que plus belle; les préparatifs en ont été modestes, & l'exécution magnifique. Rien ne surprend de la part d'une Dame qui joint à un excellent naturel, une parfaite connoissance du monde. Les trois Intendances où elle a suivi feu son Epoux, l'ont assez fait connoître. Si le Ministère dont il a été honoré, immortalise sa probité; il confirme encore aujourd'hui l'opinion que l'on avoit conçüe de la Noblesse & de la modestie de cette Dame.

Le Chevalier de la Mothe-Lamyre, Capitaine de Grenadier au Régiment d'Infanterie du Roy, s'étant trouvé aux eaux de Saint Amand, lors qu'on y apprit la nouvelle de l'heureux Accouchement de la Reine, & de la Naissance d'un Dauphin, signala son zele par un grand Repas qu'il donna à toutes les personnes qui se trouverent sur les lieux, où il y avoit un grand nombre d'Etrangers de toutes Nations, particulièrement beaucoup d'Officiers. Aussi-tôt après le Repas, où la santé du Roy, de la Reine & du Dauphin, fut saluée, avec de grands cris de joye, on alla dans les Avenües du Bois qui accompagne les Fontaines, lesquelles se trouverent illuminées d'un nombre infini de Lampions, & le Chevalier de la Mothe-Lamyre, qui donnoit cette Fête, commença le Bal avec une Demoiselle Angloise de la premiere qualité,

lité, qui se trouva à ces eaux. Il y eut un grand concours de toutes sortes de personnes des environs, & le jour termina ce Divertissement qui fut d'ailleurs aussi complet que la situation du lieu, & le peu de tems qu'on eut à s'y préparer, le pût permettre.

Le Comte d'Albon, Prince d'Yvetot, ayant donné ses ordres pour les Réjouïssances de la Naissance de Monseigneur le Dauphin, le plus célebrement qu'on les pouvoit faire, dans les Paroisses & Bourgs de la Principauté d'Yvetot; le Samedi premier d'Octobre, on les commença par deux salves de 11. pièces de Canon, & plusieurs Boëtes, qui ont continué de distance en distance, pendant trois jours. Le Dimanche après Vêpres, le *Te Deum* fut chanté par le Curé de la Paroisse Collégiale de S. Pierre, accompagné de tout son Clergé, du Doyen & des Chanoines. M. de Gruchet, Bailly & Juge de la Police de la Principauté, avec tout son Corps de Justice, en Robbe, des sieurs Geré, Syndic perpétuel, & Echevins, avec quantité de Notables Bourgeois, marcherent entre deux Hayes de plus de 400. hommes, sous les armes, jusqu'au milieu du Cours, où le Feu fut allumé au son des Tambours, Haut-bois, Violons, & de trois salves de Canon, Boëtes, & Mousqueterie. On fit couler ensuite une Fontaine de vin pour le peuple. Le soir, il y eut un grand Repas en une seule Table de 120. Couverts, où les Dames furent conviées. On but à la santé du Roy, de la Reine, & de Monseigneur le Dauphin; à chacune desquelles on fit une décharge de toute l'Artillerie, & Mousqueterie; on voyoit des illuminations à toutes les portes & fenê-

## 2530 MERCURE DE FRANCE.

gres. Le Bal commença à 11. heures, & finit à 6 heures du matin. Le lendemain Lundy, on fit pareille réjouissance & il y eut un dîné d'autant de Couverts. Sur les cinq heures, il y eut un Salut Solennel, avec Exposition du S. Sacrement, & à la Benediction, on fit une salve de toute l'Artillerie, & Mousqueterie; après quoi le Bal commença au bas du Cours, où il fut tiré plusieurs Artifices, qui réjouirent beaucoup un grand peuple, qui étoit venu des environs. Le même jour Lundi, M. Larpenteur, Curé d'Yvetot, donna chez lui un magnifique Repas à tout le Clergé & aux Chanoines.

Les Religieuses de Sainte Claire de l'*Ave Maria* de Grenoble, furent des premières à donner des marques publiques de leur joye au sujet de la Naissance de Monseigneur le Dauphin. Aussi-tôt qu'elles eurent appris cette nouvelle, elles firent illuminer le Portail de leur Maison. Elles y avoient placé l'Ecusson des Armes de l'Ordre de S. François, avec ces paroles au-dessous: *Desiderium pauperum exaudivit Dominus*, pour faire allusion à leur Profession, & aux prieres qu'elles n'ont point cessé de faire depuis trois ans pour demander au Ciel cet auguste gage. Le Cartouche de ces Armes étoit surmonté d'un Ovale, sur lequel on avoit posé en pal, une ancre environnée d'un Dauphin, avec ces paroles: *Magna spes altera genis*. Des Fêstons, des Cornes d'abondance, des Grenades, &c. ornoient le reste du Frontispice avec cette Devise: *Natura coronat, dat fructus, datque Coronas*. Ces ornemens, & les Cordons du Portail, étoient environnez d'un grand nombre de  
Lam-

Lampions. Près des deux Pilastres de la Porte s'élevoient deux Pyramides qui étoient aussi chargées de lumieres. Il y avoit à côté de l'un de ces Pilastres, un Tableau sur le milieu duquel étoit un Caducée, posé en pal, & au-dessus on voyoit des Trophées d'armes, avec ces paroles : *Spectent nostros hac arma nepotes.* Sur le Tableau opposé & parallele, étoit un Vigneron dormant à l'ombre d'un grand sept de Vigne, & un Champ prêt à moissonner, un Moissonneur auprès jouant du chalumeau, avec ces paroles : *Deus nobis hac oia fecit.* Toutes ces Devises étoient écrites en lettres lumineuses. Les figures transparentes & environnées de Lampions, de Verdures, de Clinquant, de Fleurs de Lys & de Dauphins, un grand nombre de Pots à feu en formoient le contour. Ce qui faisoit un point de vuë aussi agréable que singulier : Le tout étoit de l'invention & du dessein du P. Fabry, Confesseur de la Communauté.

Les Dominicains du Convent Royal de S. Maximin en Provence, ont témoigné la part qu'ils ont prise à la joye commune par un *Te Deum*, une Procession generale, des Prières, des Aumônes, & par plusieurs sal-  
 & Boëtes, un Feu d'artifice, & des Illu-  
 nations.

Madame de Mailly, sœur du feu Cardinal de ce nom, Prieure perpetuelle du Monastere Royal de Poissy, Ordre de S. Dominique, n'a pas fait paroître moins de zele par des Actions de Graces, des Aumônes, des Illuminations, & un Feu d'artifice magnifique.

La Compagnie Royale des Chevaliers de  
 I vj l'Ar-

## 2732 MERCURE DE FRANCE

L'Arquebuzé d'Estempes, commandée par le fleur Rivet, Capitaine & Chef, s'est distingué au Prix general de Compiègne. Ces Chevaliers furent des premiers informez de l'agréable nouvelle de la Naissance de Monseigneur le Dauphin. Dans le tems que les 48. Compagnies assemblées commençoient à défilér devant l'Hôtel d'Estempes pour aller à la Butte, tirer le coup du Roy : transportez de joye, ils crurent devoir la partager avec leurs Confreres, & on leur présenta à tous des viandes & des bouteilles, pour boire les santez du Roy, de la Reine, & de Monseigneur le Dauphin, ce qui fut executé, & souvent réitéré au son des Hautbois & des Tambours. Cette petite Fête fut la premiere & le commencement de toutes les Réjouissances qui ont été faites à Compiègne pendant la tenuë du Prix general, &c.

Ce qui a paru de plus singulier dans les Réjouissances faites dans le Royaume pour la Naissance de Monseigneur le Dauphin, c'est une troupe de Femmes qui avoit pris les armes à Givet, avec la permission du Commandant, & qui a été commandée par une femme de 98. ans, suivie par sa fille, âgée de 66. la mere a tiré un coup de fusil avec beaucoup de fermeté, & a bu 2. Verres de vin pour la santé de Monseigneur le Dauphin; c'est le troisième qu'elle voit naître.

Dans la plupart des Villes du Hainault, il y a eu de semblables Compagnies de Femmes & de Filles, qui ont marché en si bon ordre, & fait le maniemment des armes avec tant de justesse, que les Soldats des Garnisons en étoient surpris.

*B E-*



*BENEFICES DONNEZ.*

**M.** de Maniban, Evêque de Mirepoix, a été nommé à l'Archevêché de Bordeaux, vacant par le décès de M. Dargenson.

M. de Menou Charmissey, Grand-Vicaire de Chartres, à l'Evêché de la Rochelle, vacant par la nomination de M. de Brancas à l'Archevêché d'Aix.

M. de la Roche-Aymon, Evêque de Sarepre, à celui de Tarbes, vacant par la mort de M. du Camboul.

M. l'Archevêque d'Aix, à l'Abbaye de Montmorel, Ordre de S. Augustin, Diocèse d'Avranches, vacante par la démission de M. l'Evêque de Marseille.

M. Joly de Fleury, Chanoine de Notre-Dame à Paris, à l'Abbaye d'Aumalle, Ordre de S. Benoist, Diocèse de Rouen, vacante par le décès de M. Colbert de Targis.

M. Robinet, Grand-Vicaire de Rouën, à l'Abbaye de Bellozaume, Ordre de Prémontré, Diocèse de Rouën, vacante par le décès de M. Leger.

M. Mithon, Prédicateur du Roi, à l'Abbaye de Perseigne, Ordre de Citeaux, Diocèse du Mans, vacante par le décès de M. d'Usson.

M. Despajols, à l'Abbaye de Goudoin, Ordre de Citeaux, Diocèse d'Agen.

M. de Maillé la Tourlandri, à l'Abbaye de Lesterp, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Limoges.

M. de Coetlogon, à l'Abbaye de Memie, Ordre

## 2574 MERCURE DE FRANCE.

Ordre de S. Augustin, Diocèse de Chalons sur Marne, vacante par le décès de M. l'Évêque de Tarbes.

M. de Bourfac, à l'Abbaye sécularisée de S. Martial de Limoges, vacante par le décès de M. Taillefer de Barrière.

Le Pere Genestel, à l'Abbaye Régulière de Douc, Ordre de Prémontré, Diocèse du Puy, vacante par le décès de M. Irail. Le Pere Genestel est Prieur de cette Maison.

La Maison de Sorbonne ayant député douze de ses anciens Docteurs à M. l'Archevêque de Paris, pour lui faire compliment sur son élévation à cette Dignité. M. Lullier, Sénieur de la Maison, cy-devant Curé de S. Louis en l'Isle, lui fit le Discours suivant, le 18. du mois dernier.

### MONSEIGNEUR,

*Si la Maison de Sorbonne paroît aujourd'hui devant vous, ce n'est pas seulement pour rendre ses hommages à la haute Dignité à laquelle la Providence vient de vous élever, & pour offrir ses respects à un Pasteur que Dieu nous a donné selon son cœur; c'est aussi pour marquer les grandes esperances qu'elle en conçoit pour le bien de l'Eglise & de la Religion.*

*Vous les avez soutenuës, Monseigneur, de votre autorité dans les grands Sieges que vous avez remplis; vous avez combattu l'erreur par de sages Ordonnances, vous y avez nourri les indigens avec un charité magnifique dans des temps de disette & de calamité; vous avez secouru les peuples dans ces flaux terribles, dont*

dont la justice de Dieu les a frappé ; vous avez exposé votre précieuse vie aux plus grands périls de la contagion.

Ce que vous avez fait dans ces Provinces éloignées, nous annonce ce que vous ferez dans cette Capitale, où vous aurez tant d'occasions différentes d'exercer votre zèle & votre charité.

Que ne devons-nous pas attendre de ce discernement éclairé que vous sçavez faire entre la vérité & l'erreur ; de l'estime que vous avez toujours eue pour les véritables deffenseurs de l'ancienne doctrine ; des soins que vous avez toujours eus de vous associer des hommes fideles pour être les cooperateurs du sacré Ministère qui vous est confié ; des talens sublimes que vous avez reçus de Dieu pour vous concilier les esprits, pour vous ramener ceux qui s'égarerent, pour gagner même ces esprits altiers & présomptueux, qui par une fausse idée de confiance, refusent de se soumettre à l'autorité la plus légitime & la plus marquée.

Nous goûtons déjà les prémices des autres fruits que nous en attendons plus abondants ; mais que c'est un présage heureux pour le commencement de votre Episcopat, Monseigneur, dans ce premier Siege du Royaume, que la Naissance de cet auguste Enfant, si long-temps attendu, si ardemment désiré, accordé enfin aux vœux & aux prieres de toute la France, reçu avec de si éclatantes démonstrations de joye, digne fruit & juste récompense de la piété du Roi & de la Reine, & comble de benedictions que le Ciel a déjà versé sur leurs Personnes sacrées.

Une circonstance si singulière & si fortunée nous flatte d'un avenir heureux pour l'affermissement de la Paix dans l'Europe, & pour le

le rétablissement d'une Paix véritable & sincère dans l'Eglise. Ce sont au moins, Monseigneur, les vœux d'une Compagnie qui espere d'autant plus l'honneur de votre bienveillance & de votre protection, qu'elle consacre son temps & ses veilles à ce que vous aimez le plus ; c'est-à-dire à maintenir l'intégrité de la Foy, la pureté des mœurs, & à combattre tout ce qui leur est opposé.

La Faculté de Théologie ayant fait une pareille députation pour le même sujet, le même M. Lullier, Doyen de la Faculté, lui fit cet autre Discours le 5. Octobre.

**M**ONSEIGNEUR,

Quelques nobles & quelques distinguez que soient les Sieges que vous avez remplis jusqu'à présent, il en falloit encore un plus illustre, où vous pussiez exercer les grands talens que vous avez reçus de Dieu pour le gouvernement. La haute Dignité à laquelle la Providence vient de vous élever, vous ouvre un vaste champ pour les déployer : c'est conduire en quelque sorte l'Eglise Gallicane entiere que d'être à la tête de celle de Paris : la Capitale étant le mobile ordinaire & le modele des autres Eglises du Royaume.

Cette Métropole a été pendant plusieurs années sous la conduite d'un illustre Cardinal, également recommandable par sa piété & sa charité : sa perte nous a été très-sensible, mais il n'est pas de perte qu'un successeur tel que vous ne répare.

Que de secours ne trouverez-vous pas, Monseigneur, dans la Faculté de Théologie pour  
porter

OCTOBRE. 1729. 2557

porter le pesant fardeau dont vous êtes chargé ? Vous y aurez des Théologiens éclairés pour démêler la vérité de l'erreur, chose si importante dans ces jours d'indocilité où nous sommes, & où on donne si souvent le nom de vérité à la doctrine la plus pernicieuse ; Théologiens, dis-je, attachez inviolablement à la doctrine de l'Eglise, exacts pour résoudre tous les doutes de la conscience, éloquents pour distribuer le pain de la parole, appliquez & zelez pour le gouvernement des âmes.

Quel avantage pour un Evêque de pouvoir choisir & discerner dans ce grand nombre des hommes fidèles & dignes cooperateurs de son ministère ; mais quel bonheur pour nous de vous avoir pour notre Chef : si nous sommes Pasteurs & Docteurs à l'égard des autres, un chacun de nous est Brebis & Disciple à votre égard ; vous marcherez devant nous, nous vous suivrons, & en vous suivant nous marcherons sans crainte de nous égarer.

Quelle joye pour les hommes & pour les Anges mêmes ; de voir tout le troupeau réuni sous son aimable Pasteur, les Oüailles parfaitement d'accord entre elles, écouter ceux que J. C. ordonne d'écouter ; soumises à l'Eglise, soumises à leur Roy ; se rendre dignes de la protection de ce grand Cardinal, que toute l'Europe écoute avec respect ; cet Hercule pacifique qui vient de bannir le démon de la discorde de l'Europe ; qui doute qu'il ne le chasse entièrement d'une Compagnie sçavante, établie pour maintenir l'unité de la Foy ?

C'est dans cette confiance, Monseigneur, que nous vous offrons nos hommages ; le haut rang où vous êtes, la place que vous occupez, ce que nous vous devons, ce que nous attendons  
de

## 2538 MERCURE DE FRANCE.

*de vous, peut vous répondre de notre docilité & notre docilité doit aussi nous être un sûr garant de votre bienveillance.*

Nous aurions plutôt fait part au Public de la Lettre qui suit, s'il n'avoit pas été nécessaire de nous avertir auparavant de la vérité du Texte & de la fidélité de la Traduction, en ayant été publié des copies défectueuses.

*TRADUCTION de la Lettre écrite au Roy, par Achmet, Bey de Tripoly, le 2. Août 1729.*

**T**RES-HAUT, Très-Puissant & très magnifiquè Empereur de France & de Navarre, Louis XV. qui est le plus glorieux des Monarques Chrétiens & l'élite de la Religion du Messie: que Dieu, par sa haute conduite, dirige V. M. Imperiale dans les sentiers de la droiture & dans les voyes les plus parfaites. Après nous être informé de l'état de la santé de V. M. & lui avoir présenté les vœux les plus convenables à l'amitié, & avoir prié le Seigneur de la maintenir dans l'état de suprême élévation & de prospérité où elle est, nous avons l'honneur de l'informer que nous la supplions de ne point douter de la parfaite reconnoissance dont nous sommes pénétrés, tant de ce qu'elle a bien voulu nous combler de bonheur en nous rendant l'honneur de ses bonnes grâces & de son amitié, comme nous l'avions auparavant & que du bon accueil qu'elle a daigné faire aux personnes que nous avons envoyé de notre part pour demander humblement la Paix à votre très-sublimè M. Imp. Nous demandons en grâce à V. M. I. d'être bien persuadée, que tant de  
notre

OCTOBRE. 1729. 2539

notre part que de celle de nos Sujets, il ne sera jamais rien fait de contraire au Traité de Paix qui vient d'être renouvelé, d'autant plus que toute la République de Tripoli a été comblée de joye du renouvellement de l'amitié & de la bonne intelligence : de notre côté nous tiendrons la main qu'on s'abstienne religieusement de toutes contraventions au Traité, & que s'il arrive à quelqu'un d'y tomber, il en soit châsté avec la dernière rigueur. Nous osons nous flater d'obtenir les bonnes graces de V. M. I. que nous lui demandons avec toutes les instances possibles, priant Dieu de conserver V. M. I. en santé & en prospérité. Ecrit le 8. de la Lune Moharrem, l'an 1142. de l'Hegire, c'est-à-dire le 2. Août 1729. Signé, &c.

HARANGUE faite au Roy le 28.  
Août 1729. par les Envoyez  
de Tripoly.

**T**RES-HAUT, très-Puissant Empereur, qui êtes le plus grand des glorieux Monarques de la Religion du Messie, que Dieu Tout-Puissant augmente votre gloire & votre prospérité ; les Pacha, Bey, Dey, Aga, Divan & Milice, qui composent la République de Tripoly de Barbarie, qui ne cesse de faire des vœux pour votre Majesté Imperiale, nous envoyent au pied de votre auguste Trône qui est l'ornement du Monde & l'axile des grands Rois, pour assurer V. M. I. du repentir & de la vive douleur qu'ils ressentent des justes sujets de plainte qu'ils ont donné à V. M. I. lui en demander très-humblement pardon de leur part, la supplier de l'effacer de sa mémoire & lui jurer solennellement qu'ils demeureront à jamais fermes & inébranlables

lables dans l'observation des Traités de Paix qu'elle a bien voulu leur accorder, & qu'ils apporteront à l'avenir toute l'exactitude possible pour empêcher leurs Sujets d'y contrevenir.

Ces dispositions sinceres dans lesquelles sont les Puissances de Tripoly, leur font esperer que V. M. I. voudra bien leur accorder l'honneur de ses bonnes graces, que la République s'efforcera de mériter par son respectueux attachement pour V. M. I. nous osons les lui demander pour la République en general, & en particulier pour nous qui sommes les fideles serviteurs de votre auguste Trône, & qui ne cesserons jamais de prier le Tout-Puissant, d'accorder à V. M. I. un Regne long & heureux, qui fera le bonheur de ses Sujets & Alliez.



## MORTS, NAISSANCES.

**L**E nommé Jean Hufson, Fermier de la Ferme de la Grange-aux-Bois, dans la Principauté de Joinville, y mourut le 4. du mois dernier, âgé de 105. ans presque accomplis. Il étoit né à Chatonrupt, Diocèse de Châlons-sur-Marne, le premier Oâtobre 1624. & il avoit conservé une fanté parfaite jusqu'à la dernière récolte.

Dame Marie - Henriette-Françoise - Therese Boischoy, née Comtesse d'Erps, Epouse de M. Antoine Marie, Comte de Castely, cy-devant Maréchal des Camps & Armées du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, Capitaine d'une Compagnie de ses Gardes du Corps, décedée le 13. Septembre, âgée de 25. ans, 2. mois.

Robert Spencer, Comte de Sunderland,  
Pair

OCTOBRE. 1729. 2541

Pair d'Angleterre, mourut à Paris le 26. du même mois dans la 28<sup>e</sup> année de son âge.

Dame Catherine de Beaufort, veuve de M. Jacques de Ranguueil, Maréchal des Camps & Armées du Roi, mourut le 28 Septembre, âgée de 94 ans.

N. de Taillefer de Barrieres, Abbé de Saint Martial, Diocèse de Limoges, & de Josaphat, Diocèse de Chartres, cy-devant Camerier des Papes Innocent II. Alexandre VIII. & Innocent XII. est mort à Limoges le mois dernier, dans sa 85<sup>e</sup> année.

Dame Magdeleine de Seves, Epouse de M. Josphé Sevin, Chevalier, Comte de Quincy, Seig. de Villesalliers & de Villerson, Lieutenant de Roi de l'Orleannois, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, cy-devant veuve de M. Anne Potier, Ecuyer, Seigneur de Notre-Dame du Parc, &c. décéda le 2. Octobre, âgée de 51. ans.

Le même jour, M. Jean-Marie de Vouigny, Ecuyer, Conseiller, Secretaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, Secretaire du Conseil d'Etat, Direction & Finances, mourut à Paris, âgé de 80 ans.

M. Claude Dumouçeau Traversonne, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Brigadier des Armées du Roi, ancien Major au Régiment des Gardes Françaises, décéda le 6. Octobre, âgée de 77 ans.

Le 8. M. Louis Denis de Riancey, Chevalier, Conseiller du Roi, Maître des Comtes, âgé de 68. ans.

Le 9. M. Philippe Tribouleau, Ecuyer, Seigneur de Bondy, President, Trésorier de France au Bureau de la Generalité de Paris.

Dame Armande-Felixe Mazarin, l'une des Dames

## 2542 MERCURE DE FRANCE.

Dames du Palais de la Reine, Epouse de Louis de Mailly, Chevalier des Ordres du Roy, Marquis de Neelles & de Mailly en Boulonnois, Prince d'Orange, Comte de Rohain, décéda à Versailles le 14. de ce mois dans sa 38<sup>e</sup> année.

Dame Marie-Michelle-Magdeleine Parfait d'Estournelles, veuve de Louis de Melun, Chevalier, Seigneur de Maupertuis, l'Estournelles, &c. Lieutenant General des Armées du Roi, Chevalier, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Capitaine-Lieutenant de la premiere Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi & Gouverneur de Toul, décéda le 15. Octobre, âgée de 65. ans.

Le 19. Jean-Baptiste Marion, Comte de Druy, Brigadier des Armées du Roi, Lieutenant de la premiere Compagnie des Gardes du Corps de S. M. mourut âgé d'environ 58. ans.

Le 3. Octobre, la Duchesse d'Epéron accoucha d'une fille, à Versailles, qui a été ondoyée.

Le 8. La Comtesse de Vertillac, accoucha d'un fils, qui fut tenu sur les Fonts, & nommé César-Pierre-Thibaut, par César-François de Rouffi, Comte de Sissonne, au nom du Marquis de Verteillac, absent; & par Dame Catherine S. Gille, Comtesse de Hautefort.

---

*Quoique nous ayons employé beaucoup de Relations de Fêtes, de Pièces de Poësies & autres sur la Naissance du DAUPHIN, dans le premier, le second volume du Mercure de Septembre, & dans celui cy, il nous en reste encore quelques-unes qui ne pourront trouver place que dans le prochain Mercure.*

TA-

# T A B L E.

<b>P</b> ieces Fugitives. <i>Ode</i> sur la Naissance du Dauphin ,	2331
Suites des Reflexions au sujet de la Réponse de M. Hecquet à M. Sylva ,	2335
Remerciment à Lucine, sur la Naissance, &c.	2366
Examen de la Conference sur la Musique, &c.	2369
Chançon sur la Naissance, &c.	2377
Réjouïssances à Grenoble, <i>Vers Latins &amp; François, &amp;c.</i>	2380
Réjouïssances à Soissons ,	2390
Autre Chançon sur la Naissance, &c.	2399
Réjouïssances dans la Marine, au Port Louis ,	2400
A Calais & à Boulogne ,	2401
Au Havre de Grace , &c.	2404
A Dunkerque ,	2415
A Brest ,	2417
A Vannes, & Vœu du Présidial , &c.	2422
A Bordeaux ,	2428
A Rouën ,	2438
A Marseille, dans l' Arsenal , sur les Galeres , &c.	2448
Logogryphes, Enigmes ,	2457
Nouvelles Littéraires des Beaux-Arts, &c.	2459
Lettre d'un Garçon de Caffé ,	2460
Fables nouvelles ,	2462
Le Corbeau & le Renard, <i>Fable</i> ,	2467
Explication d'une Loi de Constantin ,	2469
Le nouveau Gulliver, &c.	2471
Estampes nouvelles ,	2473
Cartes de l'Empire Romain ,	2474
Chançon notée ;	2476
Speçtacles, Hésione, <i>Extrait.</i>	2477
Nouvelles du Temps, de Turquie, &c. <i>Entrée</i>	

de l'Ambassadeur de Perse à Constantinople,	249
Incendie de la même Ville,	2500
De Russie, & Traité entre le Czar & Sultan Acheraf,	2505
Des Pologne, Allemagne, Espagne,	2307
D'Italie, Réjouissances à Genève,	2512
D'Angleterre, d'Hollande, Réjouissances à Bruxelles.	
Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	2521
<i>Te Deum</i> du Régiment des Gardes Suisses,	2525
Fête à Vaugirard,	2527
Réjouissances à Yvetot,	2529
A Grenoble,	2530
A Givet,	2532
Benefices donnez,	2533
Harangue à M. l'Archevêque de Paris,	2534
Autre au même,	2536
Lettre du Roi de Tripoli au Roi,	2538
Harangue des <i>Envoyez de Tripoly</i> ,	2539
Morts, Naissances,	2540

---

*Fautes à corriger dans ce Livre.*

**P** Age 2370 base, lisez basse.

P. 2378. ligne première, quand, l. lorsque.  
*Ibid.* l. 11. fait merveille, l. fait à merveille.

P. 2404 l. 10. & y fit le Discours suivant. l. & fit un fort beau Discours. On le trouvera dans le *Journal de Paris*.

P. 1412 l. 14. Cheval, l. Chenal.

P. 2417 l. 10 exclamations, l. acclamations.

P. 2485. l. 20 de, ôtez ce mot.

P. 2496. l. 8. l'Ecandre, l. Léandre.

*Ibid.* l. 27. de, l. des.

*L'Air noté doit regarder la page*

2476.